



HAL
open science

Conservation des milieux : les références pastorales face aux attentes environnementales

Michel Meuret, François Léger

► **To cite this version:**

Michel Meuret, François Léger. Conservation des milieux : les références pastorales face aux attentes environnementales. INRAE. 2001, 71p. hal-04161259

HAL Id: hal-04161259

<https://hal.inrae.fr/hal-04161259>

Submitted on 13 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Conservation des milieux : les références pastorales face aux attentes environnementales

Projet de recherche Aip Inra "Pâturage" - Rapport final



Michel Meuret & François Léger

Novembre 2001



AIP Pâturage

**Projet de Recherche 2000-2001 – Rapport Final
novembre 2001**

Conservation des milieux : les références pastorales face aux attentes environnementales

Responsable scientifique

Michel MEURET

INRA SAD Ecodéveloppement AVIGNON

Chercheurs impliqués

Cyril AGREIL (*doctorant*)

Jean-Paul CHABERT

Christian DEVERRE

Stéphane BELLON

INRA SAD Ecodéveloppement AVIGNON

Éric KERNÉIS

Patrick STEYAERT

INRA SAD SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE

François LÉGER

**ENSA/INRA SAD UMR Innovation
MONTPELLIER**

Michel LHERM

Marc BENOÎT

**INRA ESR Économie de l'Élevage
CLERMONT/THEIX**

René BAUMONT

Bertrand DUMONT

Michel PETIT

Sophie PRACHE

INRA ENA Herbivores CLERMONT/THEIX

Jacques LEPART

Pascal MARTY

**CNRS Centre Ecologie Fonctionnelle et
Évolutive MONTPELLIER**

Danièle MAGDA

Laurent HAZARD

INRA SAD Orphée TOULOUSE

Patrick DUNCAN

Hervé FRITZ

**CNRS Centre Études Biologiques de Chizé
BEAUVOIR-SUR-NIORT**

Pascal CARRÈRE

Frédérique LOUAULT

INRA E&A Agronomie CLERMONT/THEIX

Gérard GUÉRIN

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE MONTPELLIER

Introduction

Les raisons du projet

Des scientifiques participent actuellement aux côtés de politiques, de techniciens, d'environnementalistes et d'agriculteurs à la mise en oeuvre concrète d'actions pastorales visant à conserver ou restaurer localement des milieux naturels. Il s'agit des Opérations locales agri-environnementales (OLAE), des plans de gestion de sites Natura 2000 et du volet environnemental des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).

Les milieux concernés sont des prairies, pelouses, landes et sous-bois gagnés par la broussaille¹ du fait de la modification des pratiques faisant suite à la modernisation de l'agriculture : intensification des cultures et des pâturages sur les meilleures terres en fonds de vallées et sur les plateaux, abandon progressif ou brutal des terrains en pente, en terrasses, et sur sol plus superficiel.

Mais un nouveau regard porté sur ces milieux, fait de culture littéraire ou scientifique, conduit à y voir aujourd'hui des « paysages » et des « habitats écologiques », ultimes réservoirs des espèces rares et supports de la biodiversité. C'est là avant tout une vision antinomique de celle de la ville, en quelque sorte celle d'une nature « sauvage » qui s'oppose également à celle d'une campagne agricole trop « aménagée » qu'on qualifie bien volontiers de « banalisée ».

Les questions qui se posent alors relèvent de la gestion de ces milieux, après des siècles d'exploitation intensive et quelques décennies de délaissement. Comment maîtriser les dynamiques qui, à terme, homogénéisent ces paysages et mettent en péril les habitats écologiques ? Comment intervenir pour piloter leur évolution, préserver les espèces menacées de disparition à l'échelle régionale, nationale ou européenne, assurer une biodiversité satisfaisante (pour qui et selon quels critères) ? Pour ce faire, on attend beaucoup des agriculteurs, qui sont sur place et souvent propriétaires de ces espaces et dont les fonctions de production de biens marchands sont par ailleurs de plus en plus remises en cause, du moins sous leur forme exclusive.

Or, un élevage d'herbivores, petits ou grands, redéployé sur ces espaces en déprise est sensé avoir la capacité de contribuer efficacement à l'entretien de tels milieux. C'est un postulat qui s'est imposé d'autant plus facilement depuis une bonne vingtaine d'années qu'il permettait d'associer le monde agricole à cette nouvelle attente environnementale et qu'il mobilisait un débroussaillier biologique plutôt que mécanique ou chimique ((Deverre *et al.*, 1996 ; Hubert *et al.*, 1996 ; Léger *et al.*, 1996 ; Chabert *et al.*, 1998).

Les scientifiques, conviés à émarger à des comités scientifiques et techniques d'opérations pastorales à finalité environnementale, répondent donc à une demande sociale encore non stabilisée de conservation de la biodiversité, d'ouverture des milieux embroussaillés et de maintien des activités d'élevage se déployant dans l'espace. Ils ne peuvent alors se contenter d'apparaître comme des experts et se doivent d'accepter une mise à l'épreuve de leurs savoirs (Alphandéry & Billaud, 1997 ; Couch & Kroll-Smith, 1997 ; Rémy *et al.*, 1999).

¹ Les surfaces embroussaillées ont gagné en France 6,5 millions d'hectares depuis 1970. Cela représente près de la moitié de la surface qui était occupée à cette époque par les herbages. *Source : Les données de l'environnement*, n°25, octobre 1996, périodique de l'Institut français de l'environnement (IFEN) ; *Inventaire forestier national*, 1996.

L'ambition de notre projet a donc été d'essayer de mieux comprendre comment les nouvelles politiques pastorales à finalités environnementales interpellent les modèles zootechniques, agronomiques et écologiques, dès lors qu'il s'agit de les traduire en termes opérationnels. Bon nombre d'entre nous avons depuis plusieurs années une pratique de scientifiques régulièrement impliqués dans des comités scientifiques et techniques d'OLAE (il s'agit principalement de : Jean-Paul Chabert, Christian Deverre, François Léger, Michel Meuret et Patrick Steyaert, côté INRA ; de Patrick Duncan, Hervé Fritz et Jacques Lepart, côté CNRS et de Gérard Guérin, côté Institut de l'Élevage). Cela nous mettait apparemment en bonne posture, avec nos autres collègues encore non investis de la sorte, pour chercher à *analyser comment des attentes liées à la conservation de milieux écologiques sont susceptibles d'orienter les dynamiques d'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques en matière de pastoralisme.*

Nous partions du constat préalable selon lequel *il existe actuellement de grandes lacunes en matière de références pastorales susceptibles d'aider à concevoir des conduites de troupeaux à fins d'entretiens de milieux « sensibles », c'est-à-dire des milieux vis-à-vis desquels des attentes spécifiées - non issues du monde agricole - donnent un sens à de nouvelles pratiques pastorales.*

Une autre raison à ce projet, et non des moindres, était de tenter de faire collaborer de façon tout à fait inédite des chercheurs issus de trois secteurs scientifiques de l'INRA (SED, APA et EFA) ainsi que du CNRS. Il s'agissait d'aller au-delà des quelques contacts inter-individuels parfois déjà anciens et d'animer, le temps d'un projet, un groupe AIP tout à fait innovant et assez élargi en termes de disciplines.

Conçu pour durer trois ans, le projet devait se dérouler selon le programme suivant, décliné en trois phases :

Phase 1 - *identification des attentes environnementales* interpellant les pratiques pastorales sur des milieux sensibles (*lectures de documents et enquêtes de terrain*) ;

Phase 2 - *confrontation de ces attentes aux connaissances* déjà produites et en cours d'élaboration en matière de pastoralisme sur milieux hétérogènes (*réunions collectives entre chercheurs*) ;

Phase 3 - *raisonnement des contenus et des voies d'élaboration des nouvelles références pastorales opérationnelles* répondant aux attentes environnementales (*avec validation en partenariat avec des opérateurs de terrain*).

Mais ce projet n'a été déposé qu'en novembre 1999. La raison en est que la constitution d'un tel collectif scientifique, autour d'une problématique très innovante pour la plupart, a duré près d'un an. Ce projet n'a donc été financé qu'à partir de janvier 2000. Les travaux se sont déroulés de janvier 2000 à juillet 2001 et la troisième phase du projet n'a donc à ce jour pas été réalisée. Il en est de même en ce qui concerne le projet de rédaction d'un ouvrage collectif.

Cette dernière phase sera menée sur fonds propres des équipes à partir de 2002, car suffisamment de membres du projet le désire. Il sera également montré en fin de rapport combien ce projet en a suscité ou encouragé d'autres, liant de façon plus pérenne et mieux dotée des membres de ce collectif initial.

Un « terrain » commun

Un collectif de recherche pluridisciplinaire ne se construit vraiment qu'à partir d'un « terrain » commun² (Micoud, 1991 ; Jollivet, 1992). Si nous n'avions ici ni la prétention ni les moyens de relancer une dynamique de recherches collectives similaire à celle de la RCP

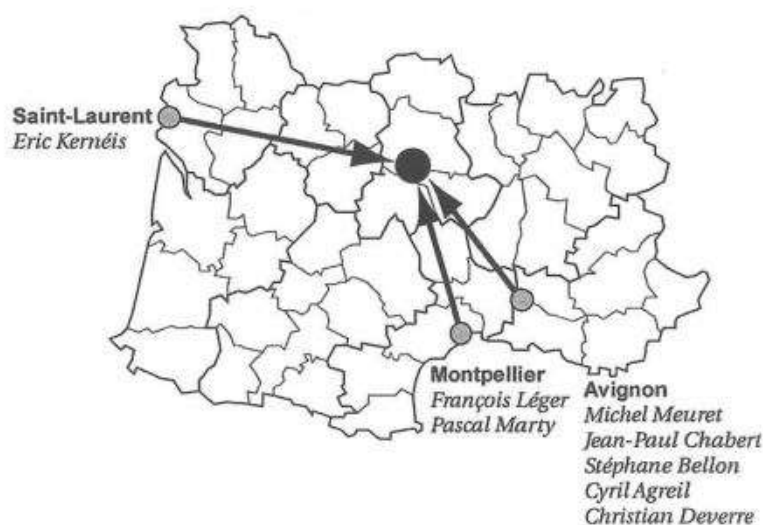
² Plusieurs terminologies existent à ce propos : « terrain », « chantier », « site-atelier », etc.

Aubrac (L'Aubrac, 1970 ; Vissac & Osty, 1987), la question de la recherche d'un terrain était pour nous néanmoins cruciale, et cela dès l'origine.

Il nous fallait trouver un terrain d'enquêtes et de confrontation régulière aux acteurs, circonscrit par un programme d'action localisé s'attachant à la gestion de milieux sensibles par le pâturage. La France en regorge et nous n'avions donc que l'embarras du choix. Mais il nous fallait surtout trouver un terrain où les différents membres du projet pouvaient exprimer à leur guise leurs sensibilités respectives. Autrement dit : un terrain qui « parle » à chacun d'entre nous. La question du choix précis d'un terrain pour nos enquêtes sera traitée dans la suite du rapport, mais nous avons tenu, dans cette partie introductive, à expliciter le choix qui a été fait de choisir un terrain en Auvergne, à proprement parler « sous les fenêtres » du Centre INRA de Clermont-Ferrand/Theix.

Ce choix, fait à l'origine par le responsable scientifique du projet, partait du constat suivant : a. le projet comprend 22 membres, issus de 10 équipes de recherches réparties dans la grande moitié sud du pays ; b. il est important de réaliser notre recherche sur un terrain « neuf », et non pas sur un terrain déjà abondamment renseigné par l'une ou l'autre équipe, car cela garanti la curiosité de chacun ainsi que la nécessité d'expliquer à tour de rôle nos analyses (évitant en cela l'acte d'autorité nuisible à l'action collective, se traduisant par « faites-moi confiance, je connais bien les lieux ») ; c. seule la moitié environ du groupe est déjà habituée à se mobiliser pour ses travaux relativement loin de ses laboratoires (il s'agit principalement des chercheurs du CNRS, de l'INRA-SAD, ainsi que de l'Institut de l'Élevage), et les autres sont tous basés au Centre INRA de Clermont-Ferrand/Theix ; d. enfin, l'effort de devoir raisonner dans une perspective totalement nouvelle (la conservation des milieux) le sens à accorder à des travaux déjà existants est apparemment plus limité lorsque sont en question des milieux pastoraux déjà familiers.

Cette tactique simple n'a malheureusement pas été payante, puisque seuls 8 membres du projet ont trouvé le temps de contribuer aux enquêtes organisées durant les mois de juillet et août 2000 à partir d'Ardes-sur-Couze (Cézallier du Puy de Dôme). Parmi ces derniers, ne figurent aucun des membres du projet rattaché au Centre INRA de Clermont-Ferrand/Theix. Nous pouvons en conclure qu'un projet de type « Aip », à l'ambition et aux moyens limités, ne peut modifier en si peu de temps (6 mois s'étant écoulés depuis le début du projet, un an depuis sa formulation) les priorités accordées aux activités de recherche plus courantes.



Origines géographiques des chercheurs ayant participé durant l'été 2000 aux enquêtes menées à partir d'Ardes-sur-Couze (Cézallier du Puy de Dôme).

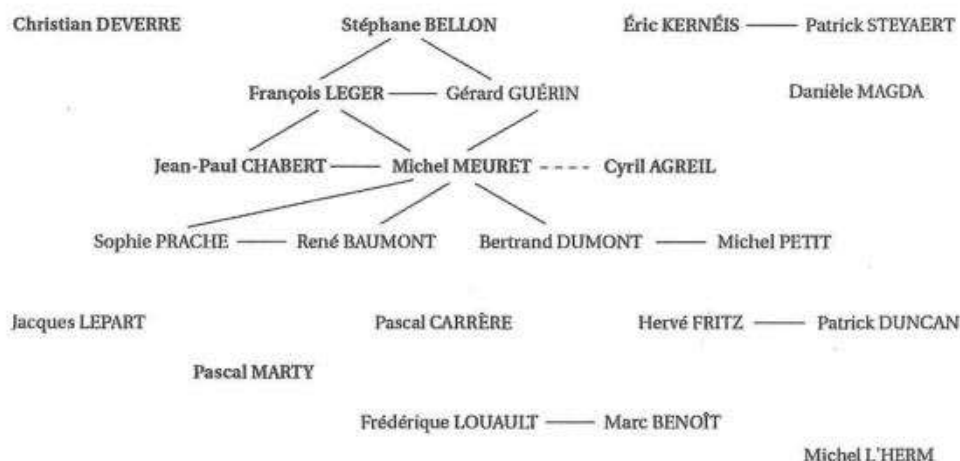
La mise en place du groupe-projet

Un Who's who

En décembre 1999, c'est-à-dire dans le mois qui a suivi l'accord de financement, nous avons choisi de mettre en place le groupe-projet en réalisant un « *Who's who* ». Bon nombre des membres du groupe ne se connaissant pas avant le projet, il s'agissait donc de les faire « se découvrir », à tête reposée.

Chaque membre du projet a communiqué à cette intention un ou deux écrits personnels. La consigne était de choisir des écrits : a. les plus proches possible de la problématique du projet ; b. permettant de se présenter clairement aux autres membres du groupe ; c. récents. L'ensemble des écrits, classé par équipe et totalisant 532 pages, a été communiqué à chacun en janvier 2000.

Nous présentons la liste des écrits spontanément communiqués en *Annexe I*. Les noms soulignés sur cette liste, correspondant aux co-auteurs membres de ce projet, peuvent être interprétés comme un indice du niveau de collaborations antérieures au projet. Nous avons schématisé à la figure ci-dessous ce réseau antérieur des co-auteurs. Notre *Who's who* reflète bien la diversité de nos compétences, source de richesse, mais aussi de difficultés.



Réseau schématisé des co-auteurs membres du projet défini à partir des documents transmis pour le *Who's Who* préalable aux activités du projet. En **gras** : les membres du projet ayant contribué aux enquêtes.

Le rappel de l'objectif du projet

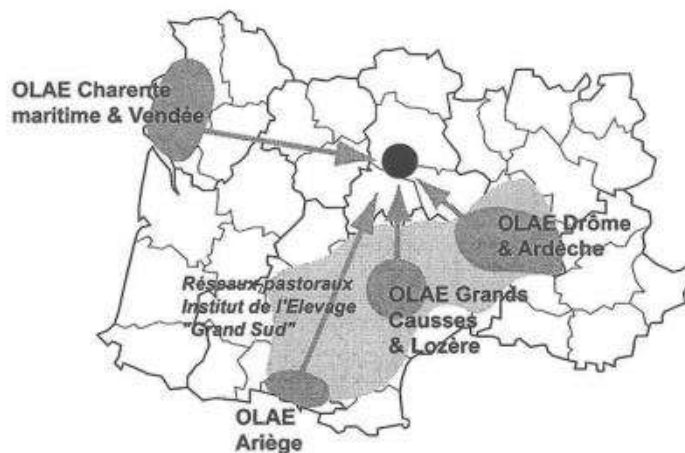
Une réunion plénière a été organisée à Theix le 1^{er} février 2000. À cette occasion, le rappel de l'objectif du projet a été fait par son responsable scientifique :

« Nous désirons nous intéresser à la façon dont des systèmes socio-techniques, au sein desquels se posent des 'problèmes d'environnement' engageant le pâturage par des troupeaux domestiques, mobilisent des connaissances sur les processus biologiques pour les traduire en 'techniques contractuelles'. Le comité scientifique de l'AIP a souligné que ce projet était perçu avant tout comme ayant une fonction d'animation scientifique autour d'une approche

nouvelle. À l'INRA, les chercheurs, en raison de leur formation et de leurs pratiques, ont en effet souvent bien des difficultés à s'emparer des problématiques environnementales, particulièrement quand celles-ci ont trait à la conservation de milieux peu artificialisés. Ce projet ne vise pas à réorienter brutalement les pratiques de recherche des équipes. Il ambitionne plutôt de contribuer à 'donner des idées', de permettre à chacun de 'voir autrement' par la suite. La structuration de ce projet à partir d'enquêtes conduites sur un terrain commun nouveau, doit constituer une garantie contre un repli localiste qui ôterait toute portée générale à nos travaux. L'analyse de ce nouveau terrain tirera bénéfice des expériences antérieures développées par plusieurs membres du groupe sur d'autres terrains analogues en termes de problématique agri-environnementale » (voir carte ci-dessous).

Nous nous sommes engagés à produire, au terme des 3 années du projet³, une série d'écrits de nature méthodologique, disciplinaires ou interdisciplinaires, permettant de comprendre comment les méthodes et les contenus des recherches et de leurs modes de valorisation peuvent être conduits à se transformer face à l'apparition de « problèmes d'environnement ». Nous interprétons ainsi la « *commande de nouvelles variables biologiques* » pour les modèles agronomiques (au sens large), faite le comité scientifique de l'AIP.

Le débat mené ensuite a confirmé l'hypothèse selon laquelle les questions que soulèvent les politiques environnementales ne peuvent recevoir des réponses *a priori* de la part des chercheurs. C'est la raison pour laquelle ce projet se propose de partir de l'examen détaillé des mesures techniques qui, sur un lieu concret, ont été l'aboutissement d'un débat sur les principes d'une action agri-environnementale. Nous devons ainsi accepter le choix d'une démarche inductive, à partir d'un tel terrain.



Origines des expériences antérieures des membres du projet en matière de politiques agri-environnementales.

Les attentes vis-à-vis du projet

La première réunion plénière a été l'occasion pour chacun, après lecture attentive du *Who's who*, de décliner ses attentes vis-à-vis du projet. Si leur diversité ne fait aucun doute, liée principalement à celle des pratiques de recherche et des expériences antérieures vis-à-vis des politiques agri-environnementales, nous pouvons résumer les principales convergences de façon suivante :

³ Ce qui était la durée de financement initialement prévue.

Pour les chercheurs de l'INRA-ENA de Theix, « *il s'agit de mieux comprendre les attentes environnementales et d'identifier les nouvelles questions de recherche que celles-ci peuvent susciter* » (René Baumont⁴). « *Il s'agit de voir si les débats théoriques sur les relations animal/plantes, existants au sein de notre communauté scientifiques, sont ou non en résonance avec les nouvelles demandes sociales portant sur le lien élevage/environnement* » (Sophie Prache). « *Pour un zootechnicien, le milieu pâturé est d'abord des ressources alimentaires (...). Les autres « ressources » de ces milieux lui sont inconnues (...). Un des enjeux majeurs de ce projet est de dépasser la contradiction entre les attentes locales particulières et la valeur générale de production scientifique à laquelle nous devons aspirer* » (Michel Petit).

Pour les chercheurs de l'INRA-E&A de Clermont, la motivation est principalement liée à « *une confrontation directe aux « demandes environnementales », ce qui justifie des regards disciplinaires croisés* » (Pascal Carrère). La rencontre entre disciplines doit « *permettre de déterminer la validité des approches actuelles [agronomiques] à l'échelle de la parcelle (...). À l'heure où les missions de l'agriculture changent, il est important que ce projet s'attache à produire des arguments qui démontrent la « légitimité politique » de nos recherches et des inflexions que nous pourrions leur donner* » (Frédérique Louault).

Pour Danièle Magda, écologue à l'INRA-SAD de Toulouse, « *prendre en compte les interrogations suscitées vis-à-vis de sa discipline par les politiques environnementales exige que l'écologue comprenne d'abord un peu mieux ce qu'on entend gérer, une ou des espèces, des habitats, des écosystèmes ? Et à quelle échelle doit s'opérer cette gestion ?* ».

Pour les chercheurs du CNRS de Montpellier, il faut remarquer que « *les écologues officiels* » [dont ils font partie] *ont paradoxalement été jusqu'ici peu sollicités, ou sont se sont peu investis, dans les actions agri-environnementales (...). Ce projet est avant tout l'occasion d'une nouvelle rencontre interdisciplinaire, permettant un enrichissement réciproque des cadres méthodologiques et conceptuels* » (Jacques Lepart).

Pour les chercheurs du CNRS de Chizé, la participation au projet « *s'inscrit aussi dans une volonté de chercher une meilleure intégration entre écologie et sciences de l'Homme et de la Société, indispensable pour penser la « décision environnementale »* » (Patrick Duncan).

Pour les chercheurs de l'INRA-SAD Avignon, leurs travaux menés jusqu'alors sur l'agri-environnement ont révélé « *le problème central de la cohérence entre objectifs et moyens des actions agri-environnementales, entre les préconisations techniques, conçues dans le cadre limité d'un contrat de 5 ans, et les désirs de gestion de milieux instables, nécessitant la prise en compte de dynamiques longues et perçues de façon différentes par les acteurs engagés (...). Cela nous oblige à engager une réflexion à la fois sur les sciences et sur l'action* » (Jean-Paul Chabert).

Pour Gérard Guérin, Institut de l'Élevage de Montpellier, « [son] *implication forte dans la production de références techniques pour les actions agri-environnementales s'est faite essentiellement à base d'expertises [empiriques] (...). Ce projet doit être [pour lui] l'occasion d'aller vers plus de science* ».

Pour François Léger, dix ans à l'Institut de l'Élevage, ainsi qu'une collaboration étroite avec ses collègues du SAD Avignon, lui ont confirmé l'idée selon laquelle « *le changement de logique socio-technique auquel nous sommes confrontés avec l'agri-environnement nous oblige à nous interroger à la fois sur la nature des connaissances scientifiques à produire et sur la façon dont celles-ci sont mobilisées et traduites dans les préconisations techniques* ».

⁴ La totalité des débats tenus durant le projet Aip ayant été enregistrés et pour la plupart retranscrits à fins de compte rendus, nous sommes ainsi en mesure d'utiliser les propos échangés entre nous en tant que matière de ce rapport d'activité.

Au terme de ces premiers échanges, nous en avons conclu que les politiques de conservation des milieux à l'aide du pâturage nous incitent à poser comme question centrale celle de la nature et de « l'intrication » des objets de gestion, et de leurs échelles spatiales et temporelles d'appréhension selon les préoccupations des différents acteurs impliqués. Cela nous renvoie directement aux interrogations portant sur les modèles de nos différentes disciplines, dont les échelles et les niveaux de prédiction et de précision semblent aujourd'hui parfois bien éloignés du réel d'une gestion de milieux. Notre démarche de recherche, partant d'une analyse de la façon dont « les choses » sont formulées par les acteurs là où ils sont, peut nous conduire à expliciter ce qui nous apparaît d'entrée comme le « flou » relatif des « attentes environnementales ». Mais, dès l'origine de nos travaux, nous devons comprendre que nos enquêtes de terrain n'aboutiront pas nécessairement et directement à des « questions de science ». Cette « traduction » demeurant de notre ressort.

La démarche de travail

Deux principaux partenaires de terrain

Nous devons nous placer dans une situation d'interaction avec des acteurs de terrain fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre d'action de conservation de milieux à l'aide du pâturage.

Des contacts préalables ont été pris dès juin 1999 avec une structure régionale à vocation généraliste, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), par Michel Meuret, Jean-Paul Chabert, Michel Petit et Cyril Agreil. Les personnes-ressources identifiées sont Martine TEUMA et Philippe BOICHUT, la première est l'agent pastoraliste du Parc et le second est le responsable des questions environnementales. Ils sont tous deux très impliqués dans les actions agri-environnementales. En juillet 1999, notre pré-projet a été présenté par Martine Teuma au Conseil Scientifique du PNRVA, qui a manifesté alors un vif intérêt vis-à-vis du caractère interdisciplinaire du projet ainsi qu'en ce qui concerne l'interrogation des chercheurs eux-mêmes quant à leurs pratiques de recherche. Deux terrains nous ont été suggérés : le Cézallier et le Sancy. La seule recommandation formulée à notre égard est celle d'éviter la zone des Monts-Dôme et celle de l'Artense, déjà fortement investies l'une et l'autre par des chercheurs, et dont la première est par ailleurs objets de polémiques en matière d'aménagements.

Notre souci de privilégier la procédure du réseau de sites « *Natura 2000* », une procédure environnementale européenne controversée, étudiée par un réseau de sociologues INRA-CNRS-Universités (Pinton, 2001 ; Alphanéry & Fortier, 2001), nous conduit à ouvrir la gamme des terrains possibles à ceux gérés hors limites du Parc des Volcans par le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (CEPA). Le CEPA a ainsi été notre second partenaire privilégié, au même titre que le PNRVA. Nous avons été aidés en cela par les contacts déjà établis par des membres de notre groupe issus de l'équipe de l'INRA E&A de Clermont-Ferrand (principalement Pascal Carrère) régulièrement interpellés en tant qu'experts dans l'aide à la gestion des pelouses sèches relictuelles des buttes calcaires de Limagne. La personne-ressource a été dans ce cas Pascal DANNEELS, directeur du CEPA.

Nous avons également choisi de compléter ce dispositif partenarial privilégié par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) d'Auvergne, ayant la charge de définition et de proposition de plans de gestion pour les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Nos personnes-ressources ont été Jean-Christophe JIGUAULT (Président de la LPO d'Auvergne) et Pierre TOURET (responsable des inventaires de terrain).

Les matériaux à collecter

Remonter jusqu'aux portes de nos disciplines à partir des énoncés techniques d'actions agri-environnementales, qui sont les produits d'une négociation où la référence aux connaissances scientifiques a souvent une valeur plus instrumentale qu'objective, n'est certes pas facile. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle cela était néanmoins possible. La question que nous nous sommes alors posée était celle des matériaux dont nous aurions besoin et des méthodes pour les recueillir et les analyser.

Nous nous sommes proposés de partir d'une analyse de textes rédigés localement dans le cadre des actions environnementales de conservation des milieux : arrêtés préfectoraux, cahiers des charges, documents d'objectifs, compte-rendu de réunions, etc. Cette analyse avait à être complétée ensuite par des enquêtes auprès des acteurs ayant participé à l'élaboration de ces textes ou à leur application concrète (éleveurs, professionnels agricoles, naturalistes, représentants des administrations, experts mobilisés, etc.). Ces enquêtes devaient nous permettre d'identifier comment s'établit la relation entre objectifs et préconisations techniques dans la négociation et dans l'action. C'est dans l'explicitation de cette relation que nous avons à identifier les connaissances et les questions scientifiques auxquels nous aurions à nous intéresser par la suite.

Pour Patrick Steyaert, de l'INRA de Saint-Laurent-de-la-Prée, « *l'expérience de démarches scientifiques comparables réalisées en Charente-Maritime montre qu'un tel travail de traduction ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où le terrain d'enquêtes est conçu comme le lieu d'un dispositif de recherche commun (...). On ne peut imaginer un processus où la « demande sociale », appréhendée par des spécialistes de l'enquête, serait renvoyée vers les disciplines qui s'en empareraient chacune pour son propre compte, puis restituerait leur réflexion aux autres* ». Michel Petit, de l'INRA-ENA de Theix adhère à ce point de vue : « *l'expérience montre que, à l'INRA mais sans doute aussi ailleurs, le problème du dialogue entre disciplines est soluble si et seulement s'il se construit sur un terrain qui soit aussi un véritable lieu de recherche* ».

Nous avons ainsi défini, dès le 1^{er} février 2000, un certain nombre de principes de travail :

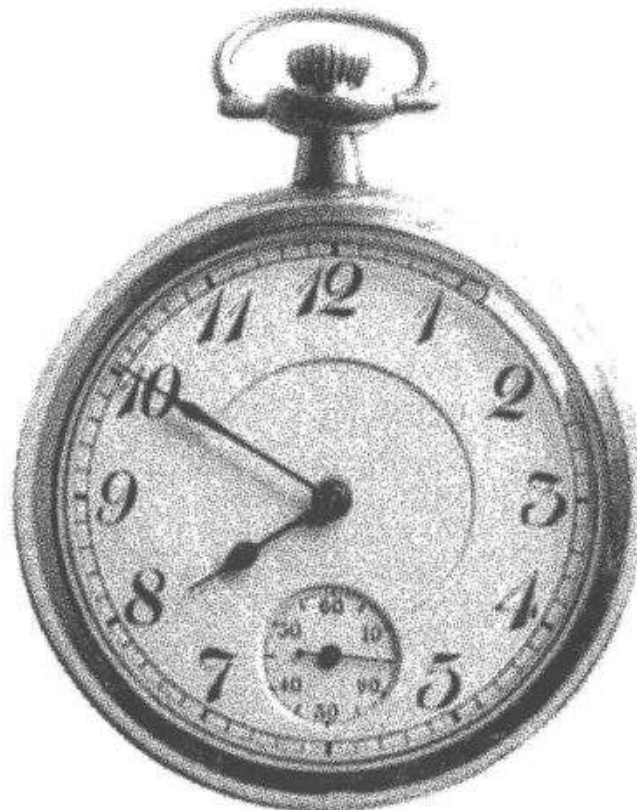
1. La méthode retenue doit être partagée par l'ensemble des membres du projet, ce qui impose qu'ils soient chacun associés à sa définition.
2. La nécessaire « imprégnation » par les problématiques du terrain justifie que le plus grand nombre d'entre nous participe aux travaux de la phase d'enquêtes, même si un minimum de pragmatisme nous invite à l'organiser autour de quelques personnes-pivots.
3. De même, l'effort de traduction en « questions de sciences » impose que les représentants de chaque discipline participent à l'analyse des matériaux recueillis lors des enquêtes, sinon dans une phase de « dégrossissage », du moins dans une phase de critique des premières interprétations qui auront pu être effectuées.

Le calendrier de travaux

Le calendrier de travaux en 10 points, prévu en février 2000, n'a pu être tenu que moyennant une certaine « souplesse » dans les prises de dates pour réunions collectives, en raison de l'abondance et de la diversité des calepins individuels ainsi que de problèmes de santé chez le responsable scientifique du projet.

1. *Février 2000* : Première réunion plénière du groupe (Theix) et préparation du cadre de travail. Recueil des documents de base par les membres auvergnats du projet et identification plus précises des acteurs locaux. Centralisation des informations auprès de François Léger.

2. *Mars - Avril 2000* : Première analyse des documents. Synthèse écrite à la charge de Jean-Paul Chabert, François Léger, Pascal Marty et Michel Meuret.
3. *Fin avril 2000* : Seconde réunion plénière du groupe (Theix) et débat collectif à la partir de la synthèse des documents. Choix d'un terrain commun et première visite de terrain collective sur 2 jours. Élaboration des protocoles d'enquêtes (première trame proposée par François Léger).
4. *Avril - Août 2000* : Réalisation d'une enquête préalable auprès des éleveurs sur le terrain identifié, portant sur leurs pratiques pastorales, leur rapport à la diversité des milieux ainsi qu'aux politiques environnementales (enquête confiée à Hervé Chabanier, ITA Ensa de Dijon ; resp. J-P. Chabert & M. Meuret).
5. *Mai - Août 2000* : Enquêtes collectives de terrain (juillet et août à temps plein).
6. *Septembre-Octobre* (en réalité Septembre-Novembre) 2000 : dépouillement des enquêtes de terrain.
7. *Octobre* (en réalité Décembre) 2000 : Troisième séminaire plénier de 2 jours du groupe (Ivry-sur-Seine) pour : a. restitution et critique des résultats d'enquêtes ; b. lancement de la seconde phase du projet (cf. page 4).
8. *Mars* (en réalité Avril) 2001 : Quatrième séminaire de 2 jours du groupe dans le cadre de la seconde phase du projet (Ivry-sur-Seine).
9. *Mai* (en réalité Juin) 2001 : Cinquième séminaire d'une journée du groupe dans le cadre de la seconde phase du projet (site du CNRS de Chizé, à Beauvoir-sur-Niort).
10. *Juin* (prévu mais non réalisé) 2001 : Sixième et dernier séminaire d'une journée du groupe dans le cadre de la seconde phase du projet (site de l'Institut de l'Élevage, à Montpellier).



Le choix d'un terrain d'enquêtes

Lecture préalable de documents

En préalable au choix d'un terrain d'enquête, soixante-quatre documents ont été recueillis localement, avec l'aide d'Hervé Chabanier (étudiant ITA Ensa Dijon) ainsi que des membres du projet issus du Centre INRA de Clermont-Ferrand/Theix (voir liste en *Annexe II*). Ces documents sont d'origine et de nature très variées, depuis la Charte du PNRVA jusqu'à des fiches très succinctes de futures actions CTE, en passant par des inventaires minutieux d'insectes rares et à protéger dans les Réserves naturelles locales. Ces documents ont été lus en totalité par Michel Meuret et Jean-Paul Chabert, et plus partiellement par François Léger et Pascal Marty. Ces derniers ont rédigé une première synthèse, dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous, qui a fait ensuite l'objet d'un débat plénier en séminaire à Theix le 18 avril 2000.

Cette synthèse présente différents « cas » de situations pastorales en Auvergne, confrontées à des attentes environnementales, regroupées, d'une part, par « Territoires de projet » du PNRVA et, d'autre part, selon les propositions de sites Natura 2000. Comme convenu préalablement (*voir page 10*), nous avons fait le choix de nous intéresser principalement aux Monts Dore et au Cézallier, dans une moindre mesure au Livradois-Forez, et d'exclure les Monts Dômes et l'Artense. Nous avons choisi également de retenir, à titre de comparaison, le programme expérimental *LIFE* Natura 2000 du Massif cantalien, qui est le site-pilote régional en matière de conservation des milieux à l'aide du pâturage.

Estives & Tourbières du plateau basaltique du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Selon le PNRVA, il s'agit de mieux maîtriser un système d'élevage valorisant de l'herbe d'altitude, s'appuyant sur une prestigieuse valorisation de fromages (St Nectaire... dont il s'agit aussi de réduire les effluents de fromageries) soutenue par des aides très diverses. Parfois localement sur-pâturée, cette nappe d'herbe est *a contrario* soumise par endroits à des dynamiques liées à la déprise agricole (progression de la lande et des accrus forestiers) qu'il est question de gérer par le débroussaillage mécanique ou manuel, les feux courants et un pâturage plus intensif (cf. Plan de gestion du Site Natura 2000 n°31 du Mont-Dore). Ces estives sont également « mitées » localement par des plantations denses de résineux. Seules les portions d'estives comprenant des tourbières (de nature et d'état très divers) font l'objet d'un vif débat entre naturalistes et pastoralistes concernant les modalités de gestion par le pâturage de ces petits espaces sensibles et à conserver : il s'agit, pour les gestionnaires des tourbières (principalement le CEPA), de compléter les connaissances afin de revoir les recommandations pastorales actuelles (et d'après eux non satisfaisantes parce que fondées, soit sur une mise en défens, soit sur des seuils de chargement moyen à l'hectare) en investissant la question de la polarisation de l'espace pâturé liée à la présence de tourbières au sein d'un parc.

En ce qui nous concerne : Les préoccupations au sujet des connaissances existantes et à produire pour une meilleure conservation des tourbières seraient à considérer dans nos enquêtes. Il nous semble que les préoccupations environnementales, actuellement très ciblées sur les tourbières, devraient s'élargir à terme à l'ensemble du plateau du Cézallier. Il s'agit donc pour nous de bien resituer les questions posées par une meilleure gestion de ces milieux remarquables à l'échelle des unités de gestion des éleveurs : les parcs d'estive. Cela interroge, par exemple, nos compétences en matière de prévision du comportement spatial des troupeaux dans un parc comprenant des zones préférentielles.

Crêtes des Monts Dore (et du Cantal)

Il ne s'agit pas, pour le PNRVA, de voir se transformer en « collines boisées » les zones sommitales de ces massifs très appréciés des randonneurs. On y retrouve également les préoccupations liées aux tourbières. Dans les Monts Dore, c'est le « surpiétinement touristique » qui fait principalement problème en matière de conservation de milieux. La lutte contre l'embroussaillage se réalise par débroussaillage mécanique associé au pâturage (cf. OLAE du Sancy). Les préoccupations environnementales sont particulièrement développées dans le document d'objectif du Site-pilote *LIFE* Natura 2000 du Massif cantalien (dont le PNRVA est l'opérateur), associant reconnaissance et appréciation des pratiques pastorales et cynégétiques aux nécessités de conserver, non seulement des habitats d'intérêt communautaires (fourrés de saules, landes à genêts en pente...), mais également et surtout le massif des crêtes dans sa globalité et sa diversité.

En ce qui nous concerne : Nous avons choisi de ne pas nous investir par enquêtes sur un site localisé hors du Puy-de-Dôme. Néanmoins, ceux d'entre-nous qui étudient actuellement des milieux similaires (landes à genêts purgatif pâturées au titre d'une OLAE dans le centre Ardèche) sont invités à suivre de près, pour comparaison, le développement des expérimentations pastorales sur les landes à genêts du Site *LIFE*-Natura 2000 n°44 (Massif cantalien). Il serait également instructif de suivre le développement très original du raisonnement des plans de chasse (chamois...), à modifier en réponse aux préoccupations environnementales visant à limiter le surpâturage de certains milieux remarquables.

Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

Il s'agit ici de limiter l'embroussaillage et l'enforestation des prairies, pelouses (particulièrement les pelouses sèches) et landes, faisant suite à un relatif abandon du pastoralisme dans des zones soumises à forte déprise. Le site Natura 2000 n°24 (dont le principal opérateur est le CEPA) regroupe, sur un total de plus de 2000 hectares, un archipel de petites zones sensibles au titre de la biodiversité, réparties depuis les buttes de Limagne autour de Clermont-Ferrand, jusqu'aux vallées et gorges du « Pays coupés » du Cézallier (47 communes concernées, dont 25 % environ dans les limites du PNRVA). Ce site est caractérisé par un souci de gestion commune d'une grande diversité d'habitats écologiques, dont 8 habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire. Dans le Pays coupé, la mécanisation est rendue difficile par les pentes et les rochers, les projets de gestion sylvicole datent des années '70, et ce sont donc les « feuillus naturels » qui ferment peu à peu un espace anciennement très travaillé par l'agriculture. Cet espace est aujourd'hui très convoité par les chasseurs (avec présence récente et attendue du cerf). Les propositions de gestion du site Natura 2000 ne sont pas aujourd'hui très fouillées, se contentant de recommander un « pâturage extensif », c'est-à-dire le non-abandon des zones de parcours plus ou moins embroussaillées et enforestées, à des périodes favorables vis-à-vis des exigences des espèces à protéger. Sur les pelouses calcaires de certaines buttes de Limagne, le CEPA suit les effets du pâturage sur la dynamique de la flore et de la faune (principalement insectes) remarquables. La question de l'estimation de la valeur pastorale (VP) sur ces espaces pose problème aux gestionnaires, car il n'est pas satisfaisant d'appliquer des méthodes conçues à l'origine pour des milieux unistratifiés et relativement homogènes à des espaces pluristratifiés essentiellement appréciés pour leur grande diversité de faciès de végétation (les « mosaïques » de végétation). La question du mode d'utilisation des parcelles dans l'année est également à l'étude (saison ou succession de saisons de pâturage), et il est souligné la difficulté d'ajuster une rationalité de calendrier d'élevage aux nécessités de préserver les cycles biologiques d'espèces à conserver.

En ce qui nous concerne : Sur ces coteaux et vallées xérothermiques, comportant des mosaïques de végétations avec pelouses calcicoles dont le maintien exige un pâturage (principalement ovin), un débat très intéressant se déroule

visiblement quant à la nature et l'opérationnalité des connaissances pastorales à acquérir. La Fédération départementale des chasseurs y est très active, aux prises avec les questions de l'arrivée du cerf et la pullulation des sangliers et des chevreuils. Malgré l'abondante ressource forestière, seuls les forestiers semblent peu présents dans la zone (sans doute mobilisés par les plantations de résineux sur le plateau et, plus récemment, par les dégâts de la tempête). Quant aux buttes de Limagne, sous forte pression périurbaine, elles nous semblent à première vue d'intérêt plus limité, car le rapport au pastoralisme, ramené au rang de « service entretien », est assez ténue. Cette zone peut être néanmoins retenue dans son ensemble comme terrain d'enquêtes, principalement car, dans le sud du Cézallier du Puy-de-Dôme (canton d'Ardes-sur-Couzes et périphérie), nous avons un recouvrement entre PNRVA, Site Natura 2000 et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), concernant environ 17 communes mitoyennes. C'est là une petite région de moyenne altitude jusqu'ici peu investie par le Parc, mais dont la ZICO est suivie par la LPO d'Auvergne et dont la conception et gestion de Natura 2000 est à la charge du CEPA (jusqu'ici focalisé sur la petite Réserve Naturelle de la Jaquette). Cette zone comporte des milieux pastoraux assez similaires à ceux déjà informés par plusieurs d'entre-nous (de la prairie à graminées sociales jusqu'à la chênaie).

Livradois-Forez

Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez est le seul cas dont nous avons pris connaissance où il y ait une mise en relation assez précise entre systèmes d'élevage, pratiques pastorales, et dynamiques paysagères dans le temps long (du XIX^e siècle à nos jours). Les changements récents dans l'utilisation des pâturages et leurs conséquences sur la dynamique actuelle de reforestation spontanée sont bien soulignés. Ailleurs, seules des remarques très générales sont faites au sujet des relations entre modifications des activités humaines et paysages, que sous-tend souvent ce qui nous apparaît comme un mythe : une action pastorale séculaire et invariante aurait façonné des paysages ouverts et aujourd'hui en péril.

En ce qui nous concerne : Sur ces questions de changements historiques des pratiques pastorales et de leurs conséquences sur les dynamiques paysagères, il nous semble très utile de consulter quelques thèses de géographies portant sur des régions limitrophes dans le Massif central. Ceci, afin de ne pas reprendre naïvement à notre compte l'idée selon laquelle les pratiques pastorales « traditionnelles » auraient été plus favorables à « l'environnement » que celles qui sont développées aujourd'hui. Nous ne souhaitons pas nous disperser en situant l'un de nos terrains dans le Livradois-Forez, mais, néanmoins, l'expérience des gestionnaires de ce PNR, en contact régulier avec ceux du PNRVA, peut être utile à mobiliser sur les questions de dynamiques paysagères liées à la déprise agricole et pastorale.

Cette lecture de documents ne constitue pas une synthèse des actions engagées en Auvergne en matière de conservation des milieux à l'aide du pâturage. Elle n'avait pour ambition que de nous aider à raisonner le choix d'un terrain d'enquêtes, sachant que d'autres critères influent également sur ce choix (*cf. page 10*, les recommandations du PNRVA). Un terrain doit nous permettre de rassembler les matériaux nécessaires aux débats interdisciplinaires de la seconde phase du projet. De ce point de vue, les zones où les attentes naturalistes vis-à-vis de pratiques pastorales sont le plus clairement exprimées semblent à première vue prioritaires. Mais, à ce stade, nous constatons que seules les tourbières d'estives répondent visiblement à ce critère. Les autres espaces correspondent généralement à des espaces écologiquement plus « banaux », où il s'agit, soit de lutter avec des moyens conséquents (dont le pâturage) contre un embroussaillage récent, soit de conserver la « biodiversité » (au sens large et souvent peu qualifié) à l'aide d'un pâturage « extensif raisonné ». À l'issue de ces lectures, le « flou » relatif aux « attentes environnementale » n'est toujours pas levé et ceux d'entre nous qui

espéraient y trouver des commandes explicites vis-à-vis des connaissances scientifiques se retrouvent bien en peine.

Visites préalables et choix d'un terrain

Afin de compléter les enseignements tirés de nos lectures, nous avons organisé dans la foulée deux visites collectives de terrains. La première, à Gergovie, faisant partie du Site Natura 2000 n°24. Nous avons eu pour guide Jean-Pierre DULPHY (remplaçant Pascal DANNEELS, empêché), aux titres de la FRANE, de l'OPNA de la SEPNNMC, de la LPO et du CEPA⁵. J-P. Dulphy est par ailleurs chercheur à l'INRA de Clermont-Ferrand/Theix⁶ et responsable « Environnement » de ce Centre. A ce titre, il a été régulièrement informé de l'état d'avancement de nos travaux. La seconde visite a été organisée à partir d'Ardes-sur-Couze et tout au long de la vallée de Rentières jusqu'au plateau basaltique du Cézallier, en passant par la Réserve Naturelle de la Jaquette. Nous avons eu pour guide Hervé CHABANIER, étudiant INRA-SAD au titre de son mémoire ITA de l'Enesa de Dijon (voir page 31), présent sur zone depuis un mois et déjà bien informé des pratiques d'élevage locales et des attentes environnementales.

Un large débat collectif d'une demi-journée a ensuite été organisé afin de tirer le bilan de ces deux visites ainsi que de nos lectures. Il a été conclu, en matière de terrain commun pour le projet, par le choix d'un transect est-ouest, centré sur la vallée de Rentières (principalement dans le canton d'Ardes-sur-Couze) et offrant un gradient de situations étonnement contrastées sur un espace si limité (environ 30 km de long, voir carte page suivante) :

- à l'est : Une frange de la plaine de Limagne, avec des buttes et plateaux calcaires inclus dans le site Natura 2000 n°24 (dont la gestion est confiée au CEPA, tout comme Gergovie) ;
- au centre : le « Pays coupé » du Cézallier du Puy-de-Dôme, avec des coteaux xérothermiques à biodiversité remarquable mais en voie d'enfrichement, dont certaines zones font également partie du Site Natura 2000 n°24 (entre autre, la Réserve Naturelle de la Jaquette, l'une des deux réserves naturelles incluses dans le PNRVA) ;
- à l'ouest : le plateau basaltique du Cézallier et ses tourbières, lacs et milieux humides, dont la Réserve de la Godivelle.

Ce transect comprend, d'est en ouest, 3 territoires définis dans le cadre du profil environnemental établi entre autres par la DIREN, parmi les 26 recensés en Auvergne⁷ : *Limagnes/Coteaux secs bordure Limagnes/Cézallier*. Sur les trois, on retrouve, parmi les enjeux spécifiques du territoire en question, la « gestion durable des zones à forte densité de sites Natura 2000 ». Dans le troisième, un enjeu fort est également celui de la préservation des territoires à forte densité de zones humides.

⁵ FRANE : Fédération régionale Auvergne Nature Environnement ; OPNA : Observatoire du Patrimoine Naturel d'Auvergne ; SEPNNMC : Société pour l'Étude et la Protection de la Nature dans le Massif Central ; LPO : Ligue de Protection des Oiseaux ; CEPA : Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne.

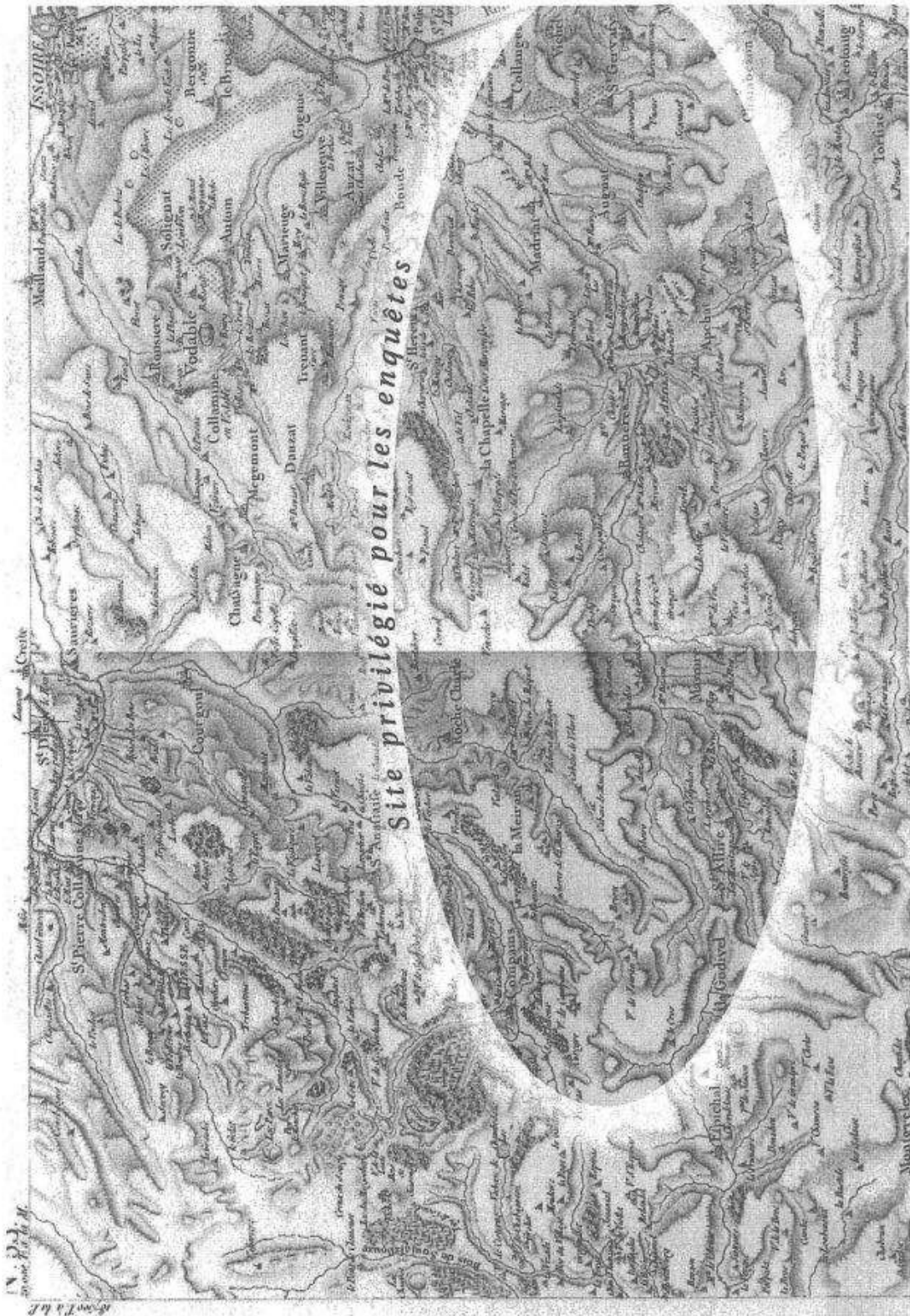
⁶ Jean-Pierre DULPHY (DR2), est rattaché à l'Unité de Recherche sur les Herbivores, membre de l'équipe « Valeur des Aliments » et spécialisé dans l'ingestion à l'auge et la qualité des ensilages.

⁷ Cf. <http://www.environnement.gouv.fr/auvergne/ftp/profilEnv/bloc%20fiches%20territoires/>

Plateau du Cézallier

Pays coupé du Cézallier

Plaine de Limagne



Tourbières du plateau basaltique

Vallées et côteaux du Pays coupé

Buttes et plateaux calcaires

Vu du PNRVA, ce transect recoupe trois de ses « territoires de projet » : (10b) Pays coupés du Cézallier ; (11a) Gorges et Pays coupés ; (13a) Plateaux basaltiques du Cézallier et du Limon. Il est situé dans une zone limite du Parc qui, aux dires de Martine Teuma, agent pastoraliste, est peu référencée : « *les éleveurs de là-bas ont l'impression qu'on les oublie totalement et c'est bien que vous y alliez enquêter* ».

Vu du CEPA, l'intérêt de ce transect est principalement celui de comprendre plusieurs zones constitutives du site Natura 2000 n°24.

Vu de la LPO, ce transect est également intéressant car il inclut en totalité la ZICO AE-12, comprenant une avifaune particulièrement riche et diversifiée.

Un terrain aux milieux naturels et acteurs environnementaux très diversifiés

Le site 24 Natura 2000

Le site Natura 2000 n° 24 est constitué d'un véritable archipel de petites zones (voir page 19 la carte du Site Natura 2000 n°24), s'échelonnant du nord au sud depuis les portes de Clermont-Ferrand jusqu'à Ardes-sur-Couze, dont la totalité fait néanmoins 2245 ha, avec environ 25% inclus dans le périmètre du PNRVA. Ce site comporte 8 habitats naturels d'intérêts communautaires prioritaires (ce qui est beaucoup relativement à d'autres propositions nationales), sur les 24 habitats repérés au total (voir page 20 la légende de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire, recensés par le CEPA sur ce site).

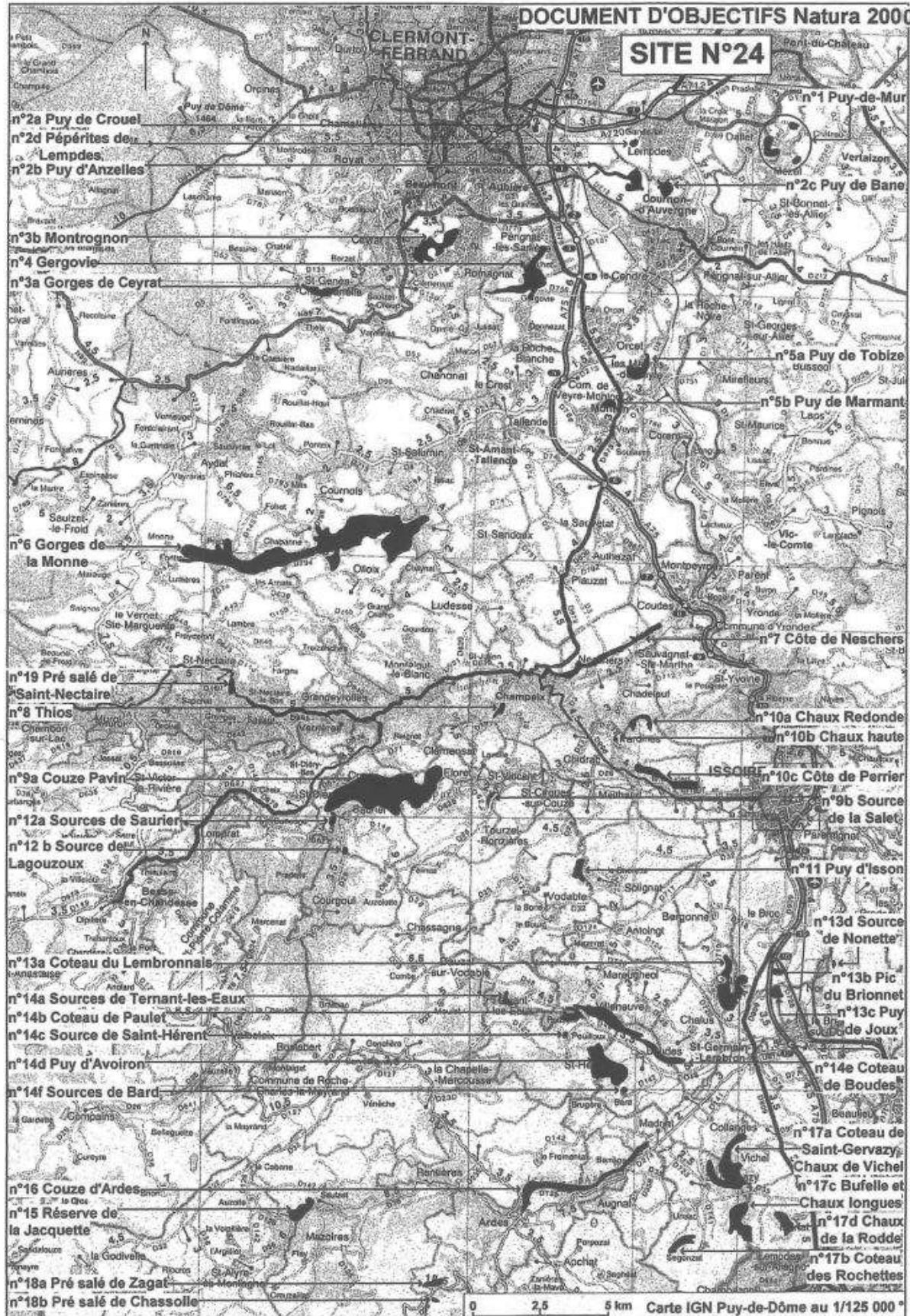
Ce site, qui concerne 47 communes, comprend la majeure partie des coteaux calcaires de la région. Selon les écrits du CEPA, son intérêt réside dans la présence de milieux secs très variés, issus de la diversité géologique qui « *permet de concentrer géographiquement une grande diversité d'habitats qui doivent rester connectés au sein d'une unité écologique cohérente* ». Nous retrouvons ici une perspective de gestion déjà défendue dans le cas du Site LIFE expérimental Natura 2000 des Monts du Cantal : gérer en commun un ensemble très divers d'habitats.

Les enjeux naturalistes portent, d'une part, sur les habitats naturels d'intérêt communautaire (quatre types de pelouses calcaires dont une prioritaire, prairies à molinie, prairies maigres de fauche de basse altitude, landes à genêt purgatif, pentes rocheuses à végétation chasmophytique, etc.) et, d'autre part, sur des espèces animales d'intérêt communautaire (dont les papillons Damier de la Succise, Laineuse du prunellier et Ecaille chiné). Les espèces d'oiseaux protégées (Grand-duc d'Europe, etc.) font l'objet de mesures codifiées par ailleurs, au titre de la Directive Oiseaux, et donnent lieu à la définition de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) (voir ci-après).


















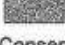
En matière de recommandations pour la gestion pastorale, à la charge du CEPA, tout est encore objet de débat : « *Sur les pelouses très hétérogènes, avec de nombreux faciès, de surface relativement faible, se pose le problème de la conduite du pâturage à adopter* », et le débroussaillage de chaque site « *doit être pensé afin de maintenir la diversité [des mosaïques végétales]* ». Le recours aux techniques d'évaluation des milieux prairiaux plus homogènes est souvent remis en question⁸, le raisonnement par le biais du chargement animal moyen est parfois mis en doute, et il est plutôt recommandé d'ajuster « *en cours de route* » et « *au cas par cas* », en « *retirant les animaux de la parcelle dès que la pelouse est suffisamment "nettoyée" des espèces [de graminées] sociales et compétitives* ».

⁸ Cf. Danneels P., Puyo C., 1996. *Les pelouses calcicoles de Limagne et du Membron : analyse et propositions de gestion pastorale.*, Mém. CEPA, Enita-C, Tome I, pp 33-38.

SITE N°24



LEGENDE DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Légende	Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire
 Végétation des pépérites	6110 6213	Pelouses calcaires karstiques (prioritaire) Pelouses calcaires très sèches subatlantiques
 Pelouse très sèche sur calcaire	6213	Pelouses calcaires très sèches subatlantiques
 Pelouse embroussaillée très sèche sur calcaire	6213	Pelouses calcaires très sèches subatlantiques
 Pelouse sèche sur calcaire	6212	Pelouses calcaires semi-sèches subatlantiques
 Pelouse embroussaillée sèche sur calcaire	6212 5130	Pelouses calcaires semi-sèches subatlantiques Formation à Juniperus communis sur calcaire
 Pelouse sèche sur calcaire riche en orchidées	6210	Sites d'orchidées remarquables (prioritaire)
 Pelouse embroussaillée sèche sur calcaire riche en orchidées	6210	Sites d'orchidées remarquables (prioritaire)
 Pelouse calcaro-siliceuse sur basalte ou silice	6214	Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe centrale
 Pelouse embroussaillée calcaro-siliceuse sur basalte ou silice	6214	Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe centrale
 Prairie de fauche	6510	Prairie maigre de fauche de basse altitude
 Végétation des rochers	8220 8230 5120	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses Pelouses pionnières sur dômes rocheux Formations à Genista purgans montagnardes
 Végétation des rivières	3260 6431 91EO	Végétation flottante de renouées des rivières Mégaphorbiales eutrophes Forêts alluviales résiduelles (prioritaire)
 Végétation humide des chaux	6410	Prairies à Molinie sur calcaire et argile
 Mare temporaire	3170	Mare temporaire méditerranéenne (prioritaire)
 Source pétrifiante	7220	Source pétrifiante avec formation de tuf (prioritaire)
 Source, griffon et pré salé	1340	Pré salé continental (prioritaire)
 Forêt de ravin	9180	Forêt de ravin du Tilio-Acerion (<i>prioritaire</i>)
 Hêtraie	9130	Hêtraie du Asperulo-Fagetum

La ZICO AE-12

La ZICO AE-12 concerne 17 communes mitoyennes situées autour d'Ardes-sur-Couze. Selon les attendus de cette ZICO, décrits par la LPO d'Auvergne, l'avifaune y est riche et diversifiée (Grand-duc d'Europe, Grand corbeau, Buzards cendré et de Saint-Martin, Milans noir et royal, Circaète Jean-le-Blanc, Râle des genêts, etc.), comme souvent lorsqu'il y a association entre rivière, forêts de pente, pelouses ouvertes, landes sèches et milieux cultivés.

Les principales menaces pour cette avifaune sont liées à une augmentation de la déprise agricole. Il est noté qu'il « *faudrait éviter la disparition de certaines zones intéressantes, due à l'abandon du pâturage ovin* ». Un suivi ornithologique mené par la LPO en 1999 sur la Réserve Naturelle de la Jaquette, faisant partie de cette ZICO, propose un classement des espèces nicheuses suivant 3 critères renvoyant aux milieux qui leur sont indispensables : habitat principal (forestier, forestier dégradé, rupestre, découvert, aquatique) ; guildes trophique (c.a.d. lieux d'alimentation) ; site de nidification. Il est noté que le manque d'espèces de milieux ouverts signe l'évolution nette vers une structure buissonnante arbustive assez fermée.

La Réserve Naturelle du Rocher de la Jaquette

Dans la Réserve du Rocher de la Jaquette, les inventaires récents des orthoptères (criquets) et rhopalocères (papillons, dont l'Apollon) concluent également à la nécessité de limiter l'envahissement des surfaces en herbe par la fougère aigle, les genêts à balais et purgatif, la callune et les prunelliers, sans pour autant les éradiquer. C'est pourquoi, une étude de faisabilité d'une réouverture des milieux a été conduite par le CEPA et la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central (SEPNUMC) en 1999 sur cette Réserve de 18,4 ha. Afin de prendre en compte et favoriser la biodiversité utile aux oiseaux, papillons, criquets et sauterelles, il s'agit, après plus de 20 ans d'abandon du pâturage, de restaurer et « *maintenir des milieux en mosaïques* » et d'assurer « *une hétérogénéité des structures verticales et horizontales de la végétation ainsi que de la densité des couverts* ».

Les références pastorales mobilisées ici s'appuient sur l'expérience des Réserves Naturelles de France, qui ont publié en 1995 un document intitulé "Gestion écologique par le pâturage". Les modalités de mise en oeuvre du pâturage sont largement détaillées, avec mise en avant des aspects liés au comportement spatial des herbivores. Mettant en garde contre le recours à des « *solutions simplistes* » (le broyage en plein ou le feu), les gestionnaires de la Réserve se mettent en perspective d'évaluer plusieurs scénarii de restauration écologique avec pâturage, sur cet espace aujourd'hui avant tout forestier, mais qui était classé encore "Pâturage" en 1938.

Les territoires de chasse

Le site Natura 2000 n°24 a également fait l'objet du montage d'un groupe de travail « Agriculture-Chasse » concernant 33 communes. De plus, sur le canton d'Ardes-sur-Couze, les pratiques de chasse sont très actives et se partagent entre Associations de Chasses Communales Agréées (ACCA) et Sociétés privées. Le cheptel chassé comprend le cerf (depuis peu), le chevreuil et le sanglier, mais aussi le lièvre et les pigeons. Des comptages réguliers sont effectués par les techniciens de la Fédération Départementale de Chasse.

Les attentions du Parc

Comme dit plus haut, la zone de vallées et de coteaux xérothermiques est un peu la zone « oubliée » du Parc. Par contre, le PNRVA tient à l'œil les zones humides du plateau, dont principalement les tourbières qui incrustent très abondamment les estives. Les zones humides constituent, aux dires de la Charte du PNRVA, « *l'un des éléments majeurs de notre patrimoine naturel* ». Le CEPA a également consacré une étude importante au Plan d'action

régional en faveur des tourbières d'Auvergne, et la gestion de ces milieux se veut en partenariat.

Les gestion des milieux de tourbières fait également débat. Premier réflexe face au pâturage : la mise en défens de la zone centrale et le raisonnement d'un chargement *ad hoc* en périphérie. Mais, après expérience, la solution se révèle ne pas en être une, car la zone mise en défens est colonisée rapidement par les ligneux (saules...) et les espèces remarquables, presque toutes inféodées aux milieux ouverts, régressent. De plus, les vaches piétinent excessivement autour de la clôture, ce qui met également en péril le milieu. Il paraît donc utile d'étudier chaque situation, à nouveau « *au cas par cas* » et, sur ces petits espaces très sensibles, les recommandations en matière de chargement animal moyen par saison doivent être revues, aux dires des gestionnaires du PNRVA. Des études et expérimentations doivent être faites, et Philippe BOICHUT, responsable environnement, a d'ailleurs raisonné un « *protocole d'observation de comportement de bovins à l'estive vis-à-vis des différents milieux qui constituent les tourbières* » assez détaillé. Le but de cette étude est de « *déterminer s'il y a nécessité de mettre des zones sensibles des tourbières en défens de pâturage* ». Ici également, des débats se déroulent quant à la nature et à l'opérationnalité des connaissances pastorales requises pour la gestion de ces milieux, et les expérimentations locales du Parc et du CEPA trouvent écho dans le « *Programme LIFE Tourbières de France* ».



© Le Courrier de l'Environnement de l'INRA - n°35 - novembre 1998

Les enquêtes : méthode et déroulement

Méthode d'enquête

L'objectif est de recueillir localement des informations sur les relations entre conservation des milieux et pratiques pastorales. Ces informations sont détenues par des « acteurs », c'est-à-dire des individus, des groupes d'individus ou des organisations, parmi lesquels nous pouvons considérer deux groupes :

- a. Ceux qui posent ces relations dans un ou des problèmes à la résolution desquels leurs actions doivent contribuer ;
- b. Ceux qui, sans nécessairement traduire ces relations en problèmes, interviennent sur ces relations par leur action (ou leur inaction) ou interfèrent plus ou moins directement avec les projets et les actions du premier groupe.

Certains de ces acteurs produisent des *documents écrits* par lesquels nous pouvons aborder leurs points de vue⁹ : programmes, comptes-rendus de réunion, cahiers des charges, règlements, articles de presse, plaquette d'information, etc. L'analyse de ces documents écrits constitue notre première source d'information. Déjà entamée en préalable au choix d'un terrain, elle est complétée au cours des enquêtes.

Le « décodage » de documents n'est cependant pas suffisant. Pour aller au bout de notre propos, il est impératif de rencontrer directement les acteurs, en situation de face-à-face. Ceci, afin de comprendre pourquoi et comment ces écrits ont été produits et pour entendre également le point de vue de ceux qui n'écrivent pas. Des *entretiens directs* constituent ainsi notre seconde source d'information.

Nous avons donc adopté le protocole de travail suivant :

1. Identification des catégories d'acteurs détenteurs des informations.
2. Définition d'une stratégie d'échantillonnage de ces acteurs.
3. Recueil et analyse des documents produits.
4. Préparation des entretiens.
5. Réalisation et restitution des entretiens.
6. Analyse des entretiens.
7. Synthèse.

Identification des catégories d'acteurs

À partir de l'analyse bibliographique déjà réalisée, nous avons posé les hypothèses de travail suivantes sur les catégories d'acteurs à étudier :

1. Les organisations gestionnaires de milieux naturels remarquables (associations, collectivités administrations...).
- 1.1. Ayant une maîtrise d'ouvrage directe dans ou sur certaines actions correspondant ou non à des projets collectifs visant à l'application de procédures réglementaires (*par exemple* : Le CEPA, en tant que responsable du plan de gestion d'un site Natura 2000, lorsqu'il passe un contrat avec un éleveur sur des terrains qu'il contrôle directement).

⁹ C'est surtout le cas de ceux du premier groupe, mais cela peut être aussi le cas de certains du deuxième groupe. Par exemple : telle organisation professionnelle agricole qui définit un projet pour l'élevage, ou propose des références techniques pour le conseil, sans nécessairement prendre en compte une quelconque dimension environnementale. Ou encore, tel botaniste qui publie une liste d'espèces présentes dans tel site, sans se poser la question de leur conservation. Son travail peut toutefois servir de justification à tel ou tel projet de nature agri-environnementale.

1.2. Participant à la définition et au suivi d'actions environnementales ou agri-environnementales, sans en être directement les maîtres d'ouvrage.

1.2.1. Pour lesquels « l'agri-environnement » est une dimension d'un projet global de gestion et de développement territorial (*par exemple* : Le PNRVA)

1.2.2. Légalement compétentes pour la mise en œuvre de procédures réglementaires (*par exemple* : La Préfecture, la DDAF, la DIREN pour certaines actions).

1.2.3. À finalité principalement environnementale (*par exemple* : La SEPNUMC, la LPO, la DIREN sur certaines actions).

1.2.4. À finalité principalement agricole (*par exemple* : La DRAF, les syndicats agricoles).

1.2.5. À finalité autre (*par exemple* : Des associations de chasse, de randonneurs, etc.).

2. Les Organisations ou individus porteurs de savoirs sur l'agri-environnement.

2.1. Sollicitées par les gestionnaires comme « expert » (*par exemple* : le CEMAGREF ou un lèpidoptériste renommé et rémunéré à ce titre pour réaliser un inventaire régulier sur un site)

2.2. Dont les savoirs sont indirectement mobilisés (*par exemple* : tel écologue ayant réalisé précédemment des inventaires utilisés comme base de réflexion d'un zonage).

3. Les organisations ou individus dont l'action ou la pratique quotidienne sont concernés par des actions agri-environnementales, sans pour autant avoir eu de contribution directe majeure à leur élaboration.

3.1. Collectivités dont le territoire est concerné par de tels projets se trouvant, de ce fait, en situation de devoir les prendre en compte concrètement dans leur propres actions. (*par exemple* : la commune d'Ardes-sur-Couze).

3.2. Utilisateurs directs des espaces sur lesquels ont été posés « des problèmes d'environnement » (*par exemple* : les éleveurs, les chasseurs, les randonneurs...).

3.3. Organisations regroupant ou représentant les précédents (*par exemple* : coopératives ou syndicats agricoles, sociétés de chasse, etc.)

On remarquera que certains acteurs (PNRVA, CEPA, DIREN, Organisations professionnelles agricoles, etc.) peuvent relever à la fois de plusieurs catégories différentes. Il s'agit alors, le plus souvent, d'organisations où existe une certaine répartition du travail. À ce titre, elles doivent être considérées comme un « acteur multiple », justifiant par la suite d'entretiens différents avec plusieurs interlocuteurs.

Stratégie d'échantillonnage

Notre objectif n'est pas ici celui de la représentativité statistique, à la manière des enquêtes d'opinion. Nous avons donc procédé à une approche hiérarchisée de cette population d'acteurs.

Nous avons d'abord rencontré les principaux opérateurs des actions qui nous intéressent, c'est-à-dire le PNRVA et le CEPA. L'analyse des écrits et des entretiens directs nous a permis d'identifier le réseau d'acteurs avec lesquels ils sont en contact proche, et ainsi de suite, jusqu'à épuisement de notre sujet, ou du temps imparti pour les enquêtes (2 à 3 mois).

Avec cette méthode itérative, nous ne pouvons préjuger au départ de l'échantillon d'enquêtes que nous aurons à réaliser. Celui-ci risque en définitive d'être déterminé par notre force de travail. Néanmoins, les lectures préalables ainsi que les premières enquêtes confiées à Hervé Chabanier (*voir ci-après*) laissaient préjuger que nous pourrions collecter un matériau suffisant dans le temps qui nous était imparti.

Recueil et analyse des documents

La lecture des documents a pour objet :

- d'identifier les énoncés techniques sur lesquels les acteurs basent leurs projets ;
- d'identifier les références sur lesquelles ils appuient la justification de ces énoncés techniques, en insistant particulièrement sur celles qui nous renvoient directement aux concepts et aux modèles de nos disciplines scientifiques (*par exemple* : le chargement animal au pâturage). Cette dimension est particulièrement importante, compte tenu de l'objectif de notre projet.
- d'identifier les réseaux d'acteurs associés à l'élaboration ou à l'application de ces énoncés ou définis comme devant les appliquer.
- d'identifier les évolutions qu'ont pu connaître ces énoncés et ces réseaux au cours du temps, dans l'interaction entre les différents acteurs.

Préparation des entretiens

L'objet de notre travail nous a conduit à choisir la méthode de *l'entretien ouvert*, ou « *entretien compréhensif* » (Kaufmann, 1996). C'est une méthode sociologique que des membres INRA-SAD du projet ont validée lors d'enquêtes de nature socio-technique ayant trait à l'agri-environnement et aux pratiques d'élevage¹⁰. Plus souple que des enquêtes sur questionnaires fermés, cette méthode permet généralement d'aller beaucoup plus loin dans l'expression du point de vue de l'interlocuteur. Mais cette souplesse a pour contrepartie le risque de perdre de vue les raisons qui ont conduit à rencontrer une personne précise et à se laisser entraîner sur des terrains trop éloignés de ceux qui nous intéressent. Elle nécessite de ce fait, en préalable à chaque entretien, une préparation soignée qui passe par l'application de trois principes de base :

1. Il faut définir au préalable les grands types de sujets sur lesquels portera l'entretien. Ceux-ci vont dépendre directement de l'interlocuteur auquel on s'adresse. On ne parle pas des mêmes choses avec un éleveur ou un chasseur, *a fortiori* avec un directeur du CEPA. La première étape consiste donc à définir entre nous les sujets à aborder. Dans ce projet de nature pluridisciplinaire, il est important que chaque participant au projet indique quels sont les thèmes qu'il souhaite voir aborder.
2. Il faut envisager les champs sémantiques, les niveaux de langue à utiliser avec chaque interlocuteur. On ne parle pas nécessairement de la même façon du comportement alimentaire au pâturage avec un éleveur, un agent du PNRVA ou un écologue lépidoptériste. Il est recommandé d'avoir ainsi défini à l'avance les termes à employer pour aborder tel sujet avec telle personne.
3. Il faut réfléchir *a priori* à la façon dont on va conduire la discussion. Il faut savoir comment se présente, puis définir une « question de base ». On peut également prévoir certaines questions de « relance », de « recadrage », de « réorientation », qui permettront de poursuivre le dialogue lorsqu'il s'enlise, qu'il se disperse, qu'il est temps de changer de sujet. Là encore, il n'y a pas de recette absolue. Il faut penser en fonction de ce qu'on sait ou qu'on imagine de la personne qu'on va rencontrer¹¹. Il faut se garder d'une conduite linéaire de l'entretien, en se donnant avant tout des

¹⁰ Cf. entre autres : Schluz T., Chabert J-P., Meuret M., Porte P., 1997. *Scènes d'élevage pour grand public*. INRA et CPIE Maison du Patrimoine de l'Isle Crémieu ed., 117 p. + annexes ; Bonnaud T., 1997. *Les vaches de la déprise : enquêtes sur les pratiques d'utilisation de l'espace dans les Baronnies*. Mém. ITA, Enesad, INRA-SAD Avignon, 91 p.

¹¹ La première prise de contact, généralement téléphonique, permettant de prendre ou confirmer un rendez-vous, peut permettre de déjà se faire une première idée de son interlocuteur (c'est d'ailleurs réciproque).

moyens de « recoupements » (voir à titre d'exemple la note de bas de page n°11). Dans cet exercice de recoupement, l'enquêté peut lui aussi trouver son compte dans la mesure où, grâce à l'enquêteur, il tisse des liens entre différents éléments de son activité (et de sa pensée) qui se présentent ordinairement de manière dispersée (« *ah oui, c'est vrai, je n'avais pas pensé à ça !* »).

Ce travail de préparation se doit d'être effectué ensemble par ceux qui participeront à l'entretien. Il est utile d'avoir synthétisé par écrit cette préparation, sous forme d'un pense-bête (des *fiches d'entretien*, classées par grands thèmes abordés) auquel on se réfère pendant la discussion. L'expérience montre qu'un tel pense-bête, qui ne doit absolument pas être confondu avec un questionnaire, a un effet souvent rassurant pour l'interlocuteur, en ce sens qu'il apparaît comme un gage de sérieux.

Réalisation et restitution des entretiens

Dans la mesure du possible, les entretiens sont conduits par binôme d'enquêteurs issus de deux champs disciplinaires distincts. Un entretien, c'est une situation de face-à-face, comportant toujours une part d'affectivité qui peut en perturber la bonne conduite. En étant en binôme, on peut limiter certains de ces effets négatifs, le passage de parole de l'un à l'autre permettant de recadrer et de rythmer la discussion. Cela permet de recentrer plus facilement le débat ou de changer de sujet. Enfin, il est souvent difficile de prendre des notes et de parler en même temps. Or, ce sont les notes écrites qui constituent par la suite la base du travail d'analyse.

Cependant, même dans un entretien conduit en binôme, il est toujours nécessaire de procéder à un enregistrement audio. En règle générale, celui-ci est bien accepté par les interlocuteurs aussi divers soient-ils, dès lors qu'on prend soin d'expliquer à chaque fois : 1. que l'enregistrement est à considérer au même titre qu'une prise de notes ; 2. qu'il constitue une garantie, permettant de revenir aux propos exacts, qui sont toujours susceptibles d'être déformés par la prise de notes ; 3. que l'enregistrement n'est pas diffusé dans son intégralité au-delà des chercheurs qui mènent les enquêtes.

Un entretien doit toujours commencer par une présentation des enquêteurs, de leurs objectifs, des raisons qui expliquent le choix de l'interlocuteur.

Au cours de l'entretien, on cherche d'abord à faire s'exprimer la personne enquêtée. Ceci impose aux enquêteurs de limiter au maximum leurs interventions. Il faut aussi prendre garde à ne pas exprimer, de façon trop péremptoire, des points de vue propres que l'interlocuteur, par paresse ou par amabilité, reprendrait à son compte. Des phrases inachevées sont parfois mêmes plus productives que des questions trop précises¹². Il peut être néanmoins nécessaire, par moments, de s'exprimer plus abondamment. On prendra alors le soin de simplement « causer », en abordant des sujets qui n'interfèrent pas avec la ligne d'entretien qu'on s'est fixée. Ceci peut contribuer à renforcer l'empathie¹³ de l'enquêteur vis-à-vis de l'enquêté et à faire progresser le débat, quand on retourne au vif du sujet.

Un entretien se termine, car il faut bien qu'il se termine (après parfois plus de 3 heures...) quand il apparaît qu'on n'a plus vraiment de choses importantes à se dire. Il ne faut pas hésiter à le clore sur une phrase simple, presque brutale, du style : « *Bon, je crois qu'on a fait*

¹² À titre d'exemple : Dans un même entretien, portant sur un calendrier de pâturage annuel, des brebis sont passées des prés de ray grass (suite à la question : « *donc, là, en mars, vous sortez les brebis sur les ray-grass ?* » / « *oui* ») aux vieilles prairies prêtes à être retournées (suite à la question : « *donc je résume, en mars, les brebis, elles sortent...[un blanc]* » / « *Ah en mars, la mise à l'herbe c'est toujours les prairies que je vais retourner* » / « *et alors, les ray-grass...* » / « *les ray grass, c'est fauche d'abord, enfin, ensilage, hein, et puis après je passe les brebis ou alors si le temps est bien, une deuxième coupe* »). On conviendra que ce n'est pas exactement la même chose, même si les vieilles prairies peuvent être de vieux ray-grass.

¹³ Empathie : *Philo., psycho.* Faculté de s'identifier à quelqu'un, de ressentir ce qu'il ressent. Petit Robert, 1986.

le tour... ». Et ne pas manquer l'occasion de passer à autre chose totalement hors sujet, en espérant toujours que ce soit là une occasion de reprendre la discussion (surtout quand votre interlocuteur vous propose alors un café, ou l'apéro...). Il est alors souvent plus difficile de prendre des notes, mais on peut toujours garder le magnétophone allumé et bien en vue.

Mais la fin réelle d'un entretien n'intervient que lorsque la restitution a été effectuée. Il est donc indispensable de reprendre attentivement et sans attendre ses notes, dès le retour au laboratoire et si possible dans la demi-journée qui suit. Sur la base des notes prises, il s'agit d'identifier les éléments-clefs des interventions sur les sujets qu'on souhaitait voir aborder (sans oublier ceux qu'on n'avait pas prévus, mais qui sont néanmoins intéressants). Là encore, la discussion (en quelque sorte *le debriefing*) au sein du binôme d'enquêteurs, qui doit s'appuyer autant qu'il est nécessaire sur l'enregistrement de l'entretien, peut être particulièrement productive. Les fiches qui avaient été préparées servent alors de fil conducteur à cette première analyse. Cette dernière aboutira à la rédaction d'un compte rendu d'entretien, qu'il est important de réaliser « à chaud » et non pas 2 mois plus tard.

Analyse des entretiens

L'analyse des entretiens s'effectue :

- À partir des compte-rendus d'entretiens, complétés et enrichis autant que nécessaire par un retour aux notes et aux enregistrements.
- Par catégorie d'acteurs. Ces catégories peuvent être modifiées à cette occasion, pour rendre compte de l'hétérogénéité pouvant exister à l'intérieur de celles dont l'existence a été posée comme hypothèse préalable.
- Suivant une grille similaire à celle retenue pour les écrits. Elle a pour objet :
 - la description des pratiques des acteurs et des systèmes de normes qui les fondent ;
 - l'identification des références techniques, des concepts et des modèles de nos propres disciplines auxquels renvoient ces pratiques et ces systèmes de normes ;
 - l'identification des principaux réseaux auxquels les acteurs rencontrés sont associés, en particulier ceux concernant les sujets qui nous préoccupent ;
 - l'identification les évolutions qu'ont pu connaître au cours du temps ces pratiques, ces systèmes de normes et ces réseaux, dans l'interaction entre les différents acteurs.

Personnes enquêtées

Quarante-sept enquêtes ont été menées durant le printemps et l'été 2000 (voir *Annexe III*), nous ayant permis de rencontrer 48 personnes. Les enquêtes peuvent être ventilées comme suit, selon nos 3 catégories d'acteurs préalablement identifiées (voir *ci-dessus*) :

1. Les organisations gestionnaires de milieux naturels remarquables (associations, collectivités administrations...) : n = 18
2. Les Organisations ou individus porteurs de savoirs sur l'agri-environnement : n = 4
3. Les organisations ou individus dont l'action ou la pratique quotidienne sont concernés par des actions agri-environnementales, sans pour autant avoir eu de contribution directe majeure à leur élaboration : n = 25 (dont 14 éleveurs de la zone, enquêtés par Hervé Chabanier).

Un certain équilibre a donc pu être tenu entre les catégories 1 et 3. Nous regrettons que la catégorie 2 nous ait posé un problème, relatif à la disponibilité des experts au cœur de l'été, à un moment où ils sont, soit en vacances, soit très mobilisés sur des terrains parfois lointains. Ça a été par exemple le cas de François BILLY, expert phytosociologue recommandé par le CEPA.

Résultats des enquêtes



1 - Les éleveurs du pays d'Ardes-sur-Couze

Nous présentons ici les principales conclusions des enquêtes confiées à Hervé Chabanier dans le cadre de son mémoire ITA de l'Enesa de Dijon¹⁴. Encadré par Jean-Paul Chabert et Michel Meuret, ce travail a servi en quelque sorte aux travaux de l'Aip de prise de contact avec le terrain d'enquêtes et, en particulier, ses éleveurs. Comme dit plus haut, la région du « Pays coupé » du Cézallier du Puy-de-Dôme était une région peu référencée jusqu'alors pour ce qui concerne les activités d'élevage en général, et pastorales en particulier. Martine TEUMA, agent pastoraliste du PNRVA nous avait affirmé qu'elle ne connaissait ni les effectifs ni les spécificités des éleveurs de cette zone, étant plutôt mobilisée sur la question de la mise en œuvre et de la gestion des estives collectives sur le plateau (plus particulièrement dans la région des Dômes). Quant au CEPA, il avait, tout comme nous, tout à apprendre en ce qui concerne les pratiques pastorales des éleveurs de la région du Pays coupé, aucun contrat d'entretien de milieux n'ayant encore été conclu avec l'un ou l'autre d'entre eux.

Cette enquête, selon Hervé Chabanier, consistait donc en une espèce d'inventaire du monde de l'élevage, sur une terre pour ainsi dire « inconnue » des OPA, de l'Appui technique ainsi que de la Recherche. L'objectif du mémoire était de tenter de répondre à la question suivante : comment les éleveurs conçoivent-ils le pâturage de leurs troupeaux sur des milieux aujourd'hui à conserver au titre de leurs qualités environnementales ?

Les enquêtes d'Hervé Chabanier se sont limitées à une petite région d'élevage cohérente en termes de milieux : le pays d'Ardes-sur-Couze, essentiellement la vallée de Rentières et sa bordure, excluant le plateau basaltique du Cézallier. Elles ont été centrées sur l'élevage ovin, en raison de son effectif important, de son usage encore abondant des pâturages pentus des « vallées et coteaux xérothermiques », mais aussi et surtout en raison des attentes environnementales le concernant d'avantage que les bovins sur ces milieux de pelouses plus ou moins embroussaillées. « *Des tests pour gagner sur des friches ont été menés à deux endroits différents avec des animaux, mais on s'aperçoit que les résultats sont meilleurs avec les ovins et qu'ils exercent un moindre piétinement* » (PNRVA, 1999). « *Certains pelouses [« relictuelles »] sont toujours régulièrement exploitées, il s'agit généralement de parcours à moutons (...). Elles subissent les modifications structurelles du monde agricole, génératrices du cloisonnement de l'espace rural, avec l'intensification sur certaines parcelles productives et l'abandon des parcelles peu productives ou difficilement mécanisables* » (Espaces Naturels de France, Le Journal des Pelouses, n°1-2).

Un canton rural en déprise

Le canton d'Ardes compte aujourd'hui 2120 habitants sur ses 15 communes et la densité n'est que 6 habitants/km². Depuis une centaine d'années, le pays s'est littéralement « vidé » et le bourg d'Ardes-sur-Couze ne comprend plus aujourd'hui que 500 habitants, alors qu'il en comportait 2000 habitants à la fin du XIX^e siècle, lorsque le commerce et les mines lui assuraient la prospérité. L'exode massif des commerçants et des artisans vers les pôles urbains a contribué à faire de l'agriculture l'activité majeure de la région, puisque 40% de la population a été recensée « agricole » en 2000. Cette population est vieillissante, comprenant plus d'une moitié de personnes âgées de plus de 60 ans. Il n'en demeure pas moins que le nombre d'exploitations agricoles a tendance à diminuer moins rapidement que dans le reste du pays (-24% entre 1988 et 1997, contre -33% en France) et que l'âge moyen de la population agricole est sensiblement plus bas que dans le reste du Puy-de-Dôme.

¹⁴ Cf. Chabanier H., 2000. *Parcs naturels d'éleveurs du pays d'Ardes-sur-Couze (Puy-de-Dôme)*. Mém. ITA Ensa Dijon & INRA-SAD, 98 p. + annexes.

Un territoire de chasse

La Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme, comprenant 16.000 membres, est présidée par Francis Perrin, un « ardoisien ». Le territoire de chasse du « Pays coupé d'Ardes » connaît depuis le milieu des années 1990 un net regain d'activité grâce à l'arrivée du cerf, gibier noble devenu espèce chassable depuis 1999. Ainsi, chasses privées, de propriétaires ou de sociétés et associations communales tendent aujourd'hui de cohabiter sur ce secteur de chasse très prisé. On compte actuellement 8 structures de chasse privées ou associatives sur les 4 communes d'Ardes, de Mazoires, de Rentières et de Saint-Alyre-es-Montagne. Cette division à outrance résulte, outre d'un niveau de mésentente assez important, de la présence de gros propriétaires terriens possédant des chasses privées de parfois 600 hectares, ainsi que de l'appropriation de droit de chasse par des personnes extérieures au canton, voire au département. Le gibier, essentiellement constitué de sangliers (en état, comme ailleurs, d'explosion de sa population), de chevreuil et de cerf, comprend également un résidu de petits gibiers confronté à la question de la fermeture des milieux du fait de l'embroussaillage.

M. Francis Perrin espère que ce développement de l'activité de chasse permettra de créer bientôt une activité rémunératrice, par le biais de la création de gîtes à thème. « *Cela permettra de faire découvrir notre chasse à de nouveaux chasseurs, venant de l'extérieur* » nous dit-il. Le canton d'Ardes pourrait devenir ainsi principalement un territoire de chasse à gros gibiers.

Une dominante bovine

L'élevage bovin domine dans le canton d'Ardes, comme un peu partout dans le Massif Central, en particulier l'élevage allaitant producteur de brouillards (240 exploitations recensées en 1998). Il existe des élevages mixtes, avec bovins allaitants, bovins laitiers et ovins. La production de brouillards se fait majoritairement à partir de vaches rustiques Salers. L'élevage laitier représente encore une activité économique importante, du fait de l'appartenance du canton à la zone A.O.C. Saint-Nectaire. Néanmoins, bon nombre de petites exploitations laitières, livrant leur lait, régressent en raison du refus des collecteurs de se déplacer dans ce pays « coupé » pour des petites quantités.

Le modèle ovin

Le modèle de l'élevage ovin du sud de l'Auvergne porté par les Chambres d'Agriculture ainsi que les unions de coopératives COPAGNO et OVIMONT, incite les éleveurs à l'obtention « toute l'année » de jeunes agneaux de qualité standard en bergerie, plutôt qu'à la production saisonnalisée d'agneaux d'herbe (ou de parcours). Dans le Pays coupé d'Ardes, cela conduit nécessairement les éleveurs, du fait des hivers assez rigoureux, des étés souvent très secs et de leurs terres en pente, à miser presque exclusivement sur une production à base d'alimentation distribuée à l'auge. L'élevage est majoritairement pratiqué à partir de 5 races considérées comme « rustiques » : Blanche du Massif Central (largement majoritaire), Noire du Velay, Rava, Bizet et Limousine (plus rare). Ces races donnent généralement des animaux de conformation modeste avec un grand gabarit et une bonne aptitude à la marche sur terrains accidentés. Elles ont également une bonne aptitude au désaisonnement, permettant un agnelage de fin d'été et d'automne, aptitude recherchée afin d'obtenir une production régulière d'agneaux au fil de l'année.

Les éleveurs ovins sont donc largement engagés dans une production d'agneaux jeunes de bergerie, à partir de races rustiques. Le rythme de reproduction est de 3 agnelages en 2 ans ou de 4 agnelages en 3 ans. C'est là une innovation, car la production était traditionnellement basée sur de « l'agneau gris » élevé au pâturage et vendu à 6 ou 7 mois, voire plus. Poussant la logique commerciale à fond, 86 producteurs de COPAGNO, possédant plus de 35000 brebis,

se sont récemment engagés dans une production estivale d'agneaux de type « Grillonnet » ou « Adret »¹⁵, c'est-à-dire à des dates où l'apport d'agneaux anglais est moindre et la demande forte. Une telle production impose une mise-bas retardée jusqu'au mois de mai et juin et le maintien en bergerie en plein printemps des agneaux, et le plus souvent également de leurs mères.

Ce modèle de production impose aux éleveurs d'alimenter leurs agneaux à l'intérieur avec un recours important aux aliments concentrés, mais également de maintenir en bergerie, intégralement ou non, les mères durant leur lactation. Or, le climat local ne permet pas d'obtenir une ressource en herbe suffisante du mois de novembre au mois d'avril suivant, ni sur les surfaces cultivées pour la fauche ou l'ensilage, ni *a fortiori* sur les parcours. C'est pourquoi, les éleveurs sont conduits à recourir abondamment au stockage de fourrages, auto-produits ou le plus souvent et largement achetés. Dans le Pays coupé, on retrouve donc pour les ovins de l'ensilage d'herbe, de maïs ou de sorgho, de l'enrubannage ou encore des transporteurs de pulpes de betteraves ou de luzerne déshydratée.

Tout ceci incite les éleveurs, principalement ceux de Haute-Loire et du Cantal, soumis régulièrement à de longues sécheresses estivales, à libérer autant de surfaces de fauche ou d'ensilage que possible et à expédier leurs troupeaux, partiellement ou totalement, en « estive ». L'intérêt de l'estive résulte aussi, vu cette intensification sur le territoire d'exploitation, dans le calcul des seuils de chargement à ne pas dépasser pour bénéficier de diverses primes (dont l'ICHN et la « Prime à l'herbe »), puisque la surface occupée en estive compte également dans ce calcul.

En ce qui concerne les références pastorales qui accompagnent le développement de ce modèle de production ovine plus intensif, les recommandations, assez univoques, sont directement inspirées des modèles pour vaches laitières : « *Il s'agit de proposer aux brebis une herbe de qualité, d'une hauteur correcte et pendant un temps suffisamment long* » (Info COPAGNO, 4, 1995). Une « herbe de qualité » signifie « *une herbe qui reste au stade feuillu et, ayant une digestibilité supérieure à 70%, limite donc peu l'ingestion* ». Une « hauteur d'herbe correcte » se traduit par « *la hauteur d'herbe conseillée est de 6 cm en pâturage continu et de 7 à 8 cm en pâturage tournant* ». Un « temps de pâturage suffisant », c'est-à-dire un minimum de 8 heures par jour, est nécessaire car « *les brebis allaitantes en pâturage continu augmentent beaucoup leur temps de pâturage lorsque la hauteur d'herbe diminue, là encore pour des brebis sortant uniquement la journée une hauteur d'herbe de 6 cm est nécessaire* ».

En conclusion, ce modèle de développement ovin oblitérerait d'après nous, même chez l'éleveur le plus aventurier, toute velléité de participer à une quelconque action de conservation de milieux à l'aide de l'élevage, autrement qu'avec un lot de vieilles brebis de réforme. La consigne de COPAGNO est en effet assez claire : « *Compte-tenu du rythme d'agnelage des brebis rustiques, il est conseillé de ne pas trop s'écarter de ces normes [y compris pour] pour les brebis autres qu'allaitantes, sauf si les brebis sont grasses* ». Or, sur les pâturages gagnés par la déprise et à conserver au titre de leur biodiversité, la hauteur d'herbe est rarement stabilisée à 6 ou 7 cm et les brebis que les éleveurs seraient prêts à y conduire ne sont généralement pas grasses.

La diversité des pratiques pastorales ovines sur le canton d'Ardes

Les 10 éleveurs enquêtés de manière approfondie autour de la vallée de Rentières représentent un tiers environ des éleveurs du canton d'Ardes-sur-Couze (effectif total du canton : 6900 brebis, effectif moyen par exploitation : 190). Ils ont été sélectionnés pour refléter un gradient

¹⁵ Agneau Grillonnet : moins de 90 jours à l'abattage, 22 à 24 kg vif, marque d'entreprise de la SICA DIE-GRILLON ; Agneau de l'Adret : agneau fini 15 à 17 kg de carcasse, moins de 150 jours à l'abattage, agneau certifié.

de situations depuis Collanges à l'est, jusqu'au Saulzet à l'ouest (nord de Mazoire, au centre de la figure du « site privilégié pour les enquêtes », voir page 17). Les portions proches du site Natura 2000 vis-à-vis desquels des actions pastorales sont attendues sont actuellement les n° 17a à 17d, sur les coteaux et les chaux en bord de Limagne, ainsi que le n° 15, la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette, en haut de vallée de Rentières et au bord du plateau du Cézallier.

Les diversités des raisons d'être des éleveurs

Dans le Massif Central, pays à vaches, la première question posée lors des enquêtes était : « Pourquoi est-ce que vous faites de la brebis ici ? ». La moitié de nos interlocuteurs nous a répondu immédiatement : « Parce qu'il y a toujours eu des moutons ici ! ». Cinq éleveurs se réclament d'ailleurs très ouvertement de la tradition pastorale ovine dans la vallée de la Couze [la rivière] d'Ardes, héritée des générations précédentes. La race de brebis d'Ardes, issue d'un croisement entre la brebis Lacaune et une race locale, aujourd'hui disparue, était encore citée il y a peu comme race rustique à part entière du Massif Central (Quittet, 1965), au même titre que la Blanche du Massif Central ou la Limousine.

Cet héritage lie bon nombre d'éleveurs, qui n'en trouvent pas moins des raisons fort différentes aujourd'hui d'exercer leur métier :

- dans un cas, c'est la tradition, l'amour de la race d'Ardes, ainsi que l'espoir d'une politique ovine à l'avenir plus favorable : « *Le moutonnier, c'est le dernier barreau de l'échelon. On espère un revirement, être reconnus en tant que producteurs de qualité. Ici, on n'est pas vraiment industrialisés, on est en production naturelle, il n'y a pas d'éponges, pas deux agnelages par an* ». Une distance est ainsi prise rapidement avec le modèle dominant. Quant à la nostalgie des brebis de race d'Ardes, qui reflète l'idée de la brebis idéale : « *Elles avaient un instinct maternel très très développé, elles se faisaient tuer par un chien pendu à son cou, pour son agneau (...). Elles réussissaient bien en croisement industriel, il n'y avait aucun problème d'agnelage, c'était de la Salers avec de la laine (...). Elles étaient très rustiques, elles mangeaient de tout, ronces, buissons noirs, frênes, noisetiers, paille... c'était pas un animal difficile à l'herbe !* ».
- dans un autre, les brebis sont conservées pour « *un entretien des parcelles, c'est pas pour un revenu supplémentaire, au contraire, ça nous donne du travail supplémentaire. On n'aurait pas besoin de moutons nous, pour sortir du revenu. Nous, notre principale production, c'est le lait [de vaches] avec la transformation fromagère* ».
- dans un autre cas encore, ça ne fait aucun doute : « *C'est la brebis qui convient ici ! Il y en avait 2500 il y a 40 ans, il en reste 1300 aujourd'hui. (...) Les sols se ressuint bien, ici on est au pied d'un volcan, le terrain est volcanique, le terrain est sec (...). Les terres pour le pâturage sont en pente (...)* ». Et surtout : « *On aime bien ces bestiaux-là !* ».

Et pour ceux qui ne prétendent pas porter l'héritage, les raisons d'exercer le métier ne sont pas moins diverses, la plupart issues d'une création d'exploitation ou d'une diversification après spécialisation bovine :

- dans un cas, c'est la faible nécessité de départ en capitaux qui a justifié l'acquisition d'un troupeau de brebis, converti depuis peu en Agriculture Biologique. La conversion est le fruit d'une « *opportunité fournie par la coopérative [COPAGNO], désireuse de s'engager dans cette voie. Cela permet une meilleure rentabilité économique. De plus, j'étais pas en bio, mais je m'en rapprochais à 80% car je ne mettais pas d'engrais sur les rochers et les parcours !* ».

- dans un autre cas d'installation, « *On a commencé le mouton pour s'amuser, en 1983. On nous avait donné 2 ou 3 brebis pour tondre le gazon* ». Puis, le souvenir du grand-père et de ses brebis aidant, « *on a commencé à monter le cheptel* ». Et le choix de la brebis apparaissait comme une évidence, car « *pour s'installer, ça coûte moins cher. Ici, on a pas le choix, on est dans un pays à brebis, à chèvres ou à chevaux, mais pas à vaches (...). On ne met pas des Salers au milieu des genêts et des buissons, ça coûterait trop cher [en gyrobroyages successifs] (...). Le mouton nettoie quand même, une fois qu'on a passé le gyro, y a pas trop d'entretien, tous les 2 ou 3 ans sur les parcelles. Mais les vaches, c'est pas pareil, c'est tous les ans !* ». Il y a production d'agneau d'herbe au printemps et en été, car le boucher local « *préfère les agneaux d'herbe, ils sont moins gras. Il n'y a pas de classement, c'est les groupements qui l'ont instauré, à la tête du client* ».
- dans un cas enfin, d'après la mère de l'éleveur, les brebis servent avant tout à se démarquer du père et de ses vaches laitières : « *Il était obligé de faire une production différente, rapport à son père. Le GAEC, c'était très difficile* ».

Par ailleurs, nos enquêtes nous ont permis de relever l'importance des femmes dans les raisons du choix des brebis (et parfois des chèvres). Seulement 2 élevages sur 10 sont déclarés au nom de la femme, alors que dans 6 cas sur 10, nous la trouvons à la tête du troupeau. Les raisons principales sont, d'une part, que la bergerie se situe généralement à côté de la maison familiale, dans la tradition de la basse-cour, activité historiquement dédiée aux femmes ; d'autre part, que dans 4 cas sur 10, le gardiennage demeure une pratique d'élevage, majoritairement réalisée par les femmes (sur 4 bergers, 3 sont des bergères) ; et enfin, que les femmes se disent plus volontiers héritières de la passion familiale pour le mouton. Les gestionnaires de milieux, lorsqu'ils seront désireux de contacter à l'avenir avec des éleveurs, auront donc, d'après nous, à se soucier de la sensibilité accrue des femmes d'exploitants vis-à-vis des troupeaux et des pâturages, particulièrement lorsque les connaissances de celles-ci sont aiguisées par la pratique du gardiennage.

Divergences de vues à propos des ressources pastorales

Nos enquêtes nous permettent de distinguer 6 types de parcs pâturés par les brebis du canton d'Ardes, dont les caractéristiques sont qualifiées comme suit par les éleveurs :

1. les parcs de type « plateau du Cézallier ». Situés entre 750 et 1200 m, ils sont caractérisés par un terrain relativement plat, peu ou pas d'abris naturels, de l'herbe comme unique ressource (la callune étant rarement présente dans des parcs à brebis), la nécessité d'un matériel de contention et de clôtures en grillage surmontés de barbelés, comme pour les vaches.
2. les parcs de type « buissoneux ». Présents à toutes altitudes et expositions, ils sont caractérisés par de fortes pentes, une reprise relativement récente (2 à 15 ans) et donc un « stock sur pied » encore important, une ressource en eau abondante (sources), un recouvrement en ligneux sur 30 à 50% de leur surface.
3. les « pacages ». Composés d'anciennes prairies naturelles, ils ne sont plus fauchés en raison de leur pente ou de la présence d'obstacles naturels. Ils se caractérisent par une ressource principale en herbe dont la pousse principale se situe entre le 15 avril et le 15 juin. Ils comportent également quelques bois denses, servant d'abris au troupeau.
4. les « prés de fauche » sont les pacages « mécanisables ». Fauchés en mai et juin, ils ne sont pas systématiquement grillagés, souvent pâturés en gardiennage ou à l'aide de clôtures mobiles.
5. les « prairies cultivées », le plus souvent en dactyle, luzerne, trèfle incarnat ou sorgho fourrager, servant parfois aussi au pâturage.

6. les « sous-bois ». Ce sont principalement des bois de feuillus jeunes (au plus de 30 à 40 ans), ayant colonisés d'anciennes terrasses de vergers, ainsi que des champs de céréales et de pommes de terre. La gamme des ressources y est très grande : herbe, feuillage, fruits et lianes.

Une focalisation sur l'herbe

Au pays des vaches, l'herbe de printemps est la ressource que l'éleveur de brebis « *se veut, se doit de gérer* ». Chaque éleveur développe néanmoins des tactiques personnelles pour assurer cette gestion. L'herbe de printemps est généralement mise à disposition sur un unique grand parc. Cependant, certains éleveurs ont construit deux parcs (le plus souvent, d'une bonne vingtaine d'hectares chacun), soit pour deux lots distincts de brebis, soit pour un même lot passant d'un parc dans l'autre. Le modèle dominant de pâturage ovin ayant bien gagné les esprits de certains (cf. *plus haut*), il arrive que jusque dans les parcs « buissonneux », la règle soit de ne pas accepter une hauteur d'herbe de plus de 10 cm. Cela impose de sortir les brebis « *dés qu'il fait un rayon de soleil* », puis d'alterner de parc durant le printemps, « *si on voit que ça pousse trop, des fois on les change au bout de 8 jours* ». Au cours de l'été, « *l'aterrance 3 semaines, 3 semaines, c'est bien. Des fois, l'herbe ne décolle pas, mais on les change quand même* ». De ce fait, « *on fait pas gaspiller l'herbe. Quand on rentre à l'automne, y a pas de bourre, c'est bien pelé* ».

D'autres éleveurs, ayant constaté par eux-mêmes que les brebis pouvaient se satisfaire d'autre chose que de jeunes repousses d'herbe, choisissent plutôt de ne pas mettre en parc « *toutes les brebis ensemble pour ne pas tout racler d'un coup* ». Au fil des saisons, ils choisissent de « *laisser de l'avance à l'herbe* », tout en restant très attentif dans chacun des 2 parcs à « *l'avance prise par rapport au pacage des brebis* ».

D'autres encore ne sont vraiment pas obsédés par la hauteur d'herbe. Cela entraîne la présence régulière de « *reports sur pieds* », de « *bourre* », « *d'herbes sèches* », qui finissent par être consommé par les brebis durant l'automne et le début d'hiver. « *Y a toujours de l'herbe, ça dépend que de la neige (...). Mais il leur faut [à ce moment-là] aussi du foin* ».

Les sous-bois

Trois éleveurs enquêtés pratiquent régulièrement en pâturage en sous-bois. Pour deux d'entre-eux, c'est là une ressource pastorale à part entière, alors que pour le troisième, c'est une surface de réserve en cas de coup dur. Sur une exploitation très morcelée, les différents prés et pacages peuvent ne pas suffire à assurer la ressource d'été. Le choix est donc fait d'abord d'élever une race de brebis plus aptes à valoriser des sous-bois. « *Une Rava, elle se tient en état dans des genêts ou du sous-bois, il n'y a pas de problèmes d'agnelage sur ces milieux avec cette brebis* ». Et, si les sous-bois de pins sylvestres ne suffisent pas, « *on va se promener [à la garde] autour des villages, autour des parcelles, dans la friche abandonnée* ».

Aux yeux de certains, « *la brebis, ça fait du bien [au sous-bois] (...)* », en mangeant par exemple « *le lierre qui affaiblit les petits arbres* ». Une bergère est heureuse de disposer pour ses circuits d'une grande alternance de milieux, pacages et sous-bois, où « *tout a une certaine valeur, car tout complète l'autre !* ». Et tous s'accordent à dire qu'« *en sous-bois, les brebis trouvent l'herbe plus tardive aux pieds des arbres, mais elles mangent aussi les feuilles, les pousses d'arbres et, en septembre, les glands et les cerises sauvages* ». L'analyse des calendriers de pâturage, réalisés par nous à partir des dires des éleveurs, nous montre que la diversité de leurs ressources permet aux sous-bois, comme souvent, de ne pas devoir être utilisés à une saison particulière. Chez les non-utilisateurs de sous-bois, l'un des principaux reproches énoncés à leur égard a trait à la difficulté accrue de surveillance du troupeau, confronté aux chiens errants et aux chiens de chasse.

Ce qui se mange

La plupart des éleveurs de brebis ont visiblement gardé un œil sur leurs bêtes et leur appétit, même lorsqu'ils ne pratiquent plus le gardiennage. Pour certains, la palatabilité des plantes est avant tout, comme décrit dans les bons ouvrages, une question de nature, d'âge, de taille et de présence ou non des fleurs ou des fruits. Par exemple, dans le cas du « buisson noir » (*Prunus spinosa*), qui est l'arbuste le plus envahissant dans la vallée, ils ont tous remarqué sa consommation, particulièrement s'il a été coupé dans l'hiver, les tiges et les feuilles de l'année étant toutes consommées dès le printemps. Un éleveur relève qu'un gyrobroyage hivernal est cependant peu efficace contre l'églantier, car « lorsqu'elles sortent de terre, les pousses ont déjà des épines ». Un autre éleveur insiste quant à l'intérêt que ses brebis portent aux genêts à balais (*Cytisus scoparius*), surtout lorsqu'ils sont en fleurs. « Il y a des parcelles où les genêts sont plus hauts que moi, c'est affreux, et bien, elles [les plient et] les mangent (...). Quand ils sont en fleurs, c'est une gourmandise (...) [Parfois], elles ne mangent pas l'herbe bien tendre [sur des prés pourtant semés en Ray-grass], elles l'ont mangé quand elle était dure, elles ont d'abord nettoyé [les genêts]. Mais quand [j'ai attrapé les brebis] pour les traiter, elles étaient pas maigres, elles étaient en état ! ».

Pour d'autres, si la palatabilité des plantes est relative aux saisons, c'est là également une question de météo. Par exemple, les aiguilles de pins sont consommées au printemps et à l'automne, mais seulement si les journées sont humides. Plusieurs éleveurs relatent l'importance du genêt et des aiguilles de pins sylvestres pour les brebis, utiles « pour se sécher » lorsque le rumen est sans doute rempli d'herbe mouillée. Un éleveur a relevé la difficulté de faire manger de « l'herbe courte » durant les jours de pluie, notamment de l'herbe jeune. Durant ces jours, il constate également une plus grande consommation de foin, le soir au retour en bergerie. En conditions sèches dans les mêmes parcs et aux mêmes saisons, le foin n'est quasiment pas consommé.

Pour un éleveur, la palatabilité des plantes ne relève, ni de leurs stades, ni du type de journée, mais plutôt de la nature du fumier répandu sur ses parcs. « Les brebis acceptent bien les refus des bovins et vice versa. Chaque animal craint son fumier et il pâture très mal [aussi] aux endroits qu'il vient de visiter ». Cette observation justifie le pâturage mixte de ses ovins et de ses bovins, pratique peu courante aujourd'hui dans le sud de l'Auvergne.

Des 'mosaïques' presque idéales...

Chez les éleveurs de brebis du canton d'Ardes-sur-Couze, l'imagination et l'originalité personnelle sont de mise. Développant pour la plupart des pratiques « hors-normes », du moins sur le plan pastoral et vis-à-vis du modèle ovin régional, les éleveurs font chacun un peu à leur guise, selon les expériences acquises sur la ferme, et parfois à l'inverse du voisin. Celui-ci rêve de la nappe d'herbe du plateau, celui-là voudrait que son territoire soit un jardin, cet autre préférerait un fourré à sangliers. Néanmoins, dans plusieurs des parcs que nous avons visités, nous avons observé des « mosaïques végétales » presque « idéales » au regard de celles prônées par les gestionnaires de milieux : ici, une plaque d'herbe rase, là une lisière de ronces, quelques pieds de rosiers, à nouveau de l'herbe, plus haute et mure cette fois, un bosquet de pins et ses quelques herbes fraîches de sous-bois, des tas de branches en décomposition, une haie de frênes, puis une étendue d'herbe à nouveau, parsemée de massifs de prunelliers, le tout surplombés de rochers et de leurs plantes vivaces de rocailles.

Invité à nous accompagner pour l'occasion dans l'un de ces parcs pour un diagnostic naturaliste sommaire, Jean-Pierre DULPHY nous a d'ailleurs déclaré : « C'est parfait ! C'est ce qu'il faut ».

2 - La protection de la nature

Pour mieux comprendre les objectifs fixés aux actions de protection de la nature, objectifs qui, comme nous l'avons vu au début de ce rapport, paraissaient « flous » aux yeux de la plupart des membres du projet Aip, nous avons choisi, après une présentation rapide des associations naturalistes, de partir d'une approche historique de leur action et de la façon dont elle a pu être perçue et relayée par l'administration et les autres acteurs du monde rural.

Les associations naturalistes

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA)

À l'instar des autres conservatoires régionaux, le CEPA est une structure associative. Il a été créé en 1985, dans l'objectif de contribuer à la protection des paysages et du bâti rural remarquables d'Auvergne. La protection des espèces et milieux naturels sensibles a été ajoutée à ces missions initiales en 1989¹⁶. En la matière, les missions du CEPA sont aujourd'hui de quatre ordres :

1. Production de connaissances, identification de menaces sur les espèces et les habitats sensibles ; études de faisabilité d'actions de gestion.
2. Acquisition d'une maîtrise foncière et/ou d'usage sur des sites menacés¹⁷.
3. Gestion de sites : élaboration de plans de gestion et suivi de leur mise en œuvre. Avec la mise en place de Natura 2000, cette mission s'est élargie au-delà des sites directement maîtrisés, le CEPA devenant opérateur, entre autres, du site 24 qui nous intéresse.
4. Accueil et information du public, cette dernière mission étant actuellement peu développée.

Le CEPA est dirigé par un conseil d'administration, présidé par un ornithologue amateur cadre chez Michelin, regroupant sept membres bénévoles. Ce conseil d'administration s'appuie sur un conseil scientifique auquel participent des universitaires et des chercheurs, certains de l'INRA. Il compte certes des adhérents directs, dont de 'grandes figures' naturalistes d'Auvergne que nous avons rencontrées. Mais le CEPA est avant tout une structure professionnelle, dont l'action est à la charge de salariés relativement jeunes. Dépendant très fortement des pouvoirs publics qui subventionnent largement son activité¹⁸, il en demeure néanmoins relativement indépendant. Les relations avec la DIREN, longtemps peu motivée par la protection de la nature, se renforcent avec les obligations nouvelles qu'entraîne pour cette administration la mise en place de Natura 2000. L'entente est « assez bonne¹⁹ » avec le PNRVA, mais « cela manque de synergie ». Le CEPA, qui avait réalisé le plan de gestion de la réserve de la Jaquette, a ainsi perdu la maîtrise de la gestion de ce site au profit du parc.

¹⁶ En 1995, pour des raisons d'ordre pratique, les dimensions paysages et nature d'une part et protection du bâti d'autre part ont été séparées, une association spécifique à cette dernière problématique étant mise en place.

¹⁷ En 2000, le CEPA gérait 75 sites couvrant 795 ha. Il en possède 44%, le reste relevant surtout de conventions, principalement avec des mairies.

¹⁸ Ainsi, les acquisitions de sites se sont opérées grâce à l'appui des programmes LIFE.

¹⁹ Les citations en italiques sont extraites de l'entretien du 4 juillet 2000 avec Pascal Danneels, directeur du CEPA, et Christèle Bronnec, chargée de mission Natura 2000.

Les relations du CEPA avec les autres associations naturalistes sont relativement bonnes (la LPO est présente dans le conseil scientifique), même s'il a pu nous sembler qu'elles pouvaient parfois être sinon conflictuelles, en tout cas concurrentielles.

La Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne (LPO)

Le Centre ornithologique d'Auvergne a rejoint la LPO en 1991. Il comptait alors 220 adhérents. Les orientations et le fonctionnement de la LPO Auvergne sont sous le contrôle de son conseil d'administration. Avec 1200 adhérents, dont 2 à 300 bénévoles actifs, 14 salariés et un objecteur de conscience c'est la plus grosse structure naturaliste d'Auvergne.

La mission principale de la LPO Auvergne est de protéger les oiseaux et les milieux qui les accueillent. Les oiseaux sont un indicateur de l'état de ces milieux et on ne peut pas envisager la protection des oiseaux sans penser au reste. Elle assure également des missions de sensibilisation, d'information et conduit des actions juridiques. Elle s'organise en trois secteurs, études et recherche, conservation, sensibilisation du public et vie associative.

1. **Le secteur études et recherches** est surtout assuré par des salariés, dont les missions sont cependant presque toujours polyvalentes. Mais ce travail d'études s'appuie de façon très importante sur les observations réalisées par les bénévoles les plus engagés, qui sont essentiels au bon fonctionnement.
2. **Le secteur conservation** regroupe trois catégories d'actions. '*Le centre de soin aux animaux blessés*' est largement assuré par des bénévoles, l'encadrement par des salariés étant minimal. Il reçoit des oiseaux de toutes sortes, espèces rares ou espèces communes. Le taux de relâche est de l'ordre de 50 %. '*Les actions de conservation directe*' concernent des espèces particulières (busards, sternes, faucon pèlerin...), dont des interventions concrètes visent à assurer la protection. Elles sont en grande partie assurées également par des bénévoles. '*Les actions de conservation indirectes*' s'intéressent aux milieux, et non pas à des espèces particulières. Elles correspondent à la maîtrise d'œuvre d'actions réglementaires de protection, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles et à la gestion de sites en maîtrise directe.
3. **Le secteur sensibilisation** a pour objectif est de faire adhérer les populations aux objectifs de conservation et de protection des oiseaux, pour peser sur les décideurs. Cela passe par des actions dans les écoles, l'organisation de journées ('Nuit de la chouette', etc.). La LPO dispose d'antennes à Moulins et en Haute-Loire (à La Voûte Chillac). Elle gère deux maisons des oiseaux, en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme. En septembre 2000, elle inaugure 'L'Espace Nature Val d'Allier', avec un objectif de 5000 visiteurs par an.

La Société pour l'Étude et la Protection de la Nature du Massif Central

Relativement ancienne, la SEPNUMC est aujourd'hui en relatif sommeil. Elle n'a qu'un petit nombre de membres actifs et une soixantaine d'adhérents, abonnés à '*Nature Vivante*', revue que Jean-Pierre Dulphy, et surtout Jean Fain, s'efforcent de publier avec plus ou moins de régularité. Cette association nous intéresse pourtant à plusieurs titres. Tout d'abord, elle a été la structure porteuse des réserves de la Jaquette et de la Godivelle, au cœur même de notre zone d'étude. Elle a été fondée par certaines des grandes figures de la communauté naturaliste d'Auvergne, également membres du CEPA ou de la LPO que nous avons rencontrées au cours de nos enquêtes. Ces rencontres ont été essentielles pour nous permettre de comprendre la façon dont les objectifs de la protection de la nature se sont construits en Auvergne, dans une dynamique qui n'est sans doute pas très différente de celle qui a pu exister dans d'autres régions françaises.

Les autres organisations de protection de la nature

Les personnes rencontrées au cours de nos enquêtes appartenaient toutes au moins à deux des associations que nous venons de décrire. Celles-ci ne constituent cependant pas à elles seules l'ensemble du 'paysage naturaliste' d'Auvergne. Celui-ci est composé d'une nébuleuse d'associations, souvent attachées à un objet particulier (tel groupe d'espèces) ou à une cause limitée et ponctuelle (combat pour la préservation d'un site particulier...), souvent relativement 'fugaces'. Certaines de ces structures ont toutefois un rôle plus important et plus durable. La FRANE (Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement) fédère l'ensemble des associations à vocation départementale et constitue l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics à l'échelle régionale. Son action directe (elle emploie 4 salariés) est surtout limitée à des interventions contre les pollutions et les nuisances. Le Conservatoire Botanique du Massif Central ainsi que l'OPNA (Observatoire de la Protection de la Nature d'Auvergne) sont des structures regroupant des experts naturalistes (dont certains appartiennent aussi à d'autres associations) et des universitaires. Considérées comme moins partisans d'autres organisations, elles ont été fréquemment sollicitées par la DIREN d'Auvergne pour produire des expertises, en particulier concernant les zonages, en vue de la mise en œuvre locale de Natura 2000.

La nature aux mains des amateurs

De l'admiration à l'engagement

Ernest Grenier (Frère des Ecoles chrétiennes en retraite, botaniste, auteur de la '*Flore d'Auvergne*'), Didier Choussy (enseignant, ornithologue, ancien maire d'Ardes-sur-Couze, initiateur des Réserves naturelles du Rocher de la Jaquette et des Sagnes de la Godivelle, actuel Président de la Société de chasse privée du canton, membre de la SEPNMC), Jean Fain (physicien, naturaliste particulièrement versé dans l'entomologie, membre de la SEPNMC et du CEPA) Jean-Pierre Dulphy (directeur de recherches à l'INRA, ornithologue, membre de la SEPNMC, du CEPA et de la LPO).

Tous sont des personnages marquants du naturalisme régional qui appartiennent à des générations pour lesquelles, hors de l'Université, le goût pour les choses de la nature ne pouvait guère se réaliser dans un cadre professionnel. Amateurs donc, mais amateurs passionnés, ils ont acquis une compétence scientifique de haut niveau qui leur vaut d'être reconnus par l'ensemble des institutions, universités, administrations, profession agricole, chasseurs..., comme porteurs d'une expertise irremplaçable en même temps que comme des militants, parfois très durs, de la cause de l'environnement. Leur engagement est né d'une fascination profonde, quasi passionnelle, pour les choses de la nature, née souvent dès l'enfance. Leur compétence s'est forgée dans un contact intime et constant avec le terrain, peut-être plus étroit que celui de bien des chercheurs attirés en Sciences de la Nature. Celui-ci leur a permis d'acquérir des connaissances extrêmement poussées, sur les espèces, leurs habitats, leurs comportements, mais aussi d'observer les évolutions des sites qu'ils fréquentaient assidûment.

Jean Fain : « *Quand j'avais douze ans, j'allais avec mon frère chercher des insectes autour de Royat.* »

Didier Choussy : « *... Le reposoir nocturne du mâle [du grand duc], il se trouvait en face, donc il voit tout le monde passer. Alors moi, comme j'y allais fréquemment pour les surveiller, ils avaient fini en quelque sorte par m'adopter, ils me prenaient pour un bipède pas dangereux.* »

Ernest Grenier : « *Cochlearia pyreneica a sans doute disparu [de la Vallée d'Ardes]. Elle se trouvait sur des rochers humides, au lieu dit 'la Gravière'. Au-dessus de la Jaquette, vous*

voyez ? Il y a un virage avec un rocher. Un peu en contrebas, il y a un petit cirque avec une cascade et là vous montez un peu et c'est là qu'on la trouvait. Allez-y, allez voir... »

Jean Fain : « Sur Saulzet-le-Froid, François Fournier a fait des chasses de nuit dans les années '60, et puis j'en ai fait et maintenant Philippe Bachelard en a fait récemment. Eh bien, on observe une diminution drastique du nombre de papillons de nuit. »

C'est dans cette intimité prolongée que s'est construite leur conviction des dangers qu'encourent un nombre croissant d'espèces en même temps que de la responsabilité déterminante des activités humaines dans les diminutions d'effectifs ou les disparitions d'espèces qu'ils constataient.

Jean Fain : « Dans le domaine des insectes, on observe un déclin sensible de la diversité. L'élargissement des routes, la taille systématique des talus provoquent la disparition de nombreux petits secteurs qui constituaient des refuges pour une faune et une flore variées. Le développement de l'éclairage urbain a des conséquences dramatiques pour les populations d'insectes nocturnes [...]. Les traitements sanitaires des troupeaux, l'ivermectine, affectent fortement les insectes coprophages [...]. La déprise agricole, suivie de reforestation naturelle ou artificielle, est une cause de banalisation et de réduction de la diversité. »

Cette sensibilité personnelle, cet attachement quasi affectif à des lieux ou à des espèces particulières anime aussi de nombreux adhérents de base des associations naturalistes, quand bien même leurs connaissances sont moins vastes et leur appréhension des dynamiques lentes moins précise. Observateurs amoureux de la nature, ils vont souvent passer à un militantisme actif lorsqu'ils se trouvent confrontés à un événement qui affecte les lieux qu'ils affectionnent particulièrement.

Pierre Touret, responsable du secteur études de la LPO : « Face à une intervention brutale, drainage, plantation, etc., on ne reconnaît plus ce qu'on connaissait depuis tout petit. La réaction est alors qu'on avait un état favorable, que ça ne doit pas bouger, car ça n'a jamais bougé. »

Mise en réserve et action politique

Confrontés à des problèmes complexes, révélant un rapport de force totalement déséquilibré entre la nature et les sociétés humaines modernes, le réflexe premier des naturalistes a été de préserver des zones refuges, au moins pour quelques espèces. Faute de mieux, car ils ont bien conscience que les choses se jouent à une échelle bien plus vaste.

Didier Choussy : « Le rocher de la Jaquette a été acheté en 1976 pour son intérêt ornithologique [...]. Celui-ci a été moins net dès lors que le Grand duc a bien repris en Auvergne. Mais là, le facteur dominant, ça a été l'arrêt de la chasse, la loi de 1976 et les listes d'oiseaux protégés. C'est la réglementation, pas les réserves. Il y avait 12 couples en 1970, il y en a plus de 50 aujourd'hui. »

On ne peut exclure que la logique de réserve ait parfois relevé d'un attachement personnel à des lieux particuliers où s'était construite l'expérience individuelle de certains naturalistes.

Didier Choussy : « C'est simple, elles sont là [les Réserves naturelles] parce que j'étais là. Point. Parce que je suis du pays, que je connaissais la Jaquette et la Godivelle. Et un jour je me suis dit : tiens, il faudrait créer des réserves. Mais on ne crée pas des réserves pour le plaisir de créer des réserves. »

Derrière cette logique, qui n'est pas sans rappeler les inquiétudes des adhérents de base des associations naturalistes, se dessine la vision d'une nature qui, certes, s'appartient à elle-même, mais avec laquelle le naturaliste entretient un lien personnel, privé. Son implication dans les actions de protection naît certes d'un constat objectif, global, fondé sur des observations et des inventaires qui montrent les dangers qu'encourt telle espèce ou tel milieu. Mais elle se complique d'une réaction subjective, personnelle, localisée. Il se sent personnellement affecté par des phénomènes manifestes dans des espaces qu'il connaît intimement et que, d'une certaine façon, il s'approprie. La mise en réserve peut certes traduire

cette relation privée à la nature menacée, mais elle n'est jamais que cela. L'individu peut être dans cette logique. Le collectif associatif, par sa capacité à croiser les constats et les alertes individuelles, par sa capacité à répéter les comptages et les inventaires, acquiert une capacité à démontrer et à globaliser les problèmes qui peut lui permettre d'établir une stratégie, un projet de gestion.

Pierre Touret : « Pour un ornithologue, la présence d'une espèce, c'est la présence d'un milieu. Mais l'origine de ces milieux est peu posée par l'ornithologue amateur [...]. En fait, les évolutions lentes sont rarement perçues, il faut pour cela disposer de repères, d'indicateurs. Une autre question est celle de l'échelle de la gestion. Ce n'est pas pareil de gérer des petites réserves ou des zones étendues avec la même biodiversité. La gestion est une question complexe qui doit être prise au cas par cas. De façon générale, nous cherchons à sortir d'une logique 'petits coins jardinés', même si elle correspond à une demande locale de protection de sites vus comme un patrimoine local. »

En créant des réserves, où en cherchant à acquérir une maîtrise de gestion sur certains espaces, les 'protecteurs de la nature' ne font pas que répondre ponctuellement à des alertes localisées, même si c'est là une motivation déterminante.

Jean Fain : « A l'origine de nos actions, le problème était celui de la protection de lieux menacés de destruction. »

Les réserves, et plus largement les espaces maîtrisés et gérés dans une perspective de protection, sont aussi des lieux sur lesquels il est nécessaire d'agir au regard d'un diagnostic global dépassant le cadre strict du site choisi. L'objectif de la réserve de la Jaquette n'était pas de seulement d'offrir un espace protégé aux Grands ducs qui pouvaient s'y trouver, mais de contribuer à la sauvegarde d'une espèce menacée dans toute l'Auvergne. Impératif d'action, donc, mais aussi possibilité d'action. Les espaces protégés sont ceux pour lesquels le rapport de force social local permet de faire admettre cet impératif et ses conséquences en matière de gestion, de faire reconnaître la légitimité des associations naturalistes pour mener celle-ci à bien. Dans plusieurs entretiens, nos interlocuteurs ont manifesté à cet égard une grande conscience de leur faiblesse.

Jean Fain : « On a souvent l'impression de mener un combat d'arrière-garde. On fait de son mieux pour éviter que tout disparaisse : protection, acquisition de sites, actions associatives. Nous remportons des victoires ponctuelles dans un appauvrissement général. »

Ce sentiment induit une certaine forme de pragmatisme. Pour les naturalistes, la question de la protection de la nature et de la biodiversité ne pourra être résolue que par une prise de conscience de l'ensemble de la société qui aboutisse à reconsidérer le rapport des sociétés humaines avec leur environnement naturel. Cette prise de conscience implique de tisser de nouvelles alliances, permettant de construire un rapport de force politique plus favorable.

Pierre Touret : « Un problème essentiel : est-ce qu'on peut garder un maximum d'espèces sur des îlots isolés ? Sinon, est-ce qu'on peut intéresser d'autres acteurs ou usagers à la gestion d'espaces plus vastes, leur faire partager nos objectifs... La LPO tend vers cette logique de gestion générale, plutôt que sur du ponctuel qu'on continuerait à jardiner. On a conscience des limites de cette voie, ne serait ce que la difficulté à se forger une expérience. De toute façon, les oiseaux impliquent des échelles plus vastes que celle de parcelles en gestion directe. Un circaète occupe un territoire de 3 à 5000 hectares. Sa conservation ne peut se résoudre en ayant la maîtrise directe de quelques parcelles. La LPO ne souhaite pas avoir une maîtrise foncière. Par choix politique, vu l'échelle où se raisonne la protection des oiseaux. »

Mais passer à une gestion globale de la nature représente un projet politique (et non plus seulement 'technique') de longue haleine, que doit anticiper dans le court terme la mise en œuvre d'actions de sauvegarde plus localisées.

Jean Fain : « C'est possible et efficace de sensibiliser, mais l'expérience montre que c'est très long. Il faudra peut-être des dizaines d'années. Alors il faut faire aussi du court terme, sinon on se retrouvera avec une population parfaitement sensibilisée, mais il ne restera plus rien à protéger. C'est un peu ce qui arrive dans certains coins d'Allemagne ou en Suisse du

Nord [...] Les deux points de vue, sensibiliser et maîtriser, sont complémentaires. Il faut élargir les espaces en maîtrise de gestion. On est très loin des surfaces nécessaires. [...] Mais on n'a pas fait de calcul précis. On arriverait à des chiffres démoralisants. »

Pour certains de nos interlocuteurs, la maîtrise de gestion des espaces les plus menacés, passant impérativement par une maîtrise foncière minimale, constitue encore un objectif prioritaire, dès lors qu'il n'existe pas un consensus social suffisant pour conduire une politique globale de protection efficace.

Jean Fain : *« Il existe bien des mesures agri-environnementales, mais le suivi de ces mesures, de leurs effets sur les espèces, sur la biodiversité, n'a pas été prévu. Et c'est le même problème pour les CTE. On est bien associés à la réflexion initiale, mais après, pff... on disparaît. Du coup, les mesures, on peut douter de leur efficacité. Il est très difficile d'arriver à faire vraiment quelque chose sur des espaces non maîtrisés. »*

Jusqu'à une date relativement récente (au cours des années '80), la protection de la nature était une affaire de bénévoles. Les plus passionnés d'entre eux s'attachaient à une œuvre, souvent de très grande qualité, de récolte d'informations et de description. Peu nombreux, ils se focalisaient fréquemment sur quelques espèces ou groupes d'espèces. La proximité qu'ils entretenaient avec le terrain les a conduit à penser ces espèces en termes de milieu d'existence, d'habitats. Elle leur a permis d'identifier et de théoriser les menaces que les sociétés humaines font peser sur ces habitats et donc sur ces espèces. Les alertes qu'ils ont émises, en Auvergne et ailleurs, ont été essentielles pour qu'apparaisse une politique de protection de la nature à l'échelle européenne et nationale.

Les associations naturalistes sont aujourd'hui devenus des acteurs déterminants. De longue date, elles se sont engagées dans des actions concrètes de protection, en particulier par la création de réserves. Ces efforts ont d'abord porté sur des secteurs particulièrement remarquables où les menaces identifiées appelaient des réponses urgentes. Ces secteurs étaient souvent aussi des lieux avec lesquels les naturalistes entretenaient une relation intime, personnelle. Celle-ci détermine un rapport patrimonial à l'espace qui, à bien des égards, est assez proche de celui des autres acteurs ruraux. C'est sa personnalisation qui rend possible son usage. Aux usages agricoles, forestiers, cynégétiques, peut ainsi s'ajouter un usage naturaliste. Celui-ci n'est pas forcément bien compris. Il ne peut être que difficilement accepté. Mais il est en tout cas admissible, dès lors qu'il respecte la règle fondamentale régissant le rural en France depuis 1789 : il ne peut y avoir usage sans reconnaissance sociale locale d'une appropriation, individuelle ou collective, dans le cadre d'une concurrence locale équilibrée, 'honnête' vis-à-vis du foncier. Faire une réserve chez soi, dans un espace qu'on s'est approprié en respectant les règles locales d'équité dans l'accès au foncier, est peut-être une idée bizarre, mais elle n'est pas contraire aux usages. Les choses vont néanmoins changer à partir du moment où la protection de la nature devient une affaire d'Etat.

Jean-Michel Rousset, éleveur de brebis à Boudes : *« Moi, les orchidées tout ça... Qu'ils veuillent les protéger, pourquoi pas. Qu'ils fassent des trucs chez eux très bien, mais qu'ils me disent ce qu'il faut que je fasse chez moi... Sans m'expliquer pourquoi ici et pas là... S'ils me disent ce qui les intéresse, leurs fleurs, là, s'ils me les montrent, si ça se trouve, je pourrais leur montrer des endroits où ils savent même pas qu'il y en a... »*

La nature aux mains de l'Etat

La protection en cartes

La multiplication des alertes, la pression des associations et des experts, le développement d'une conscience écologique dans la société, surtout urbaine, ont fini par convaincre les pouvoirs publics de l'urgence des problèmes et de la nécessité de réglementations s'appliquant partout²⁰. La mise en œuvre de cette politique va s'appuyer sur les associations. Ce sont elles qui vont relayer les institutions officielles (Muséum National d'Histoire Naturelle...) pour dresser les cartes des zones à protéger au titre des Directives européennes 'Oiseaux' et 'Habitats'²¹. Cette mission nouvelle va transformer les façons de travailler. Tout d'abord, il ne s'agit plus de se référer à des objets, espèces ou milieu, définissant des problématiques locales. Il faut penser en fonction des listes d'espèces et d'habitats établies au niveau européen. D'autre part, les naturalistes s'attachaient jusqu'ici à des secteurs particuliers, à partir desquels ils se construisaient une 'culture'. Il leur faut désormais raisonner sur l'ensemble du territoire régional, sans réels moyens pour transposer à cette échelle les modes d'appréhension et de fonctionnement qui étaient jusqu'ici les leurs. Ceci n'est pas allé sans problèmes :

Jean-Christophe Jiguault, directeur de la LPO : « *Les ZICO ont été faites en vitesse par une quinzaine de personnes, en essayant de prendre des limites visibles sur le terrain. Dans la ZICO n°90, les limites suivent les frontières administratives. Du coup, la Vallée de l'Alagnon, qui délimite le Cantal et le Puy de Dôme, en est absente, alors qu'il y a plein de Grands ducs.* »

Cette situation de relative improvisation, née d'une urgence imposée au niveau européen, va incontestablement réduire la lisibilité, et donc la légitimité, de ces zonages, problème qui va être au cœur des débats sur la mise en place de Natura 2000.

Jean-Michel Rousset, éleveur à Boudes : « *Franchement, leur Natura 2000... On n'y comprend pas grand chose. On nous dit, là il y a telle plante, alors faut pas y toucher. Mais cette plante, si ça se trouve, elle est juste à côté. On ne sait pas pourquoi ils ont dit : c'est là... De toute façon, on ne sait même pas de quelle plante ils parlent.* »

L'administration elle-même a conscience des impasses ou des limites des procédures qu'elle a mises en place.

Christian Baudry, responsable Natura 2000 à la DIREN : « *La raison d'être de la Directive Habitats, c'est de travailler sur l'habitat global des espèces considérées. Le guide d'interprétation de Natura 2000 invite à prendre en compte l'environnement des sites particulièrement ciblés. Cependant, il peut devenir difficile d'identifier des périmètres, ou alors, on arrive à des périmètres très vastes, ce qui peut susciter localement des levées de bouclier.* »

Et de fait, finalement, la décision repose toujours non sur des critères objectifs, propres aux espèces ou aux habitats à protéger, mais sur un équilibre entre ces critères et des critères politiques, non moins objectifs, entre l'Europe et le local.

Jean-Christophe Jiguault, directeur de la LPO : « *La stratégie de l'Etat, plus exactement de la DIREN Auvergne, c'est qu'on ne touche plus aux contours de Natura 2000 transmis à*

²⁰ Les habitats de la directive européenne n'avaient, à la date de nos enquêtes, une existence juridique que sous la forme d'une annexe à la directive 'Habitats'. À ce jour, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une réglementation nationale. En théorie, tous doivent être pris en compte, il faut au moins veiller à ne rien entreprendre qui puisse provoquer une dégradation.

²¹ Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) et les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) ont été des outils pour la définition des périmètres Natura 2000. Un travail complémentaire a été confié à l'OPNA entre 1994 et 1996, permettant d'affiner le zonage des habitats communautaires en Auvergne.

Bruxelles, surtout pour ne pas avoir à argumenter sur d'éventuels retraits²²... Le problème pour nous, c'est qu'il y a des secteurs oubliés et des secteurs très dégradés qui devraient être exclus. La redéfinition des zonages, finalement c'est une question de rapports de forces. Dans la Directive Habitats, on a proposé des méga-zones au départ, qui ont fini en portion congrue. On ne sait plus si on doit accepter ou rediscuter des contours : on risque de perdre.... Pour les espèces les plus intéressantes, les ZICO actuelles hébergent 30 à 90 % des populations régionales. Le minimum, c'est de préserver ce qui existe déjà comme zones. »

La nature gérée

Si les zonages correspondant aux Directives européennes 'Oiseaux' et 'Habitats' ont été fait dans un relatif manque de transparence, la mise en place de Natura 2000 impose un réel effort de négociation avec l'ensemble des acteurs locaux, pour passer des zonages au plans de gestion de ces espaces.

Christian Baudry : *« Mon travail... sous la responsabilité du DIREN et de mon chef de service... Ça a été de convaincre les partenaires et d'abord les autres administrations (DDE, DDAF, Préfets) de la nécessité de s'engager dans cette procédure, puisqu'il s'agissait d'une obligation communautaire. Puis de définir avec eux les conditions de la concertation [...]. J'ai pris mon bâton de pèlerin. J'ai fait des réunions, des réunions en permanence, pour expliquer le bien fondé de cette procédure, les raisons d'être du réseau Natura 2000. Avec des difficultés pour répondre à l'ensemble des questions. Celles qui concernaient le contenu des procédures européennes, ça allait. Les arguments de type biogéographique aussi étaient assez évidents. Mais certaines n'étaient pas de mon ressort, d'autres encore sans réponse, faute de cadre juridique clair. »*

La première dimension de ce travail n'est pas nécessairement la plus facile. Le dossier Natura 2000 est ainsi géré conjointement par la DIREN et la DDAF. Dans le Puy-de-Dôme, celle-ci a confié ce travail à un forestier, supposé doté, par ses fonctions mêmes, d'une 'sensibilité environnementale' plus aiguisée. Celui-ci n'a pas forcément une tâche facile pour inviter ses propres collègues à tenir compte de ces questions.

Michel Moulin, chargé du dossier Natura 2000 à la DDAF 63 : *« Mes collègues des productions agricoles... ils s'occupent essentiellement de productions agricoles, de politique agricole, la gestion des primes, mais ils n'ont pas tellement de sensibilité du côté des milieux naturels [...]. Je pense que ça va évoluer, parce que... parfois, quand on a besoin de faire passer le message, c'est pas tant nos collègues des productions agricoles que nos collègues de l'équipement rural. Qui eux sont chargés de faire des routes, des équipements ruraux, de l'aménagement, des remembrements, et là c'est... on a besoin de leur passer un petit peu le message, car pour eux c'est... c'est un petit peu nouveau, ils n'ont pas cette culture-là. C'est même pas une culture, ils n'ont pas cette sensibilité. »*

Au vu des entretiens que nous avons pu conduire, il apparaît bien que la première difficulté pour mener à bien les politiques de la Nature est celle des contradictions entre ces dernières et d'autres politiques, ce qui provoquent des frictions entre les différentes administrations qui, chacune, entendent défendre leur propre secteur d'activité.

Michel Moulin : *« Voilà. Donc, concrètement, on suit tous les deux [avec Christian Baudry, DIREN] le déroulement des opérations, on se partage le boulot, il y a une bonne entente, et puis on est chargé de défendre, chacun selon sa chapelle, l'intérêt des deux ministères. Le Ministère de l'environnement est sans doute plus... serait sans doute plus strict que nous s'il avait à diriger le truc tout seul, sur l'application vraiment de cette directive. Nous on regarde d'avantage et l'on veille davantage aux intérêts des agriculteurs. Et surtout aussi, à la cohérence entre les exigences de la gestion de ces habitats avec les autres aspects de la politique agricole. »*

²² À la date de ce rapport, c'est-à-dire un an après nos enquêtes, nous pouvons néanmoins noter, suite à la lecture des Documents d'objectif (DOCOB) Natura 2000 d'Auvergne, que bon nombre de périmètres initiaux ont été revus et modifiés, apparemment suite à un effort de prise en compte, à l'échelon local, des questions relatives à la gestion de ces zones.

La phase de négociation avec les acteurs locaux n'est guère plus facile. En la matière, l'administration de l'environnement souhaiterait pouvoir compter sur les associations. Mais celles-ci manquent actuellement cruellement de moyens, puisqu'elles ne disposent pas de crédits spécifiques pour conduire ces discussions, forcément longues et souvent délicates.

Christian Baudry, responsable Natura 2000 à la DIREN : « *Dans la concertation, au début, nous étions un peu seuls, y compris du côté des associations qui n'étaient pas forcément très offensives. Il faut dire que leur participation est bénévole, et qu'ils n'avaient pas les moyens d'assister à toutes les réunions, qui ont été nombreuses. Tout ça faisait un peu usine à gaz !* »

Le problème des représentants de l'Etat est qu'ils ne disposent pas eux-mêmes des moyens et des compétences nécessaires pour mener à bien ces procédures négociées. Ce décalage entre ambitions, compétences et moyens est une composante essentielle de l'image que donne la DIREN Auvergne, perçue par bon nombre de nos interlocuteurs, à la date de nos enquêtes, comme trop fortement ancrée dans une culture strictement administrative et une culture d'Etat. Ceci l'éloigne des associations naturalistes, comme des agriculteurs, et en vient à constituer un obstacle à la mise en place concrète des politiques de protection. De ce fait, les acteurs de terrain, dans un premier temps du moins, n'ont pas compris ces politiques, n'en retenant souvent que le caractère coercitif, l'injonction d'une Union Européenne technocratique et lointaine.

Christian Baudry, responsable Natura 2000 à la DIREN : « *Le plus difficile, c'est d'avoir une intervention assez généraliste, pour arriver à une bonne coordination des différentes procédures, et, en même temps, d'être assez pointu au niveau technique pour apporter une expertise convaincante. Nous sommes obligés d'avoir recours à des personnes extérieures, puisqu'en interne nous n'avons pas ces capacités techniques* ».

Michel Moulin, chargé du dossier Natura 2000 à la DDAF 63 : « *C'était suite à un décret de '95 de cette directive, qui nous a demandé de faire une consultation des élus et de toutes les catégories socioprofessionnelles. Il y avait un cadre très strict. Donc on a réuni, site par site, tous ces gens-là et essayé de leur expliquer le truc. Et ensuite, on leur a donné un certain délai pour réagir par écrit. Ça c'était essentiellement pour les maires. On leur a demandé leur réaction. La plupart, ils nous disaient : mais on n'a rien compris à votre truc. Pff... on ne comprend pas. Pas d'avis.* »

Pierre Touret, LPO : « *En Auvergne, cette liste [La liste des espèces rares et menacées devant faire l'objet de mesures de protection] n'a pas été validée. C'est la faute au DIREN, qui s'est toujours surtout intéressé au pourquoi protéger la nature. Il aimait philosopher. Il avait une vision très administrative. Il ne comprenait pas l'intérêt de la présence des ONG et était choqué qu'on finance les associations. L'angoisse du DIREN était que la LPO se trouverait juge et partie s'il passait par le CRPEN. Il a cherché à faire valider cette liste par d'autres experts, INRA, CEMAGREF, qui se sont déclarés incompetents. Il y a bien des experts oiseaux à l'INRA, mais pas au titre de l'INRA. Du coup, aucune liste rouge n'a été validée.* »

Michèle Delesvaux, responsable départementale de la Fédération Départementale Ovine : « *La DIREN, ils se comportent comme si on n'existait pas. Ils prennent leurs décisions et après ils nous disent : voilà, c'est comme ça !... Enfin, depuis quelques temps, ça s'améliore un peu, on peut arriver à discuter, mais ils sont encore bien rigides, comme s'ils avaient peur.* »

Michel Moulin : « *Ceux qui avaient été drivés par la Chambre, ils avaient un avis opposé et très virulent. [...] Depuis qu'on est allé voir les gens, depuis que les opérateurs circulent, la population comprend mieux, les intéressés comprennent mieux, et cette campagne du début, qui était un petit peu systématique de la part de la Chambre, peut-être qu'ils se calment un peu, parce qu'ils voient que les gens commencent à comprendre et à être réellement informés et s'aperçoivent que c'est pas ce qui va mettre en danger les exploitations agricoles.* »

Notre interlocuteur à la DIREN était visiblement très conscient de ce problème. Il redoutait même que cette tendance vienne à s'aggraver, par absence de moyens, du fait de la lourdeur des procédures européennes.

Christian Baudry : « Depuis quelques années, nous avons plus renforcé nos capacités administratives que nos capacités techniques. Mais ce n'est pas illogique. Ces compétences administratives étaient primordiales, pour un service qui a de plus en plus de responsabilités. En fait, c'est peut-être dans le domaine juridique que le MATE [Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement] manque le plus de capacités. En plus, la lourdeur administrative est extrême et coûteuse : pour un seul document d'objectif, il faudra souvent passer une vingtaine de contrats, qui devront être contrôlés et renouvelés tous les six ans... [...] C'est un problème qui va s'amplifier, et qui peut justifier les craintes de rigidité. S'il n'y a pas de moyens pour une gestion en partenariat, la protection des habitats peut s'en ressentir, il y aura des sanctions, et on risque de passer à une logique strictement réglementaire... Je souhaite qu'on trouve les moyens de cette gestion partenariale, mais je ne me fais guère d'illusions sur certains secteurs où les habitats font l'objet de forts enjeux économiques. »

La 'dérive bureaucratique' réelle ou supposée dans la gestion des politiques de la Nature est sans nul doute liée au type de missions, d'ordre essentiellement administratif, de la DIREN et de la DDAF. Mais on peut se demander également si elle n'est pas non plus amplifiée par le poids finalement très faible des questions techniques dans les négociations qu'elle est en charge d'animer et dans lesquelles elle s'adresse principalement aux élus ou aux représentants officiels du secteur agricole. Autour de questions d'ordre plus socio-technique qu'administratif, un débat local serait peut-être plus facilement abordable et plus riche.

Christian Baudry : « Je suis surpris de ne pas avoir vu cette question [La capacité du pâturage à assurer la gestion conservatoire des tourbières et des pelouses sèches] évoquée dans les réunions avec les partenaires locaux, pas spontanément. Sans doute faudrait-il faire un travail de sensibilisation et de démonstration, qui montrerait le caractère généralisable d'expérimentations. Et il n'y a pas seulement des problèmes d'agronomie ou de zootechnie, il y a aussi les problèmes de foncier... En Auvergne, ce sont les questions de foncier qui obnubilent les élus et les socioprofessionnels dans la problématique Natura 2000. Et c'est là qu'on pêche dans nos réponses. Il faudrait une réflexion nationale au niveau fiscal. Une défiscalisation liée à l'entrée dans Natura 2000 pourrait être efficace, en accompagnement des procédures de gestion. Mais ce n'est pas encore passé dans le droit, et encore moins dans la loi de finance... En plus, ici, il y a le problème des sectionnaux... »

Michèle Delesvaux, FDO du Puy-de-Dôme : « Nous ne pouvons accepter que l'argent des CTE serve à mettre en place Natura 2000. C'est de l'argent des agriculteurs [sic]. Ils n'ont qu'à dégager les crédits qu'il faut sur le budget de l'environnement. Là on peut être d'accord. [...] Nous, on veut bien s'occuper des pelouses ou des estives... On sait le faire, on a pas attendu pour ça... S'il y a encore quelque chose à protéger c'est parce que nous sommes là. »

Les questions techniques, construction des argumentaires écologiques ou conduite pratique de la gestion apparaissent finalement étrangement absents des débats sur la mise en place de Natura 2000 en Auvergne - et peut-être pas seulement en Auvergne. De ce fait, elles apparaissent souvent traitées de façon insatisfaisante ou bien totalement déléguées aux opérateurs retenus pour l'élaboration des documents d'objectifs et des plans de gestion. Tout semble se passer comme si les questions de compatibilité entre activités économiques et politique de protection de la Nature ou de foncier étaient les seuls enjeux de Natura 2000. Mais, après tout, faut-il s'étonner de cela, quand on connaît la difficulté qu'il y a en France à poser un débat autour de biens publics autrement qu'en le ramenant à un débat sur des biens privés ou, au mieux, sur des biens collectifs locaux. Le problème que nous avons pu percevoir ne réside-t-il pas justement dans la difficulté qu'il y a à faire prendre en compte que les 'biens de nature' sont aussi des biens collectifs, difficulté encore amplifiée par la perception des politiques de protection comme exogènes et technocratiques ?

Michel Moulin : « Au fur et à mesure qu'on étudie les sites, il y a d'autres problèmes qui surgissent, qu'on n'avait pas vus au début. On est parfois sur des sites qui nous paraissent ultra-simples, et bien, on s'aperçoit qu'il y a des enjeux énormes. Le premier qu'on a lancé, c'est Saint-Bauzire. C'est un petit marais, on s'est dit : ça va être facile ! Les agriculteurs n'ont jamais rien pu y faire pousser là-dessus, il n'y a que du sel, donc... c'est en plein milieu de la Limagne, et puis finalement on a des problèmes terribles. Notamment, je ne sais pas si

Baudry vous en a parlé, avec la gestion hydraulique. Une zone artisanale très importante qui s'installe autour, des intérêts complètement contradictoires pour ce qui est de la gestion de l'eau, et ça, au départ, on ne l'avait pas identifié. Pour ce faire la main, on s'était dit : on va commencer par celui-ci, et puis finalement... on a de gros ennuis là. »

Tout semble de ce fait se passer comme si la définition des objets et des modalités de la gestion n'était pas véritablement un enjeu des négociations, que cette définition pouvait être traitée sur un mode purement administratif, ou déléguée aux seuls 'protecteurs de la nature'.

Jean-Christophe Jiguault : *« Actuellement nous travaillons sur 4 ZICO, pour lesquelles l'administration nous demande un travail très précis de localisation des sites de nidification. Ce n'est pas toujours facile à faire, ce n'est pas toujours logique : les oiseaux bougent ! En plus, il y a le risque de voir les zones de protection se réduire à un rayon de 300 mètres autour des nids de l'année (n), ce qui n'a aucun sens : le circaète a plusieurs aires... Le problème, ce n'est pas les nids, mais les sites de nidification potentiels. »*

Christian Baudry : *« C'est l'opérateur qui fait ce travail [L'élaboration du document d'objectif], en se basant sur la totalité des éléments disponibles, expériences locales, théorie, suivis et inventaires existants. Il doit aussi prévoir les diverses procédures réglementaires à mettre en place : arrêtés municipaux ; arrêtés de protection de biotopes... le document d'objectifs n'arrive pas non plus sur un terrain vierge. Il doit tenir compte des plans de gestion précédents, sur des zones protégées, en APB [Arrêtés de Protection de Biotopes], en réserve naturelle, en sites classés, qui s'imposent au document d'objectif. Celui-ci ne peut que les enrichir, si des éléments nouveaux de diagnostic peuvent être mis en avant. »*

La nature aux mains des professionnels

Quand le bénévolat ne suffit plus...

Dans ce passage à une administration de la nature, l'Etat délègue aux associations naturalistes un nombre croissant de missions, réalisations d'inventaires et d'expertises, zonages, élaborations de documents d'objectifs et de plans de gestion, représentation de la nature dans des commissions et comités de pilotage, etc. Les bénévoles, aussi actifs soient-ils, ne pouvaient assurer l'ensemble de ces tâches. La décennie '90 a donc été marquée par une professionnalisation croissante des associations de protection de la nature, rendue possible par l'arrivée de financements européens, nationaux et régionaux.

Aux côtés des amateurs 'érudits' et/ou 'militants' vont donc apparaître de nouveaux acteurs, salariés des associations. Plus jeunes, ils ont fréquemment suivi une formation spécifique en 'Ingénierie écologique', 'Gestion de l'environnement' ou 'Développement local'. La majorité d'entre eux partagent avec leurs aînés la même fascination pour la nature, qui s'intéressent plus particulièrement aux papillons, qui aux oiseaux. Comme les 'amateurs', ils ont souvent construit et enrichi leur compétence dans un contact étroit avec un ou des terrains auxquels ils étaient personnellement attachés. Mais ce lien ne constitue pas le point d'ancrage principal de leur légitimité professionnelle. Leur identité, c'est d'être des professionnels de la gestion de la nature, et non de la nature elle-même. Leur vision de celle-ci est, du coup, à la fois plus théorique et plus politique. Dans leur travail quotidien, ils se trouvent et se veulent en quelque sorte 'délocalisés'. C'est le terrain qui s'impose à eux, et non eux qui s'imposent à partir du terrain. Ils ne se revendiquent pas comme les porte-parole d'une demande environnementale et sociale locale, mais comme les porteurs d'un point de vue sur des biens publics, stratégiquement adossés à ces demandes locales.

Les anciens naturalistes, en même temps qu'ils reconnaissent le caractère inévitable de cette professionnalisation, en perçoivent aussi les risques.

Yves Geay, retraité INRA de Theix, lépidopétriste amateur membre du CEPA : *« Si on veut agir, il faut passer à la gestion et ça, on ne peut pas le faire en bénévoles, donc il faut penser finances. »*

Jean-Pierre Dulphy : « C'est la LPO qui a été la première à recruter des permanents. Au départ, j'étais contre : il y avait un risque de voir diverger les visions des bénévoles et des salariés... »

Face à un mouvement de professionnalisation qui tend à couper les structures de leur assise initiale de naturalistes amateurs, certains 'anciens' voudraient maintenir des organisations plus bénévoles, plus proches du terrain... C'est peut-être la raison du souhait manifesté par Jean-Pierre Dulphy de voir se développer des conservatoires départementaux, structures plus modestes donc moins susceptibles d'être 'accaparés' par une équipe de salariés. C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter le maintien de la SEPNMC, avec toutes les limites qu'elle connaît aujourd'hui.

Didier Choussy, fondateur des Réserves naturelles : « A l'époque, [...] il y avait quelques doutes par rapport au Parc des Volcans. Parce que ça commençait déjà à tirer à hue et à dia. Le Parc des Volcans, en dehors de toutes ses qualités, parce qu'il n'a pas que des défauts, hein, mais c'est intéressant à titre politique, quelqu'un de bien implanté au Parc des Volcans [...] Donc, j'avais quelques doutes, et pourtant j'avais travaillé beaucoup avec le Parc des Volcans, mais bon... donc j'ai dit : Celle-là [d'association], indépendante, point. [...] La SEPNMC, c'était au départ, ce l'est toujours d'ailleurs, propriété privée. [...] On a eu cette tentative de phagocytation par le Parc, et je crois qu'ils y sont un peu arrivé. Je n'ai pas assisté à la dernière réunion, je me promets bien d'assister à la prochaine, ça sera amusant... mais donc... puis la SEPNMC, elle fait comme tout le monde, elle a évolué. Moi j'ai été président à une époque, puis j'étais ici, puis j'ai eu d'autres activités, j'avais délaissé un peu ce milieu-là, donc après il y a d'autres politiques, les associations évoluent, les hommes aussi. Donc c'est vrai qu'il n'y avait plus de spécialistes, entre guillemets, des rapaces et du Grand duc au sein de la société, donc que les gens après se voient une fois par an, pfff... »

Cette opposition de cultures est aujourd'hui toujours présente, mais pas forcément conflictuelle. Les anciens naturalistes conservent leurs postes de responsabilités dans les structures associatives professionnalisées. Bon nombre d'entre eux demeurent dans une logique de 'contemplation de la nature' qui peut conduire à une certaine marginalisation (des « pots de fleurs », selon les dires de Jean-Pierre Dulphy). A l'inverse, les 'jeunes professionnels' ont fait de la gestion leur 'fond de commerce', par lequel ils peuvent avoir accès aux crédits publics ou aux subsides privés (rares en Auvergne) qui financent leurs salaires.

Cette évolution conduit à une certaine répartition des rôles dans les structures. Les 'anciens' s'occupent plutôt de l'administration de la dimension associative et des suivis scientifiques (même si une part croissante de ceux-ci sont effectués par des professionnels rétribués, ayant parfois fondé des 'bureaux d'études naturalistes' ou des agents de structures type PNR). Les 'jeunes' prennent en charge la recherche et la gestion financière des crédits et la conduite des actions qui leur correspondent.

Elle a abouti aussi à une transformation des structures elles-mêmes, qui cherchent à se renforcer pour mieux affirmer leur 'pouvoir' face aux administrations et aux autres pouvoirs (agriculteurs, chasseurs, etc...). C'est dans cette logique que la LPO s'est construite autour d'une échelle régionale, en cherchant à contrôler la constellation de petites associations ornithologiques qui existaient jusque là. C'est cette logique qui a conduit à la création et à la professionnalisation, quasi intégrale, du CEPA.

La professionnalisation des associations les conduit aussi à une certaine forme de spécialisation dans leurs objectifs, dans leurs échelles spatiales et leurs modes d'intervention particulières. Celle-ci apparaît certes déterminée par les objets auxquels elles s'attachent (les oiseaux, les papillons, la flore...). Nous avons ainsi déjà évoqué les différences entre la LPO, dont l'action ne peut se limiter à quelques sites particuliers, et le CEPA, qui travaille plus sur la gestion de sites remarquables. Ces différences transparaissent d'ailleurs directement dans la

mission de ces deux associations, qui constituent, dans le Puy-de-Dôme et hors des limites du PNRVA, les principaux acteurs de la gestion naturaliste.

... pour gérer la nature

Si la LPO a renoncé en partie à une logique de maîtrise foncière, le CEPA, quant à lui, en a fait pour partie sa raison d'être et souhaite accroître encore son emprise foncière. La logique d'acquisition semble céder toutefois le pas à une logique de conventionnement. Deux raisons justifient cette évolution. Les crédits ('LIFE'...) qui avaient permis les premières acquisitions se sont relativement taris. Une partie significative des espaces à protéger relèvent des communes, avec lesquelles il peut être relativement facile de passer des conventions pluriannuelles, dès lors qu'ils ne font pas l'objet de trop fort enjeux d'usage (chasse avant tout, plus rarement pâturage). Le CEPA cherche à développer ce type de convention, y compris avec des propriétaires privés, celles-ci n'étant alors qu'une 'amorce', une mise en confiance, avant d'aller vers un bail. Qu'il s'agisse de biens publics ou privés, l'objectif final du CEPA est en effet de disposer d'un statut de locataire qui lui offre une totale maîtrise d'usage. Sur les sites maîtrisés ou conventionnés, quatre situations peuvent se présenter :

Il n'y a pas d'usage agricole existant, et ceux-ci ne sont pas souhaitables (cas des forêts ripariales...). La convention passée avec le propriétaire ou la commune peut permettre d'exclure tout usage nouveau.

Il y a des usages agricoles existants. Le CEPA va alors chercher à négocier jusqu'à l'obtention d'un contrat avec l'agriculteur définissant les pratiques à respecter.

Il n'y a pas d'usage agricole, mais il serait souhaitable qu'il y en ait un, presque toujours un pâturage raisonné pour contenir ou orienter les dynamiques de végétation. S'il est possible de trouver un partenaire local, le CEPA va négocier les termes d'un contrat d'usage. Pour éviter que ce contrat ne se transforme en bail, qui laisserait le locataire libre des usages en bon père de famille, le contrat prend la forme d'un commodat passé devant notaire, qui garantit le non-basculement en fermage.

Il n'y a pas d'usage agricole, il serait souhaitable qu'il y en ait un, mais il n'y a pas de partenaire local possible. Le CEPA va alors mettre en place une gestion directe, avec un troupeau lui appartenant en propre. La gestion directe a été fréquemment envisagée par les différents conservatoires régionaux. Au départ, les premières expériences de gestion naturaliste par le pâturage ont même été toutes sur ce mode. Celui-ci pose cependant de nombreux problèmes, en particulier parce qu'il exige des compétences en élevage généralement absentes dans les conservatoires.

Cette volonté de maîtrise de gestion et de maîtrise foncière est incontestablement une source de tension avec les autres acteurs locaux. Elle semble d'autant plus vive qu'elle n'émane pas d'acteurs locaux, avec lesquels il pourrait exister une concurrence normale, mais de structures extérieures, se revendiquant de règlements et de lois peu compréhensibles, bénéficiant de l'appui de l'Etat, utilisant des instruments juridiques, les commodats, étrangers à la culture commune. Paradoxalement, dans nos entretiens avec les salariés du CEPA, nous avons eu l'impression qu'ils se positionnaient dans un rapport au foncier finalement très banal – 'je veux être chez moi' – alors même qu'ils se sont dans une situation en rupture complète avec les représentations ordinaires.

De même, on peut se demander si la vision des agriculteurs comme prestataires de service, qu'a aujourd'hui le CEPA, le place dans les meilleures conditions pour négocier avec ceux-ci. En Auvergne tout particulièrement, même si ce n'est pas une spécificité locale, l'idée des agriculteurs 'jardiniers de la nature' n'est pas vraiment bien reçue. Dans les propos de nombreux agriculteurs, comme dans ceux de responsables professionnels ou de techniciens agricoles se manifeste clairement la revendication d'une identité de producteur (avant tout et

implicitement, de biens alimentaires), d'autant plus fortement peut-être que pour une bonne part, l'agriculture régionale est vécue comme défavorisée et peu compétitive. Certes, nombreux sont ceux qui considèrent même que l'activité d'élevage est la meilleure garantie pour préserver la nature et des paysages et qui admettent volontiers qu'il faille travailler en prenant garde à l'environnement. Mais que cela devienne une activité en soi, avec des règles imposées, venues d'ailleurs, est nettement moins bien supporté. Les salariés du CEPA semblent parfois être perçus comme des agents de l'Etat et de Bruxelles, des représentants du monde urbain, s'imposant par la force que leur donne la loi dans le jeu des sociétés rurales, sans en connaître ni en respecter les règles. Nos interlocuteurs gestionnaires de la nature ont néanmoins conscience du fossé culturel qui les sépare trop souvent des populations directement concernées par les actions qu'ils entendent mener, et tout particulièrement, des agriculteurs. Ils y voient une cause essentielle des problèmes qu'ils rencontrent pour faire admettre ces actions et pour faire respecter les cahiers des charges sur lesquels elles se fondent.

Pascal Danneels, directeur du CEPA : « Le problème principal, ça reste la relation avec les agriculteurs et la difficulté à faire respecter les cahiers des charges. Pour une part, ceux-ci étaient peut-être trop théoriques et tenaient trop peu compte des contraintes propres de l'agriculteur. D'autre part, on a pu constater des difficultés de communication, aboutissant à une mauvaise compréhension des cahiers des charges. [...] Il y a bien des agriculteurs un peu tête de lard, mais c'est clair que ça n'est pas la seule explication. On a du mal à se faire comprendre... »

Cette prise de conscience a pu, nous le verrons, modifier la façon dont sont envisagées les relations avec les agriculteurs. Mais tout n'est pas réglé, loin s'en faut. La retranscription d'une partie de l'entretien avec une éleveuse (et ses enfants), dont les brebis pâturent un des sites gérés par le CEPA, apparaît révélatrice de l'incompréhension qui règne encore largement entre l'univers des professionnels de la nature et le monde agricole.

Extrait de l'entretien avec Mme élèveuse de brebis pâturant sur le plateau de la Rodde, géré par le CEPA, son fils et sa fille

- Question* J'ai compris que ça se passait, là-haut... assez mal.
- La mère* Oh, ça se passe pas mal. C'est les gens de la commune qui... c'est eux qui les ont fait venir, hein! Moi je crois. Il y en a qui sont un peu écologistes sur les bords. Il y en a même un, au conseil, qui voulait faire partie du Parc des volcans, c'est vous dire! Vous voyez pourtant comme on est loin du Parc des volcans, hein! On en est quand même un peu loin du Parc des volcans, hein?
- Question* Comment ça, vous êtes loin? C'est juste derrière...
- La mère* On n'est pas loin, m'enfin...
- La fille* Apchat, c'est dans le Parc! [deux communes à côté]
- La mère* Oui, bon... mais qu'est ce qu'il y a de rare?...
- Question* Mais le Parc des volcans, c'est pas des questions de rareté...
- La mère* Je ne sais pas, je ne sais pas... Mais je crois que c'est la commune qui les a appelés. Ils ont fait une réunion à la mairie... on n'a plus eu le droit d'aller à la Rodde pendant deux ans, là.
- Le fils* Parce qu'il y avait la sécheresse.
- Question* Décrétée par le maire?
- Le fils* Oui. Le maire et puis... les autres, hein!
- Question* Mais c'est qui, qui vous le dit, à vous?
- La mère* Ah ben, eux, là... [Je Cèpa]
- Question* Ils vous téléphonent de Riom pour vous dire de ne pas aller pâturer là-haut?
- La mère :* Ben oui. Ils étaient venus, aussi, nous voir. Il y avait eu deux réunions à la mairie, je crois. Et les trucs à signer... comme ce bazar [elle empoigne un dossier de la pile...], ça vient par la poste. [Elle lit...] Des prés à usage commodat, là, là... vous savez, moi. Alors, faut nous le dire quand vous montez, faut... quand vous descendez... Alors, c'est pour ça, que moi, ça m'agace.
- Question* Et ils vous donnent de l'argent, en échange? »
- Le fils* Rien du tout!
- La mère* On ne paye pas de fermage, on ne paye pas...
- Question* Et vous en payiez avant?
- La mère* Ben, on payait à la commune.
- Question* Et maintenant, vous ne payez plus.
- La mère* Voilà, on ne paye pas. Mais, ce qu'ils nous disent de faire, on est tenus de le faire. Et de tout marquer et de leur renvoyer. Après, ils font des études...
- Question* Ils vous demandent de marquer quand vous montez et quand vous descendez, mais vous pouvez y aller quand vous voulez?
- La mère* Enfin, on est bien tenus à peu près... dans les limites des dates. Comme on vous dit à vous, qu'on monte suivant l'herbe... fin avril, début mai.
- Question* Oui, mais c'est pas hyper strict.
- La mère* Ah ben, non. C'est pas au jour près. Non, non..
- La fille* Mais si, on a tant de jours...
- Question* Ah bon?
- La mère* Et on a droit à tant de jours. On a droit à 45 jours. À partir du jour où on monte. Et ils nous disent qu'il faut faire un parc pour 3 jours, pour éviter le piétinement. Tout ça. Pfout... Moi, deux jours, à la limite, je veux bien, mais 3, c'est pas possible, hein. Alors, ils me disent : essayez, essayez... parce qu'on dit : l'essayer, c'est l'adopter. Mais alors, pas du tout, hein. Parce que moi, heureusement que j'ai eu le voisin, l'autre jour, et les miennes elles bêlaient, elles bêlaient... Alors, il m'a demandé : comment vous faites? Alors, je lui ai dit : et ben, je mets la batterie et je m'en vais. Mais alors, en descendant... d'abord, elles ne voulaient pas descendre, parce qu'elles n'avaient pas mangé. Et puis elles rentraient chez tout le monde, comme c'est pas clôturé. Et elles avaient faim, elles avaient faim, elles avaient faim... Alors, je veux bien essayer, moi. Mais, de toute façon...
- Question* Enfin, pour le moment, ils ne vous l'imposent pas.
- La mère* Non. Et moi j'ai fait comme... mais, normalement, on devrait le faire. Mais on n'a vu personne.
- Question* Et vous n'avez pas eu les gendarmes à la porte?
- La mère* Peut-être pas qu'ils nous enverraient les gendarmes, hein?... Même que ce sont des imbéciles. Alors : [ton de débile] et vous n'allez pas au bord?... Mais je vais l'inviter, la prochaine fois, à essayer de planter des piquets sur les rochers... pendant 8 jours. Si, si... 8 jours, il le fera!
- Question* Mais c'est qui : il?
- La mère* Ah, j'en sais rien, moi.

3 - Les objectifs et les méthodes de la gestion conservatoire de la Nature

Menaces et objectifs de protection

L'objectif des protecteurs de la nature est de permettre l'existence du plus grand nombre d'espèces possibles et, parmi ces espèces, d'assurer tout particulièrement la sauvegarde des plus menacées, souvent, mais pas toujours, les plus rares. Il convient donc de protéger les habitats de ces espèces contre les différents dangers qui les menacent. Dans ce combat, les associations naturalistes ont longtemps dû se contenter d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics et d'intervenir à la très petite échelle des espaces qu'ils pouvaient, souvent par une maîtrise foncière directe, faire classer en réserves naturelles.

La mise en place d'une politique européenne fait aujourd'hui des associations des agents essentiels de la protection et de la gestion conservatoire de la nature, aux côtés des collectivités territoriales de type parc naturel régional. Leurs actions vont cependant dépendre étroitement de la nature des menaces pesant sur la diversité des espèces et des habitats :

- **Tout d'abord, les effets souvent diffus du développement urbain et de l'intensification agricole.** Des actions très ponctuelles de protection d'espèces particulières menacées par un danger très précis sont parfois envisageables²³. Des milieux particulièrement exceptionnels peuvent être mis, pour partie au moins, en réserve²⁴, dès lors que celle-ci n'est pas trop contradictoire avec des intérêts économiques forts. Mais, le plus souvent seules la prise de conscience et la mobilisation de l'ensemble de la société peut permettre de traiter les problèmes. Elle est essentielle pour faire évoluer les réglementations et les lois. Elle est essentielle pour que la voix des protecteurs de la nature puisse se faire entendre dans les différentes instances de concertation, en particulier les CDOA où se discute la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitations.
- **D'autre part, des menaces ponctuelles pesant sur des sites remarquables souvent très localisés** (cas du drainage de tourbières, ou de l'implantation de carrières...). Dans ces situations, c'est plus souvent la mobilisation locale qui peut empêcher les problèmes. On peut alors aboutir à des formes de classement (réserve, Natura 2000) dans la gestion desquelles les associations naturalistes ou les parcs naturels régionaux seront fréquemment investis. C'est ce qui s'est passé au rocher de la Jaquette, où la menace de l'installation d'une carrière a précipité la création d'une réserve naturelle.
- **Enfin, les effets de la déprise agricole**, conséquence paradoxale du développement urbain et de l'intensification agricole. L'essentiel des milieux visés par les actions de protection de la nature, dans le secteur auquel nous nous sommes particulièrement intéressés, relève de cette problématique, y compris aujourd'hui au rocher de la Jaquette, où l'embroussaillage graduel représente un danger pour les insectes rares figurant sur les 'listes' européennes, en particulier le papillon Apollon, sinon pour le Grand-duc dont la présence avait permis la création de la réserve.

²³ Par exemple, la surveillance de la nidification des busards cendrés dans les parcelles de céréales et l'organisation de la protection des nids au moment de la moisson.

²⁴ Cas de la ripisylve de l'Allier dans certains secteurs du département homonyme.

La déprise agricole : bonheur ou malheur pour la biodiversité ?

Pour la plupart des naturalistes que nous avons rencontrés, l'activité agricole, en tout cas dans ses formes modernisées et intensives, constitue une menace directe et permanente contre la biodiversité 'sauvage', à la fois par ces effets directs sur les habitats (drainage des zones humides, destruction des haies...) et par ces effets indirects (résidus de pesticides affectant les populations d'insectes et leurs prédateurs...).

Un effet paradoxal de l'agriculture intensive est toutefois de conduire à la contraction des milieux cultivés ou pâturés, laissant à l'abandon des espaces grandissants qui s'enfrichent plus ou moins lentement. Souvent situés dans des secteurs qualifiés aujourd'hui par la pensée agronomique de 'difficiles', 'marginaux' ou peu 'productifs', ceux-ci vont constituer les habitats d'un grand nombre d'espèces animales et végétales qui vont se trouver ainsi indirectement protégées.

Plusieurs de nos interlocuteurs s'accordent à considérer que ces milieux de 'saltus', plus vraiment agricoles et pas encore forestiers, voient leur biodiversité s'accroître progressivement après l'abandon des pratiques culturales et pastorales anciennes, jusqu'à atteindre un maximum de biodiversité. Mais celle-ci va ensuite régresser de plus en plus rapidement, au fur et à mesure que gagne la colonisation par les ligneux bas puis les arbres. Elle ne recommencera à augmenter qu'ensuite, dès lors que la forêt se sera véritablement installée. Mais les espèces présentes sont alors souvent très différentes de celles inféodées aux milieux ouverts caractéristiques des premières phases après l'abandon, qui constituent la cible de nombreuses actions de conservation.

Document DIREN & LPO, 2000²⁵ « Avec le développement de l'intensification agricole et l'apparition de nouvelles techniques comme l'ensilage, les prairies naturelles sont souvent apparues comme obsolètes. Pourtant, l'élevage extensif apparaît dans certains cas comme une solution moderne. La gestion de ces milieux permet en effet de limiter leur évolution et de conserver des niches écologiques nombreuses et variées. L'intensification de l'exploitation (drainage des zones humides, fertilisation accrue, fauche plus précoce, charge de pâturage élevée) conduit à une uniformisation de ces milieux, entraînant la présence constante d'un petit nombre d'espèces végétales et éliminant toutes les autres, avec des répercussions fortes sur la faune présente. La déprise agricole, elle, conduit plus ou moins rapidement à une reforestation spontanée, d'abord favorable à la faune, mais qui entraîne un appauvrissement si elle se produit sur de grandes surfaces. Seules les espèces forestières sensu stricto pourront alors subsister, soit, rappelons-le, 14% seulement des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux en Auvergne ».

Philippe Bachelard, expert lépidoptériste réalisant le suivi de la réserve naturelle de la Jaquette : « [L'état d'abandon pastoral sur la réserve] c'est aussi un stade transitoire. C'est-à-dire que cette diversité, elle est là aujourd'hui. Mais elle va évoluer et le maximum de diversité, à la Jaquette, c'est sur une période où l'on est actuellement. Et quoi que l'on fasse, ça va diminuer. Mais pour réaugmenter, après, plus tard ».

La volonté de préserver ces milieux en constante évolution va donc poser des problèmes complexes. Tout d'abord, parce que les dynamiques de ces milieux sont très contingentes des conditions écologiques locales (orographie, pédologie, climat etc.), mais aussi de l'histoire longue des utilisations humaines préalables. La question des échelles temporelles d'une gestion conservatoire est donc extrêmement complexe.

Pierre Touret, responsable du secteur études de la LPO : « En fait les évolutions lentes sont rarement perçues. Il faudrait pour cela disposer de repères, d'indicateurs. Le problème de la gestion [dans ce cas] n'est pas une évidence ».

²⁵ Cf. « Les ZICO d'Auvergne », 2000. Doc. Diren & LPO : p. 37.

Mais également, parce que les milieux qu'on entend protéger ne constituent pas des isolats indépendants de leur environnement. Ce qui se passe 'à côté' affecte les dynamiques de ces milieux. Les compositions floristiques et faunistiques et leurs évolutions vont s'en trouver fortement déterminées. L'action sur un site particulier doit être réfléchie en fonction de cet environnement. De façon idéale, elle devrait être articulée avec une politique plus globale, éventuellement moins exigeante, à l'échelle du territoire environnant²⁶.

Pierre Touret « [Concernant la] gestion... par exemple, sur la zone qu'on vient de définir [une ZICO 'idéale' des Couzes], quelle gestion?... on prend une espèce, je sais pas, bon, le circaète, parce que c'est pas évident ça, par exemple, le Grand-duc, c'est plutôt plus facile, mais le Circaète Jean-le-blanc : quelle gestion globale sur l'ensemble de la zone je verrais pour le Circaète Jean-le-blanc ? Et ben... et ben, c'est non. Je serais pas capable... je peux donner des grands axes, bien sûr. C'est facile, hein, dire qu'il faut garder une proportion de milieux ouverts, buissonnants, machin... mais ça veut rien dire. (...) Si on veut descendre dans le concret c'est : ben, ils nichent là... alors ça dépend de qui on a en face, sur ce secteur, ce massif, cette région, il faut plutôt adopter telle politique forestière pour avoir toujours tel type de milieu, pour qu'il ait un secteur de nidification. On peut aller jusque-là, bon après... c'est aller beaucoup plus loin que ce que permet Natura 2000, à mon avis. C'est-à-dire, intervenir sur la politique d'aménagement, la politique agricole régionale ou départementale, et je ne pense pas que Natura 2000 donne les moyens pour ça ».

Cette complexité se retrouve également au niveau des objectifs de gestion : protection d'une espèce à forte valeur patrimoniale, protection d'un cortège particulier d'espèces, protection de la biodiversité globale, action de restauration de milieux déjà trop embroussaillés.

Le problème des interventions à visée conservatoire dans les milieux en déprise agricoles est donc celui d'un contrôle des dynamiques de végétation, nécessaire au maintien des structures végétales correspondant aux habitats qu'on souhaite préserver. Ce contrôle n'est souvent envisageable qu'en mobilisant des facteurs anthropiques, ceux là même qui avaient 'construit' ces milieux. Et c'est ici le plus souvent le pâturage extensif des animaux domestiques qui va être sollicité.

Document DIREN & LPO 2000²⁷ « Les milieux ouverts buissonnants et arbustifs peuvent avoir plusieurs origines : liés à la déprise agricole, sur des terrains de peu de valeur (sols ingrats, fortes pentes, accessibilité moindre...), coupes forestières et jeunes plantations, secteurs exploités en pâturage extensif sous forme de parcours. Seul le dernier type est permanent, les deux premiers sont des stades plus ou moins fugaces. Le critère à retenir, c'est la surface totale de ces milieux par rapport à l'ensemble de la zone dans laquelle on veut favoriser la conservation de plusieurs espèces. C'est cette proportion qui doit être maintenue ».

Mais le modèle d'élevage envisagé semble parfois viser au retour à des pratiques ancestrales... Au côté du repoussoir que représente l'agriculture et l'élevage intensifs, on voit donc se dessiner l'image positive d'une agriculture pré-moderne, en équilibre avec la nature, voire d'un modèle où l'herbivore domestique redevient animal sauvage.

²⁶ Un tel principe figure explicitement dans le guide d'interprétation de Natura 2000 et aurait dû être pris en compte dans la définition des zonages. Mais nous avons déjà signalé que ceux-ci avaient obéi à des considérations beaucoup plus variées...

²⁷ Op. cité, p 37.

Les modèles d'élevage des naturalistes

Domestique ou sauvage ?

L'utilisation d'animaux domestiques pour la gestion de milieux naturels sensibles a été initiée il y a près de trente ans dans le Marais Vernier, à l'embouchure de la Seine. Cette expérience, a été conduite par des 'reconstructeurs de la Nature sauvage' qui considéraient que toute activité humaine est nuisible et qu'il convenait de revenir à un modèle préhistorique de nature en équilibre. Cette vision a été longtemps au cœur de la problématique des Réserves Naturelles de France et de ses réseaux, dont le B.F.C. ('Brouteur Fan Club').

Document Lecomte T. et al., 1995²⁸ : « Les herbivores ont vécu sans aides des centaines de milliers d'années durant. Leurs descendants domestiques, plus productifs, n'ont plus toujours cette même faculté et requièrent des soins qui 'entrent' dans le fonctionnement de l'écosystème (intrants). Il y a d'abord les intrants qui vont modifier certains paramètres du biotope comme le pH du sol (amendements), l'hydromorphie (assainissement), l'oligotrophie (engrais azotés) afin de proposer aux animaux de meilleures conditions générales ou particulières sous le rapport d'une meilleure qualité de nourriture ou de l'éradication de certains parasites. (...) Viennent ensuite les intrants qui concernent davantage les animaux. Ainsi, le traitement anti-parasitaire pratiqué de façon systématique est souvent efficace au-delà de l'animal car la rémanence des produits les plus performants, comme l'ivermectine, est à présent reconnue au détriment de la faune sauvage (vers de terre, insectes des bouses et des crottins) qui elle-même sert de nourriture aux oiseaux, amphibiens, etc. De même, l'apport systématique de nourriture parfois liée à la mise à disposition d'un abri entraîne des effets 'pervers' : surpiétinement et défoncement du sol aux endroits de distribution, confinement propice aux départs de maladies infectieuses, rixes, désaffection des animaux pour les 'refus' qu'ils n'ont pas voulu consommer pendant la belle saison (ligneux, épineux, herbacées peu appétentes comme les joncs, etc.). Il s'en suit que le pâturage devient très sélectif et conduit le gestionnaire à intervenir mécaniquement (...) ».

Document Lecomte T. et al., 1995²⁹ « [Le fauchage et le broyage] constituent souvent de véritables 'génocides biologiques', en particulier pour la petite faune très sensible à une exposition très soudaine et violente au soleil ou aux prédateurs (arthropodes et mollusques vivant dans la strate herbacée) ou encore celle sensible à l'écrasement par les roues et chenillettes (une opération de fenaison peut nécessiter jusqu'à 7 passages en quelques jours : coupe, fanages, mise en andains, mise en bottes et ramassage) ».

L'objectif est clairement de se rapprocher d'un mode de gestion aussi proche que possible des écosystèmes naturels. C'est ce modèle, très idéologique, qui, à l'origine, a été développé dans les projets de gestion pastorale des Réserves Naturelles de France.

Document Lecomte T. et al., 1995³⁰ : « Les gestionnaires des réserves naturelles peuvent envisager la conduite des troupeaux d'une manière différente [de celle des agriculteurs] avec moins d'intrants, voire sans intrants, et peuvent se rapprocher ainsi d'un mode de gestion plus proche des écosystèmes naturels quand, avant la domestication, pâturaient encore les herbivores sauvages ».

²⁸ Cf. « Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles. Réserves naturelles de France », ATEN, Outils de gestion 1995 : p. 12.

²⁹ id, p. 24.

³⁰ id : p. 5

Duplan J.-M., 1999³¹ : « Les espèces sauvages de pisseurs, aurochs, cheval sauvage, ont disparu depuis longtemps, mais les races de type primitif, bovines, équinnes, ovines, peuvent remplir cette fonction [de maintien de la biodiversité] ».

La logique de création de réserves, hors Parcs nationaux, a avant tout concerné les milieux humides ainsi que les pelouses sèches. Les responsables de réserves fonctionnent en réseaux au niveau national et européen, voire mondial. Ces gestionnaires sont partis d'un modèle mimant la nature sauvage, pour lequel ils définissent le type de race adaptée à leur définition particulière d'une gestion extensive.

Document Le Neveu C. & Lecomte T., 1990³² : « Le pâturage extensif avec un cheptel appartenant à des races primitives semble être une des méthodes de gestion les moins artificielles puisqu'il mime, au moins dans ses grandes lignes, le fonctionnement des écosystèmes primitifs antérieurs à l'apparition de l'homme éleveur ».

Document Lecomte T. et al., 1995³³ : « Le pâturage extensif avec peu d'animaux présents toute l'année sur l'espace est une bonne façon de permettre d'optimiser le potentiel florifère d'un biotope. [...] De façon historique, des animaux issus de centre de domestication du Proche-Orient ont gagné l'Europe par auroles successives, repoussant alors la race locale de l'époque en des zones d'accès difficile : montagnes, littoral, îles. C'est pourquoi, les races les plus proches de l'espèce sauvage se trouvent souvent localisées dans ces sites, avant la disparition totale. Ainsi, le mouton des îles Shetland ou la vache d'Ecosse représentent un type d'élevage primitif, plus largement distribué en Europe hier, et dont la distribution géographique actuelle n'est que relictuelle. »

Document Le Neveu C. & Lecomte T., 1990³⁴ : « Nous définirons le pâturage extensif comme étant, d'une part, un pâturage de plein air intégral, d'autre part, un pâturage dont la pression est suffisamment faible et les animaux suffisamment rustiques pour éviter les apports de fourrages en hiver [les animaux restant sur place toute l'année], enfin, un élevage qui nécessite un minimum de soins, notamment en matière de mises bas et de surveillance sanitaire ».

Un tel modèle n'est, bien entendu, applicable que sur des espaces dont le foncier est maîtrisé.

Document Béguin D., 2000³⁵ : « Par leur approche pragmatique et leur mode d'action, les Conservatoires régionaux et départementaux d'Espaces naturels ont réussi en peu de temps à mettre à l'abri des convoitises nos plus beaux fleuves, marais, tourbières et autres pelouses sèches de France. »

Les modèles à l'épreuve des faits

Les gestionnaires de sites remarquables en Auvergne (Réserves, Zones en Arrêtés de biotope, sites Natura 2000) se retrouvent parfois dans ce modèle de départ.

Document Dupieux N., 1998³⁶ : « Le regain d'intérêt que suscitent [les milieux tourbeux] depuis un certain temps a eu pour conséquence de faire renaître la réflexion concernant les moyens de gestion traditionnels d'avant la mécanisation et notamment le pâturage extensif. Sur de nombreux sites, en effet, la richesse et la diversité des

³¹ Cf. « Utilisation d'herbivores rustiques pour la gestion éco-pastorale ». In : Préserver la biodiversité par le pâturage extensif. Actes Coll. Réseau Espace, Paris, 22-23 juin 1999 : 61-74.

³² Cf. « La gestion des zones humides par le pâturage extensif ». ATEN, Aménagement écologique 1990, p. 83.

³³ Op. cité, p.11.

³⁴ Op. cité, p.12 et 14.

³⁵ Cf. Editorial. In : Les espaces naturels protégés par les conservatoires. Science et Nature, le magazine de l'environnement. Fédération des Conservatoires régionaux d'Espaces naturels. N° hors-série : p. 4.

³⁶ Cf. « La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques ». Espaces Naturels de France, p. 64.

milieux n'ont dû leur existence et leur préservation qu'au maintien de pratiques agropastorales traditionnelles qui permettaient l'entretien des milieux et le blocage des dynamiques de boisement, le maintien de milieux ouverts, favorisant la préservation de strates herbacées riches en espèces végétales et animales ».

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : *« Pour ma part, je pense qu'un pâturage toute l'année est le plus souhaitable. C'est le plus proche d'un système naturel, sauvage. Et les animaux sauvages ne sont pas cons... ils préfèrent l'herbe verte. »*

Mais celui-ci s'est heurté à la diversité des expériences de terrain, en particulier en ce qui concerne les pelouses sèches.

Xuan Thao Do Khac³⁷ *« Les pelouses sèches relictuelles se rencontrent dans presque toutes les régions du nord de la France, donc dans des conditions climatiques et édaphiques très diverses. Les conditions de gestion sont également variées. L'espace maîtrisé est de très petite dimension ou plus vaste, quelques dizaines d'hectares. Ils sont gérés par des éleveurs avec lesquels sont passés des contrats, ou directement par des troupeaux des Conservatoires ».*

Aujourd'hui, sur des espaces qu'ils maîtrisent mais qui sont actuellement sans usage pastoral, les gestionnaires de sites conçoivent des modes de gestion très simplifiés, sans beaucoup de réflexion, ni sur les pratiques locales d'élevages, ni sur la dynamique à long terme de l'impact du pâturage.

Didier Choussy, fondateur des Réserves naturelles : *« Moi, j'avais dit : un coup de tronçonneuse sur certains arbres, au mois d'août, très vite, les arbres les balancer en dessous, on ne va pas aller s'emmerder à transporter tout ça [hors de la réserve naturelle]. Et puis, vous faites passer quelques moutons et quelques chèvres, comme autrefois, et puis ça ira bien. »*

Mais le plus souvent, en particulier sur les sites Natura 2000, ils doivent 's'entendre' avec des éleveurs. Particulièrement lorsqu'un usage pastoral existe déjà.

Pascal Danneels, directeur du CEPA : *« Sur un site donné, il est préférable d'avoir affaire à un interlocuteur unique. Sur certains, on est obligé de faire avec l'agriculteur en place, même s'il n'est pas le plus réceptif ou le plus adapté à nos problèmes. Si l'éleveur en place accepte le cahier des charges, on travaille systématiquement avec lui, même s'il faut du temps pour arriver à se mettre d'accord. »*

Or, ces éleveurs n'ont généralement pas, ni le type d'animaux, ni le type de pratique préconisée par le 'Brouteur Fan Club'... Cette situation n'est pas propre à l'Auvergne. Ainsi, dans le document qui recense les expériences des Réserves Naturelles en matière de conservation de milieux, la plupart des troupeaux sont des troupeaux d'élevages locaux.

Document Maubert P. & Dutoit T., 1995³⁸ : *« Lorsqu'on a en projet de faire pâturer des pelouses, la solution la plus alléchante consiste à rechercher dans les environs un éleveur de mouton susceptible de conduire son troupeau sur vos terrains, quand vous le souhaitez et selon un cahier des charges que vous aurez établi. Mais l'expérience prouve que ce cas de figure idéal est rare. Mettez-vous à la place d'un agriculteur qui possède des animaux de race améliorée et qui a déjà mis au point son 'itinéraire technique'. Son objectif est de voir ses moutons prendre de la valeur et donc régulièrement du poids. Il est probable que même s'il vous donne son accord de principe, parce qu'il trouve votre projet sympathique, il ne consentira à déplacer ses moutons sur votre pelouse que lorsque cela l'arrangera vraiment (pour différentes raisons qui lui sont personnelles), et non quand l'herbe, déjà naturellement peu appétente, sera devenue toute jaune et sèche ».*

³⁷ Espaces Naturels de France, Responsable nationale du programme LIFE « Pelouses sèches relictuelles de France » à la date de nos enquêtes.

³⁸ Cf. « Connaître et gérer les pelouses calcicoles ». ATEN, Outil de gestion 1995. P. 52.

Faute de mieux, les agents du CEPA en situation de négociation avec des éleveurs vont donc s'appuyer, pour construire les cahiers des charges, sur ce qu'ils comprennent des pratiques de ces derniers. Concrètement, ils s'informent de l'usage en cours des parcelles dont ils ont acquis la gestion.

Pascal Danneels, directeur du CEPA : « *La discussion initiale prend en compte, autant que nécessaire, l'exploitation, puis se restreint au site* ».

Lors de la construction des plans de gestions, cette prise en compte de l'exploitation est manifestement très succincte. Elle se limite, soit à l'exposé de l'utilisation moyenne ou 'idéale', du point de vue de l'éleveur, de ses parcelles, soit, plus souvent, à ce qui s'est fait l'année précédente, indépendamment du contexte particulier de cette année-là.

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : « *Dans les plans de gestion, nous avons fait le choix d'un travail souple avec l'agriculteur. Pour intégrer ses contraintes, nous sommes partis de ses pratiques actuelles, à partir desquelles ont été définies des obligations de moyens concernant la période de pâturage et le chargement. Celles-ci constituent une trame de base, autour de laquelle peuvent être admis des ajustements. Par exemple, si un chargement de 0,4 [U.G.B./ha/an] est recommandé, on accepte en fait qu'il soit compris entre 0,3 et 0,5* ».

Construire un projet de gestion par l'élevage

Quand une gestion annuelle à chargement très faible, correspondant au modèle 'sauvage', ne peut être mise en œuvre, deux principes sont appliqués systématiquement, l'exclusion des périodes de floraison des dicotylédones et la réduction des 'chargements observés' ou calculés à partir de la 'Valeur Pastorale'.

Stéphane Cordonnier « [Au niveau du cahier des charges] *comme il a fallu qu'on réduise les périodes, on s'est dit : ben, on va essayer de mettre un peu, comme on a fait pour les coteaux... on va laisser un peu la floraison des espèces, ça sera aussi intéressant pour les insectes. Donc, plutôt faire des périodes printemps automne, et puis laisser un peu les mois de juin, quand il y a pas mal de fleurs* ».

Les raisons de l'exclusion sont justifiées par un discours sur le besoin de préserver le potentiel florifère des sites et le contrôle du développement des graminées sociales. Les arguments scientifiques sur lesquels reposent ces raisons évoquées ne nous paraissent pas toujours très solides. Il nous semble parfois que cette exclusion est plutôt liée à une vision de la nature où :

Document Lecomte T. et al., 1995³⁹ : « *La fleur est sans doute l'un des objets les plus chargé de connotations culturelles, émotionnelles, esthétiques et symbolique. (...) « C'est dans ces campagnes fleuries qu'on voit mille troupeaux errants ». Jean Racine (1656). (...) L'existence des fleurs dans un espace ouvert (prairie, coteau, marais...) est liée à un équilibre subtil entre les plantes florifères et les autres (graminiformes). Que cet équilibre soit rompu et les fleurs se raréfient voire disparaissent. Le facteur le plus important qui conditionne cet équilibre est la pression de pâturage exercée sur le milieu. (...) La conservation d'un haut niveau de biodiversité végétale permettant l'expression d'un maximum de plantes à fleurs passe par une pression de pâturage, ni trop forte pour éviter l'uniformisation par surpâturage, ni trop faible (ou absente) pour éviter la banalisation par sous-pâturage (ou abandon). (...) Des espaces gérés par le pâturage extensif offrent des paysages ouverts, fleuris et diversifiés qui se révèlent être d'excellents outils d'accompagnement de politiques locales d'accueil, de tourisme, de pédagogie* ».

Le projet de réduction systématique des chargements, qui peuvent demeurer homogènes sur l'ensemble des périodes d'utilisation, repose quant à lui sur le postulat énoncé par :

³⁹ Op. cité, pp 11 et 73

Jean Fain, SEPMMC : « Des utilisations humaines extensives sont possibles sans problème. (...) [Mais il est essentiel d'éviter le surpâturage car] le surpâturage des pelouses calcaires est très vite sensible ».

Derrière cette conception, se trouve une vision du pâturage extensif comme moyen de figer les dynamiques de végétation au stade de la plus grande biodiversité.

Document Lecomte T. et al., 1995⁴⁰ : « Le facteur le plus important qui conditionne cet équilibre [entre les plantes florifères et les autres] est la pression de pâturage exercée sur le milieu. - Plus la pression est forte, moins les plantes à fleurs (monocotylédones bulbeuses et dicotylédones surtout) mal adaptées au piétinement et à l'abroustissement répété vont résister ; au contraire des graminifères qui sont 'faites' presque pour cela. L'équilibre entre ces deux groupes de plantes se déplacera donc en faveur des secondes et on aura une prairie bien verte mais assez uniforme et offrant peu de floraisons. - Si, au contraire, la pression de pâturage diminue jusqu'à l'abandon des pratiques, un phénomène comparable se met en place : après une première phase de début d'enfrichement, où réapparaissent beaucoup d'espèces élevant temporairement le degré de biodiversité, d'autres graminifères très colonisatrices et de structure haute (brachypode penné sur pelouse sèche, molinie, calamagrostide, roseau en milieu humide) créant de surcroît une abondante litière étouffante pour les plantes à structure basse (dont beaucoup de plantes à fleurs) se mettent en place et banalisent là encore la flore. (...) On pourrait dire en quelque sorte que la gestion par le pâturage extensif est l'art de pérenniser les premiers stades d'enfrichement qui enrichissent les biocénoses mais qui, inscrits dans une dynamique tendant au boisement, sont par essence de nature fugace ».

L'objectif de pérennisation d'un équilibre par un pâturage excluant certaines périodes, avec un chargement réduit, nous a paru très éloigné de celui porté par les éleveurs de la vallée d'Ardes (Cf. page 34). Ces derniers privilégient la conduite en grands parcs, nettement plus étendus et hétérogènes que les sites gérés par les naturalistes, sur des périodes continues de 4 à 6 mois. Nous avons ainsi des éleveurs qui cherchent à valoriser des espaces étendus et très hétérogènes et pour lesquels la question du chargement n'a pas forcément beaucoup de sens, car ils comptent plutôt sur des régulations intra-parcs au fil des saisons, face à des naturalistes qui s'attachent à la gestion d'espaces réduits homogènes, avec un pilotage relativement fin (de type, en quelque sorte, 'agriculture de précision') fondé sur le calcul du chargement.

Document CEPA, 2000⁴¹ : « La charge de pâturage doit être évaluée pour permettre l'élimination de la végétation de l'année. La productivité connue de ces pelouses méso-xérophyles ouvertes permet de penser qu'un chargement entre 0,4 et 0,5 UGB/ha/an est suffisant pour permettre de maintenir le stade de pelouse et pour en conserver la diversité spécifique (maximum théorique de productivité de l'ordre de 1 UGB/ha/an) ».

Document Civette I., 1997, chargée de suivi de terrain au CEPA : « Afin de calculer la pression de pâturage sur le site [de La Chaux de la Rodde] et l'évaluer, les normes INRA choisies sont : 1 brebis = 0,16 UGB ; 1 an = 250 jours = période de végétation ; 4,5 mois de pâturage = 135 jours à 6 heures par jour = 34 jours. Calcul de la pression de pâturage : 250 brebis = 32 UGB ; 32UGB/10 ha pendant 34 jours \Leftrightarrow 4,3 UGB/10 ha pendant 250 jours \Leftrightarrow 0,43 UGB/ha/an. Il n'existe pas de références quant à la pression de pâturage idéale du point de vue écologique sur les chaux basaltiques. Le chiffre de 0,43 UGB/ha/an peut sembler raisonnable, cela correspond à un optimum de pâturage du point de vue agricole, cependant, les zones de pelouse pionnière et de pelouse sèche sont dégradées [par piétinement], on peut donc déduire que pour ces deux formations

⁴⁰ Op.cité, p 11

⁴¹ Cf. « Mise en valeur écologique du Puy de Marmant et du versant sud-est du plateau de Gergovie : Notice de pâturage », doc CEPA, p. 8.

cette pression de pâturage est encore trop importante. Il serait donc raisonnable dans un objectif de préservation des potentialités écologiques de La Rodde d'abaisser cette pression de pâturage à 0,3 UGB/ha/an ».

Nous pouvons nous étonner du caractère très sophistiqué des calculs de réduction de chargement sur certains sites, alors même que le sens du 'chargement' ne paraît pas forcément très clair. N'y a-t-il pas confusion entre chargement annuel (généralement utilisé en élevage pour raisonner une structure d'exploitation) et pression instantanée de pâturage (généralement utilisée pour raisonner un pilotage de couvert végétal particulier) ? Nous avons le sentiment que les techniciens du CEPA restent dans le modèle pâturage annuel à chargement très faible, qu'ils continuent à vouloir appliquer sur toutes les périodes, hormis celles qu'ils excluent du pâturage. Cette persistance du modèle annuel semble parfois un 'faute de mieux', reflétant l'insuffisance de leurs références en termes de gestion pastorale. Si leurs objectifs en termes de résultats quant à l'état des milieux sont clairs, les moyens pour y parvenir demeurent incertains.

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : « *On s'est dit : bon, il y avait 0,5 UGB, on sent que c'est un petit peu nitrophile, il y a des experts qui nous disent : ben voilà, ça s'est un peu dégradé. Donc on dit : on va descendre. Et on ne sait pas si... pfff... bon, 0,2 ou 0,3. Donc c'est là qu'il y a des objets de recherche par rapport à des pressions [de pâturage]... de savoir quelle est l'influence, vraiment, sur la diversité végétale, puisque là on est intéressé surtout par la diversité végétale ».*

Pascal Danneels, directeur du CEPA : « *Finallement, nous discutons peu des résultats, parce que nous sommes incertains sur les façons de les obtenir... C'est une question de science qu'il faut faire progresser. Pour le moment, nos bases sont encore très théoriques, ce qui explique sans doute les difficultés que nous avons à les appliquer ».*

En même temps, ils se sentent obligés d'utiliser les mots qu'ils pensent être ceux des éleveurs, ou en tout cas de leurs représentants. Nous avons ainsi eu le sentiment que les préconisations de chargement permettent aux naturalistes de s'affirmer en tant que gestionnaires de sites, capables de définir une commande auprès des éleveurs.

Guy Senaud, responsable du Service environnement du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, basé à Aurillac : « *Le chargement annuel ne nous intéresse pas du tout. Ça a été fait par les agriculteurs. C'est l'Adasea et la Chambre, pour faire sérieux. Mais ça, je m'en fous, moi. (...) Ramener à l'annuel, qu'est ce que ça veut dire ? Si vous avez une parcelle au milieu de... elles ont pâturé 8 jours, elles ont pâturé 15 jours, vous n'en savez rien. Mais si vous avez une estive de 100 hectares pour 120 vaches, avec à l'intérieur 20 hectares de zone humide, ça vous limite un peu quand même. Les agriculteurs, ils y tenaient à ces chiffres ».*

De nos entretiens, il est cependant très clairement apparu que les techniciens du CEPA ou du PNRVA se trouvent dans une situation d'incertitude, qui justifie également les stratégies de réduction systématique du chargement. Les actions qu'ils conduisent aujourd'hui ont pour eux valeur d'expériences.

Thierry Leroy, PNRVA, gestionnaire des réserves naturelles : « *[En ce qui concerne l'impact du pâturage sur les habitats] on a peu de références par rapport à ça, tout ça c'est expérimental. Donc, il y a un peu de pifométrie ».*

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : « *Alors moi, je dirais, voilà... on est sur des pelouses basaltiques, on a déjà très très peu de références sur les pelouses basaltiques, même d'un point de vue phytoécologique et productivité, c'est mal connu. Les pelouses calcaires, on connaît, il y a du mésobromion, les gens travaillent dessus dans toute l'Europe. Et les pelouses basaltiques, déjà c'est un peu plus localisé chez nous, et déjà on a moins de références ».*

Jean Fain, SEPNUMC : « *Sur les pelouses, on a beaucoup de problèmes. On a fait des travaux de débroussaillage, etc. Ce sont des processus artificiels, dont les effets ne sont pas très bien connus. Ça nous oblige à une approche très empirique. (...) Sur certains sites, on arrive à faire des expériences. Sinon, on prend une ligne de gestion sur des bases*

éprouvées ailleurs... sur des sites d'autres observatoires. Mais quelquefois, on a des sites particuliers sans références ».

En situation d'incertitude, les gestionnaires ressentent toutefois l'obligation d'édicter des normes de conduite pastorale, en termes de moyens et non de résultats à atteindre. Mais ils ont beaucoup de difficulté à défendre le pourquoi de ces normes auprès des éleveurs, et cela d'autant plus qu'ils n'évoquent parfois même pas avec ces derniers les résultats qu'ils cherchent à atteindre.

Bernard Girard, Berger de l'estive du Lioran, Cantal : *« Dans la série des casse-couilles, l'ONF, ils sont vraiment là, hein. Tu sais, ils ont instauré des zones avec des flores rares. Des plantes rares. Alors donc, il y a des zones où... il y a peut-être, je ne sais pas, il y a peut-être une centaine d'hectares là-bas, où il y a trois plantes. Ils m'interdisent d'y aller... bon, éventuellement, je peux comprendre. Mais, surtout, ils ne veulent pas me dire où c'est. C'est-à-dire que si les brebis échappent, je ne sais pas où sont les plantes, donc je ne vais pas, a priori, protéger un endroit plus qu'un autre. Tu sais ce que c'est qu'un troupeau de 1000 brebis, hein ?... Brrr... Faut le tenir. Donc, le gars, au printemps il est arrivé avec un sourire comme ça à la réunion, en disant : ah ben oui, mais tes brebis, elles ont mangé une plante, et en plus il n'y en avait qu'un exemplaire. Et moi j'ai dit, avec le même sourire : ben oui, mais t'avais qu'à me dire où c'était. Donc, il avait décidé qu'il allait me dire où c'était... et je l'attends toujours. Ils ne veulent pas le dire. Donc, conclusion, cette année c'est moi qui fait la mauvaise tête, j'ai dit : je n'y vais pas ! Parce que, si tu veux, ils ont... pour te donner un ordre d'idée, ils ont 200 hectares, qui leur appartiennent. Et sur ces 200 hectares, ils veulent bien que je pâture 14 hectares... dont une bande qui fait 15 mètres de large sur 3 kilomètres de long. Pour accéder aux 14 hectares. Et j'ai pas le droit de dépasser, ni d'un côté, ni de l'autre. Et sur cette bande, il faut que je fasse juste passer les brebis, pour pas qu'il y ait trop d'érosion. Alors je leur ai expliqué que plus on serrait les brebis plus il y avait d'érosion. Et puis, j'ai arrêté d'expliquer... Alors mon président, il m'a dit : oui, mais moi j'ai reçu des papiers de rappel pour payer l'estive. Je lui ai dit : tu fais ce que tu veux, mais moi, je n'y vais pas. En plus, j'ai un détour de 22 kilomètres en bagnole à faire pour y aller. Porter tous les filets, remonter le Quad, etc... Donc la plante rare, ce sont les mouflons qui vont la bouffer, mais ce ne sera pas moi. C'est ce que j'ai dit : mais attends, il y a (x) mouflons là-bas, et tu dis que ce sont mes brebis ? Il a répondu : oui, mais les mouflons ne bouffent pas ça !... Ah ben, d'accord, faut croire qu'ils sont très forts en comportement du mouflon [ton sarcastique] ».*

Dans ces conditions, on peut comprendre que les éleveurs ne respectent pas toujours à la lettre le cahier des charges. Les gestionnaires perçoivent assez bien ce problème...

Stéphane Cordonnier : *« Notre problème principal est celui de la relation avec les agriculteurs et de la difficulté à faire respecter le cahier des charges. Je pense pour ma part que ceux-ci étaient souvent trop théoriques et tenaient trop peu compte des contraintes propres de l'agriculteur. (...) Souvent les agriculteurs n'ont fait que reproduire ce qu'ils faisaient avant, sans intégrer les nouvelles contraintes. Un chargement de 0,4 UGB/ha était proposé, mais les chargements observés étaient toujours inférieurs ou supérieurs ».*

Et cela d'autant plus qu'ils ont également échos des difficultés rencontrées par leurs collègues des Réserves Naturelles de France s'étant institués 'éleveurs'.

Document Lecomte T. et al., 1995⁴² *« Il est difficile pour beaucoup de gestionnaires [de Réserves naturelles] de ne pas intervenir en cours d'année sur les pressions de pâturage, soit en retirant des animaux (se pose alors le problème de l'endroit où les placer), soit en rajoutant (se posent alors d'autres problèmes : sanitaires, éthologiques, rareté de certaines races, etc.) ».*

Face à ces incertitudes, ils s'engagent dans une logique qui, plus qu'expérimentale, devient totalement empirico-pragmatique.

Stéphane Cordonnier *« Même en partant des pratiques observées, on observe une dérive importante par rapport au cahier des charges. En fait, on a voulu figer des pratiques dépendantes d'une conjoncture particulière. On voit que ça ne marche pas, ne serait-ce que*

⁴² Op. cité, p 69.

parce cette conjoncture se transforme. Du coup, nous envisageons de plus en plus une définition annuelle du projet de pâturage. »

Mais, conscients de cette dérive, ils se retournent vers 'la Science' pour stabiliser à plus long terme leurs références. Les questions de science que le CEPA pose à la Recherche ont d'abord trait à l'acquisition de nouvelles connaissances sur les interactions animal-végétation sur des milieux peu ou non référencés.

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : *« Ce qu'on voulait mettre en place, avec Pierre Loiseau [Inra de Clermont-Ferrand, Unité d'Agronomie], justement sur Gergovie, là où vous avez déjà été... on a déjà essayé de mettre des placettes de suivi de végétation globale, et on voulait essayer de mettre en place, là cette année ou l'année prochaine, un suivi du trophisme, par l'intermédiaire d'une espèce indicatrice... heu, herbacée... donc, peut-être le brome, parce qu'elle se retrouve dans différents types d'associations végétales, et donc lui il ferait des mesures, avec peut-être l'Enita... enfin, une espèce de partenariat, pour faire des mesures... donc prélever des bromes, et puis voir la croissance des feuilles, la teneur en azote des feuilles, et des choses comme ça. Pour essayer de mesurer, justement, de suivre l'évolution du trophisme des systèmes, quoi. En fonction du pâturage. Bon, c'est un projet, là, pour l'instant ».*

Pierre Touret, responsable du secteur études de la LPO : *« Sur la question du pastoralisme... il y a beaucoup d'abandons depuis le XIX^e siècle. Aujourd'hui, on a un état satisfaisant de ces espaces abandonnés. Le problème est que si les dynamiques naturelles se poursuivent, il va y avoir une baisse progressive de la biodiversité. Si on fait une intervention brutale, elle peut être inadaptée et on peut provoquer des catastrophes. Remettre des troupeaux sur des pelouses, ça peut marcher... ou pas. [En ce qui concerne les Couzes] sur les 20 dernières années, l'évolution de l'avifaune est plutôt favorable, sauf pour certaines espèces de milieux très ouverts. On est au maximum de biodiversité, avant la chute liée à la fermeture. Que faire ? On n'a pas de références. La gestion aujourd'hui est très empirique, mais des expérimentations pourront peut-être permettre de construire des références ? Je sais que l'INRA s'est lancé dans des expériences un peu nouvelles sur le pastoralisme, sur les parcours et la gestion de la végétation ».*

Évaluer la gestion

Qu'il s'agisse du CEPA comme de la LPO, nos interlocuteurs naturalistes se posent une question qui est celle de l'évaluation de leurs actions. Cette évaluation est nécessaire, d'abord pour eux-mêmes, pour sortir de l'incertitude de leurs connaissances en matière de techniques de gestion, pour stabiliser les références et les préconisations qu'ils proposent (imposent...) aux agriculteurs. Elle est nécessaire également pour légitimer les projets de gestion, face aux agriculteurs et aux administrations.

Christian Baudry : responsable Natura 2000 à la DIREN : *« Les bases scientifiques des projets de gestion sont quelquefois contestées... les travaux de zonage ont souvent été faits sur des bases bibliographiques anciennes, sans contrôles de terrain ».*

La question de l'évaluation se pose à trois niveaux :

1) La mise en place de suivis scientifiques rigoureux des habitats et des espèces à protéger.

L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les gestionnaires de sites est celui des méthodes de suivis.

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : *« Le principal problème est celui des moyens à mettre en œuvre pour pouvoir dire : ma gestion est bonne ! Les suivis actuels correspondent à une logique de recherche, ils ne sont pas accessibles aux gestionnaires. Ce qui marche, ce sont des protocoles lourds, sur de longues durées. Un auteur anglais a indiqué qu'il travaillait sur des descripteurs simples, ce que tout le monde souhaite. Le problème aujourd'hui est celui des contradictions entre les propositions d'indicateurs simples, à valeur générale, et les propositions spécifiques des spécialistes de tel ou tel domaine, bota, entomo, ornitho... »*

Cette question de la construction d'indicateurs de gestion semble au cœur des débats des gestionnaires, car beaucoup d'experts auxquels ils se réfèrent, et qu'ils mobilisent pour dresser des inventaires et suivre leurs actions, considèrent que de tels indicateurs simples sont impossibles à concevoir.

Philippe Bachelard, expert lépidoptériste : « *En règle générale, lorsqu'on fait un inventaire, même quelqu'un d'assez calé, chacun à un peu sa spécialité, alors si on a un inventaire à faire dans sa spécialité, c'est bon, sinon on ne devient que des collecteurs, et ensuite le matériel va être distribué aux spécialistes dans toute la France. Ce que je regrette, ce que je reproche un petit peu ces dernières années, parce qu'effectivement ça a pris un certain engouement l'entomologie, je trouve qu'il y a un manque de rigueur assez flagrant* ».

Ce manque de rigueur tient en particulier au manque de moyens auquel ils sont confrontés, moyens à la fois financiers et humains.

Thierry Leroy, PNRVA, gestionnaire de réserves naturelles : « [En ce qui concerne les suivis] *quand on voit la difficulté à trouver de l'argent. Quand on voit le CEPA et les problèmes qu'ils ont pour mettre en place des suivis simplifiés de leurs milieux, la mayonnaise, elle n'a pas pris, là c'est clair. Je pense que c'est en train de monter, mais ça n'a pas pris encore. (...) Les gens du terrain, les gestionnaires, ils font des demandes, mais après, il y a tout un système qui part autrement. Il y a des difficultés de financement, et puis après, tout le système universitaire qui part vers du cellulaire, quoi. Et puis, tout ce qui est naturaliste de terrain, on n'en parle même plus. On ne fait même plus de botanique.* ».

Philippe Bachelard : « *Si vous avez 30.000 francs, vous allez y aller souvent, si vous avez 5.000 francs, vous allez y aller moins souvent. Alors, bien sûr, ça va s'en ressentir, ça sera plus ou moins échantillonné. Ça ne dépend pas seulement de la volonté de la personne qui le fait. Il sait très bien qu'il faudrait y aller souvent, mais bon, s'il n'a que 5.000 francs, il n'ira pas toutes les semaines. Ça c'est clair. C'est vrai qu'il y aura un déficit* ».

2) L'objet des suivis.

De nos entretiens, il ressort relativement clairement que les politiques de gestion, qu'elles soient à l'échelle de zones limitées ou d'espaces plus vastes, ne définissent pas nécessairement très clairement l'objet sur lequel elles portent. L'ambition déclarée est souvent de limiter l'embroussaillement d'une pelouse ou d'une tourbière, mais derrière ces objectifs, qu'y a-t-il exactement et que devra-t-on évaluer ?

Philippe Bachelard : « *Après, il faut... tout ça dépend de ce que l'on veut, ce qu'on souhaite conserver. Est-ce que c'est la biodiversité, donc c'est l'ensemble des espèces, même les plus communes, est-ce que c'est la bête rare, ça dépend du but. Si c'est l'ensemble des espèces, alors effectivement, à l'échelle d'une commune il faut tout prendre en compte, les prairies, les forêts, et puis en fait, en général, ça se passe pas trop mal, quoi. Ça dépend des régions, mais... Par contre si le but est de conserver telle espèce qui est plutôt inféodée à tel milieu, alors bien sûr, sur la commune, on va prendre que les parcelles de ce milieu, et puis voir comment elles sont gérées, et puis dans les décennies à venir comment elles risquent d'être gérées* ».

3) La compréhension de l'interaction troupeau-végétation et de ses effets en matière de dynamiques de milieux.

Philippe Bachelard : « *Oui, la finalité c'est pas l'inventaire, mais c'est de se dire : qu'est ce qu'il faut faire pour entretenir, soit cette diversité, soit cette espèce ? Et là, ben, on est bien... on est souvent bien ennuyés. Est-ce que c'est parce ce qu'on va réouvrir certains secteurs que ça va le favoriser ? Est-ce que le pâturage va être mieux que la fauche ? Ben, ça s'invente pas, hein. Il faut faire de l'expérimentation. Et ça, on en manque. Il y a de plus en plus de personnes qui font des travaux là-dessus, mais bon, c'est... même avec les travaux qu'on a actuellement à disposition, c'est pas encore suffisant, il en faudrait encore beaucoup plus* ».

Cette compréhension est nécessaire en particulier en ce qui concerne l'impact du pâturage sur les compétitions interspécifiques qui déterminent l'évolution des compositions floristiques et

des architectures de couverts, particulièrement importantes pour la conservation de l'entomofaune, comme de l'avifaune.

Philippe Bachelard, expert lépidoptériste : « [Les zones à Apollon] ce sont des zones ouvertes, où il y a des zones de rochers, avec la plante hôte de la chenille, donc les sédums, surtout le *sédum téléfium*, et peut être le *sempervivum tinctorum*, aussi, qu'elle utilise peut-être, et puis avec un environnement fleuri de prairies, pour que les adultes puissent butiner, quoi, ils sont gros consommateurs de nectar, et en plus, faut des fleurs assez larges pour qu'ils puissent bien se poser dessus. Et ces types de milieux doivent être très proches. Enfin... ça dépend. Si c'est plus loin, mais que c'est ouvert, ça ira peut-être, mais si vous me mettez une haie ou un bout de forêt, il ne passera pas. Pas forcément. Ce sont des espèces assez... ils se cantonnent quoi. Ils ont des repères visuels très forts. C'est-à-dire qu'un pierrier, ou une petite falaise, la petite prairie, ça... ça, c'est fixé, et ils vont rester là. Maintenant, une grande zone où tout est éparpillé, où la plante hôte est là et les fleurs à 300 mètres, là c'est moins bien ».



Grand Apollon (*Parnassius apollo*) déçu de ne pas trouver de fleurs larges.

Conclusion de la phase d'enquêtes

Nos enquêtes avaient pour but de nous permettre d'explicitier ce qui nous apparaissait à première vue comme le flou relatif aux attentes environnementales (voir page 8 du présent rapport). Notre démarche de recherche a ainsi reposé sur l'analyse de la façon dont « les choses » étaient formulées par les acteurs là où ils sont, aux dates de nos enquêtes.

Nous étions par ailleurs conscients dès l'origine que nos enquêtes de terrain n'aboutiraient pas directement à des questions de science. Cette traduction en attentes (ou plutôt 'demandes') environnementales et objets de recherche, traitables au sein de nos disciplines, demeurant entièrement de notre ressort.

Quelle Science ? : un cas d'école

Le relatif « flou » demeure pour quiconque d'entre nous, agronome, écologue ou zootechnicien, espérant trouver à l'issue des enquêtes des demandes précises en matière de questions scientifiques à traiter. Certes, en y regardant bien, nous pouvons trouver de-ci de-là des « commandes » assez explicites, du type de celle-ci :

Stéphane Cordonnier, chargé de mission suivi des sites Natura 2000 au CEPA : « Notre objectif [sur le plateau de la Chaux de la Rodde] c'est : quelle est la pression de pâturage... entre guillemets, pas idéale, mais une pression de pâturage, ou une fourchette de pressions de pâturage, qui permet de conserver la biodiversité de pelouses oligotrophes ? Notamment le degré de trophisme. C'est ça aussi qui nous intéresse, c'est de garder les milieux oligotrophes. Avec, en parallèle, toujours, certaines espèces rares qu'on souhaite pouvoir conserver sur le site. Donc ça, on ne le sait pas. On ne le sait pas. Là, on part d'un constat. On dit : bon, il y avait 0,5 UGB, on sent que c'est un petit peu nitrophile, il y a des experts qui nous disent : ben voilà, ça s'est un peu dégradé. Donc on dit : on va descendre. Et on ne sait pas si... pfff... bon, 0,2 ou 0,3. Donc c'est là qu'il y a des objets de recherche par rapport à des pressions... de savoir quelle est l'influence, vraiment, sur la diversité végétale, puisque là on est intéressé surtout par la diversité végétale ».

Face à cette commande somme toute assez précise, les agronomes et écologues du projet pourraient adopter une posture de recherche classique, celle de saisir l'occasion afin d'étendre le domaine d'application de leurs modèles d'interactions herbe-animal. Ici, il s'agit de maintenir à l'aide du pâturage le caractère oligotrophe d'une pelouse basaltique. C'est une question relativement originale et apparemment traitable. Mais est-ce là une bonne façon de répondre ?

L'originalité de notre groupe de recherche Aip réside, entre autres, dans son caractère pluridisciplinaire. Cela nous donne les moyens de ne pas prendre les quelques commandes au pied levé, chacun dans sa discipline. Par exemple, dans le cas cité plus haut, le CEPA, gestionnaire du site, attend que le caractère oligotrophe de cette pelouse soit maintenu par le pâturage. Son interprétation de la dynamique du milieu repose sur l'idée que cette formation herbacée est issue d'une activité très ancienne d'élevage avec forte intensité de pâturage. C'est donc bien de pâturage qu'il s'agit en matière de gestion future. Or, nous avons pu assez aisément constater, suite à une recherche bibliographique de nature historique et géographique, qu'en Limagne méridionale (Gachon, 1939), ainsi qu'ailleurs dans le Massif central (Fel, 1962), les terroirs étaient organisés sur un modèle grossièrement concentrique : espace habité, ceinture de jardins, terres de cultures permanentes, espaces agro-pastoraux à cultures intermittentes, espaces de parcours et de forêts. En Limagne, ce sont les plateaux basaltiques qui étaient utilisés de manière mixte, consacrés alternativement aux parcours et

aux cultures. Cela remet en question l'idée selon laquelle l'état actuel de la végétation des anciennes coulées volcaniques (pelouses oligotrophes des chaux, cors ou serres) résulte du seul fait du pâturage.

« Il suffit que les chaux, jadis cultivées soient abandonnées par la charrue depuis quelques décades pour qu'épines et chênes envahissent déjà les pelouses. Il est vrai que, dans ce cas, la période de culture, en améliorant par épierrements et dérochements la pellicule de sol, l'a préparée à porter une végétation buissonnante. (...) Dans les Limagnes, la plupart des basses coulées ne seraient devenues des terrains de parcours qu'à la suite d'essartages et de brûlis qui les auraient débarrassées de leur végétation arborescente. Elles auraient porté d'abord, des taillis ou des fourrés ; ensuite des pelouses ; ensuite, des labyrinthes de petits champs irréguliers et épierrés ; enfin, avec le dépeuplement actuel, de nouveau la pelouse, mais une pelouse rapidement étouffée sous le buisson et le chêne⁴³ »

Cela nous éclaire aussi différemment quant au conflit récurrent, que nous avons pu constater, entre le CEPA et l'éleveur de brebis actuellement utilisateur du Chaux de la Rodde. Ce dernier désire garantir aujourd'hui le niveau et le renouvellement de ses ressources pastorales par une gestion de la fumure de ses parcelles (fumier, engrais à petites doses). Il ne conçoit pas aisément d'entretenir le caractère oligotrophe de la pelouse, synonyme pour lui de perte en nombre de « journées de pâturage » pour son troupeau.

Ainsi, confrontés à cette question particulière, à partir d'un lieu très particulier, nous sommes enclins, plutôt que de nous saisir directement de l'objet de la commande, le « *maintien de l'oligotrophie par le pâturage* », de chercher à bâtir un autre objet de recherche, celui-là de caractère plus disciplinaire, relatif aux « *dynamiques longues des pratiques agro-pastorales et leurs conséquences sur la qualité environnementale actuelle des milieux* ». Ce déplacement de la question posée, sa « traduction » en question scientifique, nous semble garantir une meilleure pertinence de notre action de recherche. Il nous permet également et avant tout de situer la question posée localement au Chaux de la Rodde dans une problématique à valeur plus générale. Elle concerne la relation à établir entre pratiques agricoles, dans le temps du développement des sociétés agraires, et valeurs attribuées à des milieux au titre des préoccupations environnementales actuelles.

Cet objet de recherche que nous proposons, à titre d'exemple, est traitable par des géographes, des écologues et des agronomes, dont les compétences se trouvent au Cnrs et à l'Inra. Il nous permet d'aborder une question fréquemment abordée avec nos interlocuteurs : non pas celle des références pastorales précises à acquérir sur tel ou tel type de milieu, mais celle des règles qui permettraient une gestion dynamique, à une échelle régionale, des espaces à préserver au titre de la conservation de la biodiversité. Le constat d'un maximum de biodiversité en phase d'abandon récent de l'agriculture nous invite à raisonner un système d'« *assolement des espaces naturels* », de rotations des pratiques, allant de phases de forte d'anthopisation à des phases d'abandon relatif.

Christian Baudry, responsable Natura 2000 à la DIREN : « *Natura 2000, c'est seulement un réseau des sites jugés localement les plus prioritaires, devant donc faire l'objet d'une démarche active de protection et de gestion. Ce réseau ne doit pas être statique, il est recommandé qu'il soit continuellement enrichi. Il faudra rendre compte de l'évolution des habitats ciblés et évaluer l'efficacité des mesures de protection ou de restauration mises en œuvre, au moins tous les six ans lors de la révision des documents d'objectifs. Et lorsque, comme dans les coteaux secs, il est difficile de gérer 100 % des surfaces, il faudra aller vers une logique de « rotation » des espaces protégés, pour permettre à long terme la préservation de l'ensemble* ».

⁴³ Cf. Gachon L., 1939. *Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses. Étude de géographie physique et humaine*, Tours, Arrault et Cie, p. 149.

Thèmes prioritaires à traiter

Nos enquêtes nous permettent de valider l'hypothèse selon laquelle « le terrain nous pose rarement des questions de science » (*cf. supra*), car il y a sur le terrain un mélange permanent de critères de gestion politiques, administratives et biotechniques. Nous avons donc choisi, partant des analyses développées suite à nos enquêtes et selon une démarche qui est globalement exposée ci-dessus à propos d'un cas d'école, de nous saisir collectivement de quatre thèmes de recherche, jugés prioritaires et traitables à l'Inra et au Cnrs.

1. Les modèles agronomiques revisités par les enjeux en matière de biodiversité

Nous disposons d'acquis en pastoralisme et en agronomie, principalement à l'INRA et à l'Institut de l'Élevage, quant au raisonnement des « modes d'exploitation parcellaire » et de leur intégration dans une stratégie d'alimentation en élevage (Guérin & Bellon, 1990 ; Guérin *et al.*, 1994 ; Meuret *et al.*, 1995 ; Meuret, 1997). Ces modèles agronomiques n'avaient pas pour ambition de permettre la gestion de la biodiversité des parcours, ni le maintien ou la restauration d'habitats écologiques. Quelle est leur capacité à intégrer les exigences environnementales en matière de manipulation de communautés végétales ? Et, plus généralement, dans quelle mesure les concepts que nous avons développés à ce jour sont-ils pertinents pour aborder ces questions ?

2. Le concept de chargement animal au pâturage

La notion de mode d'exploitation parcellaire, telle que nous l'avons utilisée, nous conduit à un regard différent sur la notion de 'chargement' animal au pâturage, dans lequel nous privilégions une approche par la modulation du chargement instantané entre périodes d'utilisations. Cette notion de chargement instantané est vue comme un indicateur de pilotage de l'impact prévisible des animaux sur la végétation, en lien avec des 'modes de prélèvement' (comportement de tri, etc.). Mais derrière cette notion, l'interaction animal-milieu a été considérée comme une boîte noire. On a ignoré jusqu'ici le comportement animal, quand bien même on avait conscience de son importance, observant des polarisations spatiales dans les parcs, des effets liés au rythme d'activité au sein de la journée, à la taille du groupe, à la hiérarchie au sein du groupe, etc. (Dumont et Meuret, 2000 ; Dumont *et al.*, 2001). Où en sont réellement aujourd'hui les modèles de comportement animal, à l'échelle des individus, mais aussi des troupeaux. Peuvent-ils prétendre contribuer à enrichir la compréhension de l'effet des pressions de pâturage sur les milieux, en allant au-delà d'une somme de pattes et d'une somme de museaux ?

3. Qualifier la biodiversité dans une perspective de gestion

Le projet des gestionnaires de milieux naturels est de maintenir des parcelles dans un état de 'biodiversité maximale', correspondant à un stade défini des dynamiques de végétation consécutives à une déprise récente ou une réduction drastique de l'emprise agricole. C'est donc un modèle idéal de stabilité écologique. A-t-il du sens au regard des modèles en écologie des milieux actuellement en cours de développement et que pouvons-nous légitimement espérer, à moyen ou long terme, d'une gestion pastorale ? Quels sont les facteurs déterminant l'évolution de la biodiversité ? L'envahissement par les graminées sociales, par les ligneux, par les deux ?... Et, plus fondamentalement, comment qualifie-t-on la biodiversité dans des perspectives de gestion ? (Barbault, 1993 ; Blondel, 1995).

4. Les échelles pertinentes pour la conservation des habitats

Nos interlocuteurs de la LPO ont été particulièrement intéressés par une question à première vue banale évoquée avec eux : celle des échelles spatiales pertinentes pour leur action. À notre connaissance, les recherches sur les relations entre élevage et avifaune ont été menées jusqu'ici, soit à l'échelle de la parcelle agricole, soit à l'échelle régionale, des liens étant implicitement tissés entre ces deux niveaux d'organisation. Or, pour évaluer les facteurs conditionnant une biodiversité faunistique à l'échelle d'une région agricole, des écologues ont souligné la nécessité de travailler avec une approche multi-niveaux. Où en sont les modèles spatio-temporels en écologie, permettant d'analyser les relations fonctionnelles entre herbivores domestiques et oiseaux sauvages (ou ongulés sauvages) ? Pouvons-nous imaginer qu'un jour prochain ceux-ci nous inviteront à penser l'espace en cause, pour une politique de conservation de la faune remarquable, dans des termes permettant de raisonner un 'arrangement' des milieux ou, autrement dit, un '*système de culture de la Nature*', favorable au maintien à l'échelle régionale de certains habitats d'intérêt écologiques ?



Hibou Grand duc prêt à quitter un site pour un autre.

Le concept de chargement animal au pâturage

C'est un concept très utilisé en matière de recommandations techniques, lorsqu'il s'agit d'organiser le pâturage de milieux à conserver au titre de la biodiversité (voir pages 62 et 63). Comme cela devient classique à l'Inra, nous avons élaboré un « Mind Mapping ». Cette représentation, résumée ci-dessous sous une forme plus traditionnelle, sera la base d'un écrit scientifique à venir prochainement au titre de l'Aip (*resp.* M. Meuret).

Notre « message central » est le suivant :

L'objectif de conserver un milieu à l'aide du pâturage nécessite un pilotage de troupeau qui ne repose plus sur le calcul du chargement animal mais sur l'orientation dans le temps des activités du troupeau placé en situation de choix.

Nous partons du constat selon lequel :

Les naturalistes se donnent comme objectif de gérer des milieux à l'aide du pâturage d'animaux domestiques. Pour cela, ils élaborent des cahiers des charges pour les éleveurs sous contrat. Ils utilisent régulièrement la notion de « chargement » dans les prescriptions des cahiers des charges. Utilisée à défaut d'autre chose et en partie pour « rassurer » les éleveurs, ils doutent parfois de la pertinence de cette notion.

Il s'agit là d'un emprunt un peu précipité, car :

En élevage, la notion de « chargement » sert à évaluer la viabilité d'une structure d'exploitation, avec toutefois des acceptions très différentes selon les utilisateurs. Les éleveurs l'utilisent pour concevoir et ajuster leur système d'exploitation (ils utilisent généralement les « ares/vaches »). Les techniciens d'élevage l'utilisent comme paramètre de classification visant à repérer les références ad hoc pour les systèmes (ils utilisent les « UGB/ha »). L'Etat l'utilise comme une norme pour implémenter sa politique d'aides différenciées à l'agriculture (il utilise également des « UGB/ha », mais la nature des « UGB » et celle des « ha » varie selon le type d'aides).

Et cela d'autant plus que :

Un « milieu » n'est jamais stable, c'est une formation dynamique dont certains « états » constituent des habitats favorables pour des éléments de faune et de flore remarquable faisant l'objet de la conservation. Un milieu à conserver à une « Histoire » (résilience). Ce sont des écosystèmes complexes en étroite relation avec les milieux voisins. Ces dynamiques sont saisonnières et pluriannuelles. Elles exigent des interventions lorsqu'il s'agit de les stabiliser ou de les restaurer dans des états souhaités. Cela induit des attentes spécifiques vis-à-vis de l'impact du pâturage des troupeaux domestiques.

Il s'agit donc de rompre avec un paradigme valable uniquement en prairies semées :

Lorsque le pâturage n'est plus considéré comme en prairie, telle une nappe uniforme d'aliments équivalents, l'objet du pilotage n'est plus la disponibilité en herbe mais devient, comme sur parcours, le troupeau et ses réactions comportementales en situation de choix. Il s'agit ici d'une structure de milieu à maîtriser et non plus de la biomasse à faire ingérer en totalité chaque année. On ne régule plus la production du pâturage par les intrants (fumure, mécanisation...). Il ne s'agit plus de chercher à ajuster l'offre à la demande alimentaire, puisque ces deux grandeurs ne sont plus mesurables. Enfin, les moyennes annuelles n'ont plus de sens pour concevoir l'acte de pilotage.

Et d'en adopter un autre, de nature plus constructiviste, considérant le pâturage comme un processus temporel et maîtrisable :

Sur parcours, les entités de pilotage sont les « circuits » réalisés par le troupeau à l'échelle de ses repas, constitués d'un enchaînement de « patchs alimentaires ». Le troupeau, doué d'apprentissage, développe sur ces milieux un comportement adaptatif et opportuniste. La valeur d'un pâturage résulte d'une organisation appropriée des activités alimentaires du troupeau. Des tactiques d'élevage permettent d'orienter les activités d'un troupeau sur un milieu de parcours.

L'objet de pilotage de l'interaction troupeau-milieu pâturé peut ainsi se définir :

Piloter un troupeau en vue de la conservation d'un milieu consiste à chercher à réguler les enchaînements saisonniers des différents patchs alimentaires inclus dans un parc clôturé ou dans un secteur gardé de pâturage. L'impact potentiel du pâturage se raisonne spatialement au niveau des patchs alimentaires et temporellement au niveau des successions pluriannuelles d'états de ces patchs. Le troupeau peut être conçu comme un régulateur, parmi d'autres, de la dynamique du milieu.

Cela nécessite pour nous de définir et de traiter de nouveaux objets de recherche :

De nouvelles connaissances sont à produire afin de caler les modalités d'un pilotage de troupeau à visée de conservation de milieu au titre de la biodiversité. Il nous faut raisonner de nouvelles « grandeurs ». Il nous faut mieux établir la pertinence de la notion de « patchs indicateurs ». Cela nous permet de contribuer à l'avancée des connaissances en écologie relatives au concept de « ressources-clefs ».

Les échelles pertinentes pour la conservation des habitats

Au cours de la Phase 2 de notre projet, nous avons invité, lors d'un séminaire de l'Aip organisé au Cnrs de Chizé, Mme Sue Armstrong BROWN, responsable des actions agri-environnementales au Royaume-Unis, au titre de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB). C'est avec cette personnalité que nous avons traité de notre second thème prioritaire, puis élaboré l'écrit collectif associant les membres de l'Aip présents au séminaire, écrit soumis au prochain « Forum Européen des Herbages » de La Rochelle (*resp.* F. Léger) :

How to integrate knowledge across spatial scales to conserve biodiversity through livestock grazing ?

Léger F.¹, Brown S.A.², Duncan P.³, Fritz H.³, Kernéis E.⁴, Lepar J.⁵, Marty P.⁵, Meuret M.⁶

¹Ensa Montpellier, Inra SAD, 2 pl. Viala 34060 Montpellier Cedex 1

²Royal Society for the Protection of Birds, UK

³CNRS Ceb Chizé

⁴Inra SAD, Saint-Laurent de la Prée

⁵CNRS Cefe, Montpellier

⁶Inra SAD Avignon

Abstract

Conservation of biodiversity in agricultural areas requires "enbedened" scales of management to combine as an object of the action the interaction among farming practices and requirements of endangered habitats' protection. This complex problem leads to develop integrative scientific models among ecology, animal science and farming system studies that contribute to better designs the links between public environmental and agricultural policies.

Keywords : Biodiversity; Conservation; Farming practices; Spatial scales of management; Agricultural policies, environmental policies.

Over the past 30 years, biodiversity has been acknowledged as a public good to be imperatively preserved and restored. Different policies have been designed to that end. They focus mostly on protection of species and of the most fragile and endangered habitats seen as key resources for a sustainable development of our human societies. The Natura 2000 network is one such scheme concerned with protecting limited, highly sensitive and valuable areas. Its implementation has shown, however, that one cannot keep to a "sanctuary" view of conservation. The sites concerned are the result of a history, in which human activities have played and still play an essential role. Besides, they do not exist independently of the surrounding environment. Our paper examines the French agri-environmental actions involving livestock grazing on the fast diminishing dry calcareous grasslands and bogs of Auvergne, Causses calcareous grasslands and Atlantic marshlands. Based on a fruitful comparison with procedures proposed by the RSPB in the UK we suggest some approaches to address the crucial issue of the articulation of spatial management scales for the conservation of biodiversity.

The presence of one or a few endangered species is mostly the main justification to implement actions of conservation. But the protection of such species first implies the protection of their habitats. Those are often described in terms of vegetation covers that are becoming the action object, according to which utilisation patterns, mostly extensive grazing practices, have to be defined. To fight the overgrowing of box shrubs that represents the

main danger for the dry calcareous Causses grasslands, spring grazing that better allows consumption of young plants, is recommended (Rousset et Lepart, 1999). Convenient nesting and chick rearing habitats for lapwings in the Atlantic marshlands require grasslands with short sward height and few tussocks by the end of the winter, characteristics directly influenced by the intensity of grazing in previous autumn (Tichit *et al*, 2001). In both cases, the recommended conservation-oriented grazing patterns are not the most common in use by farmers: Causses' dairy sheep flocks use more cultivated than natural grasslands in spring. Dairy farmers in the Atlantic marshlands may limit grazing intensity in autumn to secure herb silage in next spring. However an agreement among conservation and animal production is generally possible to build grazing practices producing vegetation covers that are at the same time a resource for the herds within the frame of a given farming system, and a resource for the species to be conserved (*i.e* habitat or part of habitat). But these rules cannot apply to all paddocks. Implementing agri-environmental measures ever requires a negotiation among "nature-managers" and farmers to define the sites to preserve within the farmland and define the use patterns. Nevertheless, wild animals and plants to be preserved ignore farms' boundaries. The negotiation has to be organised at the pertinent territorial scale for each specie or group of specie. His aim is not only to find the best sites from an "ecological" point of view. His aim is to find those which spatial organisation in a given territory offers the best configuration for a successful conservation: integration of highly preserved areas within less or unpreserved sectors; neighbourhood of different vegetation covers that represents the different elements of the global habitat of a given species; corridors among different preserved areas that permit to link such elements and/or local sub-populations. His aim is to find a spatial integration of "conserved" sites within the agrarian system that gives the best guarantees of sustainability for the conservation action.

The conservation of biodiversity needs to combine actions in limited areas and interventions at more global levels to integrate these protected areas in a favourable environment. This strategy of "embeded" actions is presently developed by the Royal Society for Protection of Birds in United Kingdom. This organisation proposes a model of agri-environmental policy that would combine three levels of actions: the level of restricted areas, with high objectives of conservation, high level of use constraints, and high level of incentives; the level of the environment of such areas, with some constraints and some incentives; the level of the global countryside, where "good agricultural practices" have to become the ordinary standard for agriculture. This scheme interests French organisations involved in protection of nature all the more because the present agricultural policies (Natura 2000, CTE...) would allow implementing it. However, planning actions of conservation involving various space scales with various negotiate standards of use is not an easy task. It requires to combine various and complex knowledge in very different ranges, ecology, farming systems, animal sciences, economics... Furthermore, cultivation and grazing patterns are changing permanently. Vegetation covers of grasslands are not static but dynamic, particularly those which combine herbaceous and shrubby plants. Problem of spatial and temporal scales of agri-environment are not independent (Léger *et al*, 1996).

In conclusion, the main skate for ecology and animal sciences is today the design of integrative models of simulation that allow building "agroecological references for grazing ". But scientific models are not easy to manage by those who are directly involved in actions at the local level. We have to produce such models and, at the same time, to think about their appropriation, with the objective to contribute to better designs the links between public environmental and agricultural policies in the future

References

- Léger F., Meuret M., Bellon S., Chabert J.P., Guérin G. (1996). Elevage et territoire : quelques enseignements des opérations locales agri-environnementales dans le sud est de la France. *Renc. Rech. Ruminants*, 1996, 3, 13-20.
- Rousset O., Lepart J. (1999). Evaluer l'impact du pâturage sur les milieux ouverts : le cas des pelouses sèches. *Fourrages*, 1999, 159, 223-235.
- Tichit M., Meuret M., Agreil C., Bellon S., Hazard L., Kernéis E., Léger F., Magda D., Osty P.L., Steyaert P. (2001). Sharing resources between waders and cattle in a marshland environment: a habitat conservation perspective. *Submitted to* : European Grassland Forum, may 2001, La Rochelle, France.

Références citées

- Alphandéry P., Billaud J-P., (coord.), 1997. Cultiver la Nature. *Études Rurales*, 141-142 : 238 p.
- Alphandéry P., Fortier A., 2001. Can a territorial policy be based on science alone ? The system for creating the Natura 2000 network in France. *Sociologia Ruralis*, 41 : 311-328.
- Barbault R., 1993. Une approche écologique de la biodiversité. *Natures, Sciences, Sociétés*. 1 : 322-329.
- Blondel J., 1995. Du théorique au concret : la biologie de la conservation. *Natures, Sciences, Sociétés*. N° Hors Série : 10-18
- Chabert J-P., Lécivain E., Meuret M., 1998. Éleveurs et chercheurs face aux broussailles. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 35 : 5-12.
- Couch S.R. et Kroll-Smith S., 1997. Environmental disruption and social change. *Current Sociology*, 45/3 : 193 p.
- Deverre C., Hubert B., Meuret M., 1996. The Know-how of Livestock Farmers Challenged by New Objectives for European Farming : I. Rangelands usages, greatness and decay. *Proc. Fifth International Rangeland Congress*, Salt Lake City, July 23-28 1995, 115-116.
- Dumont B., Meuret M., Boissy A., Petit M., 2001. Le pâturage vu par l'animal : mécanismes comportementaux en élevage. *Fourrages*, 166 : 213-238.
- Fel A., 1962. *Les hautes terres du Massif central : tradition paysanne et économie agricole*. Fac. Lettres Clermont-Ferrand, 340 p.
- Gachon L., 1939. *Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses : étude de géographie physique et humaine*. Tours, Arrault & Co, 434 p.
- Guérin G., Bellon S., 1990. Analyse des fonctions des surfaces pastorales dans les systèmes fourragers en zone méditerranéenne. In : *Recherches sur les Systèmes Herbagers : quelques propositions françaises*. Capillon A. (ed.). *Et. Rech. Syst. Agraires et Dév.*, 17 : 147-157.
- Guérin G., Léger F., Pfmilin A., 1994. *Stratégie d'alimentation, méthode d'analyse et de diagnostic de l'utilisation des surfaces fourragères et pastorales*. Coll. Lignes, Institut de l'Élevage, Paris: 36 p.
- Hubert B., Deverre C. et Meuret M., 1996. The Know-how of Livestock Farmers Challenged by New Objectives for European Farming : II. Reassigning rangelands to new, environment-related usages. *Proc. Fifth International Rangeland Congress*, Salt Lake City, July 23-28 1995, 251-252.
- Jollivet M. (dir.), 1992. *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*. CNRS eds., Paris, 589 p.
- Kaufmann J-C., 1996. *L'entretien compréhensif*. Ed. Nathan Université, Paris, 126 p.
- L'Aubrac, 1970. *Étude ethologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain*. CNRS eds., Paris, 7 vol.
- Léger F. Meuret M., Bellon S., Chabert J-P., Guérin G., 1996. Élevage et territoire : quelques enseignements des opérations locales agri-environnementales dans le sud-est de la France. *Renc. Rech. Rumin.*, 3 : 13-20.
- Micoud A., 1991. *Des Hauts-Lieux : la construction sociale de l'exemplarité*. CNRS eds., Paris : 133 p.
- Meuret M., Bellon S., Guérin G., Hanus G., 1995. Faire pâturer sur parcours. *Renc. Rech. Ruminants*, 2 : 27-36.
- Meuret M., 1997 How do I cope with that bush ? : optimizing less palatable feeds at pasture using the Menu model. *Options Méditerranéennes*, A34 : 53-57.
- Meuret M., Dumont B., 2000. Advances in modelling animal-vegetation interactions and their use in guiding grazing management. In : *Proc. Vth Int. Symp. on Livestock Farming Systems. Integrating animal science advances into the search for sustainability*, Posieux (Switzerland), EEAP Pub. 97, Wageningen Pers. : 57-72.
- Pinton F., 2001. Conservation of biodiversité as a European Directive : the challenge for France. *Sociologia Ruralis*, 41 : 329-342.
- Rémy E. (coord.), Alphandéry P., Billaud J-P., Bockel N., Deverre C., Fortier A., Kalaora B., Perrot N., Pinton F., 1999. *La mise en directive de la nature : de la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000*. Rapp. Ministère de l'Environnement : 273 p.
- Vissac B., Osty P-L., 1987. Origine, déroulement et suites de la RCP Aubrac. In : *Coll. Parc national des Cévennes et savoirs scientifiques : histoire d'une rencontre*. Florac.